



CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE VESOUL

ENTRE

La Communauté d'Agglomération de Vesoul

Représenté par Monsieur le Président, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 15 décembre 2021
Ci-après désigné par « la CAV »

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Monsieur le Préfet de Haute-Saône
Ci-après désigné par « l'État »

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

SOMMAIRE

Préambule.....	5
Article 1 - Objet du contrat.....	5
Article 2 – Diagnostic du territoire et ambitions.....	6
Le diagnostic :	6
Axe 1 : Caractéristiques environnementales du territoire et qualité de vie.....	7
Axe 2 - Développement des activités économiques et des services.....	8
Axe 3 : Développement urbain.....	10
Axe 4 : Les déplacements sur le territoire.....	11
Les ambitions du territoire :	11
Article 3 – Les orientations stratégiques.....	12
A) Promouvoir des projets exemplaires en termes de développement durable.....	13
B) Conforter et valoriser le patrimoine naturel du territoire	13
C) Mieux répondre aux besoins des citoyens	13
Article 4 – Le Plan d’actions.....	14
Les fiches action.....	14
C) Mieux répondre aux besoins des citoyens.....	16
4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l’État.....	17
4.2. Validation des actions.....	18
4.3. Projets et actions en maturation.....	19
4.4. Les actions de coopération interterritoriale.....	19
4.5. Eligibilité des projets et évolutivité du CRTE.....	19
Article 5 : Modalités d’accompagnement en ingénierie.....	20
Article 6 - Engagements des partenaires.....	20
6.1. Dispositions générales concernant les financements.....	20
6.2. Le territoire signataire.....	21
6.3 L’État, les établissements et opérateurs publics.....	21
6.4. Engagements des opérateurs publics.....	22
6.5. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques.....	22
6.6. Maquette financière.....	22
Article 7 – Gouvernance du CRTE.....	23
7.1. Le comité de pilotage.....	23
7.2. Le comité technique.....	23
7.3. L’articulation avec les autres instances locales de suivi des projets.....	23
Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE.....	24
Article 9 - Résultats attendus du CRTE.....	24
Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE.....	24

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE.....	25
Article 12 - Résiliation du CRTE.....	25
Article 13 – Traitement des litiges.....	25
Sommaire des annexes.....	26

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-Région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n° 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'État et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de Vesoul autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

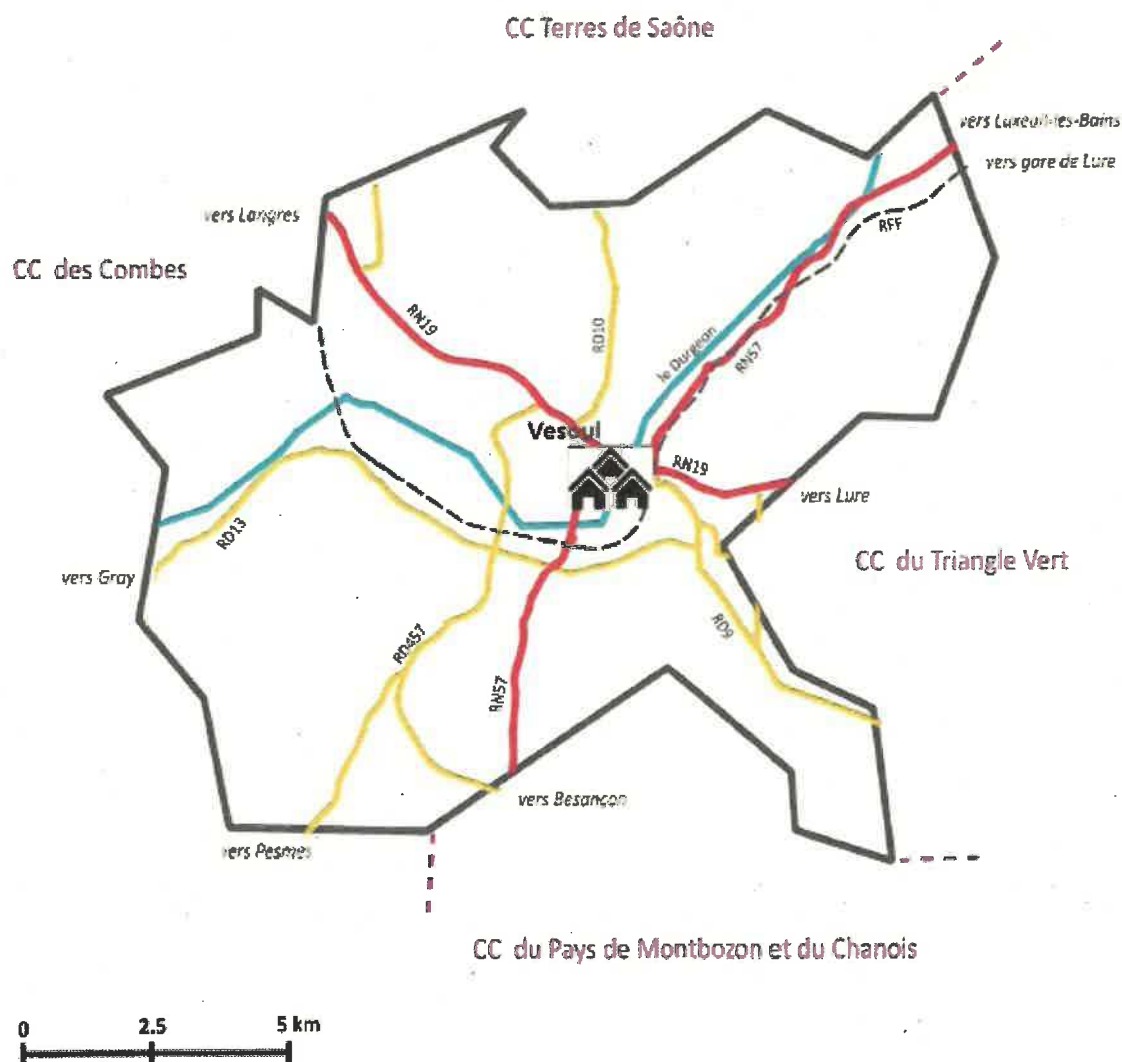
Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : État, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Article 2 – Diagnostic du territoire et ambitions

Le diagnostic :

Chef-lieu de Haute-Saône, Vesoul et son agglomération sont le principal pôle urbain du département. Depuis sa création en 1969, la structure intercommunale a évolué pour devenir une Communauté d'Agglomération regroupant depuis 2014 20 communes et 32 200 habitants soit 13,6% du total départemental. D'une superficie de + de 14 500 ha, sa densité de population est de 222 hab/km² (Haute-Saône 44 hab/km²).



La CAV se répartit en 3 espaces de densité :

- 7 communes en densité intermédiaire,
- 9 communes en catégorie peu dense,
- 4 communes très peu denses.

La CAV porte les actions des 4 pôles de compétence qui définissent le projet de territoire :

- Le développement territorial : économie, emploi, aménagement du territoire, habitat et logement, santé, technologies de l'information et de la communication, fourrière animaux errants,

- Le transport et le désenclavement : pôle d'échanges multimodal, transports urbains, modes « doux » de transport,
- L'environnement et le développement durable : collecte et tri des déchets, gestion des rivières, eau, assainissement,
- Le tourisme, les sports, la culture et les loisirs : espace de loisirs du lac, équipements sportifs (notamment les piscines communautaires) et culturels (théâtre Edwige Feuillère), information et promotion touristique.

Elle dispose d'un outil de planification intercommunal depuis 1979 qui s'est adapté aux évolutions des enjeux du territoire d'une part et de la réglementation d'autre part. La révision du document d'urbanisme en cours prendra en compte les documents supra tels que le SRADDET approuvé en 2020 et le SCOT du Pays de Vesoul Val de Saône en cours d'élaboration.

La CAV s'inscrit également au sein du pôle métropolitain Centre Franche-Comté, avec les intercommunalités de Besançon, Dole, Lons-le-Saunier, Morteau et Pontarlier dont l'objectif est de contribuer à présenter des dossiers partagés éligibles aux fonds du conseil régional et européens.

Le PLUiH actuellement applicable, approuvé en juin 2013 est élaboré autour des 4 axes composant le Projet d'Aménagement et de Développement Durable :

- Axe 1 : Intégrer la protection et la valorisation du patrimoine naturel riche et varié garant de la qualité du cadre de vie,
- Axe 2 : Amplifier la vitalité économique du territoire,
- Axe 3 : Garantir un développement urbain équilibré et de qualité,
- Axe 4 : Inscrire les déplacements au cœur du projet de développement durable.

En cohérence avec l'ensemble de ces outils programmatiques et de planification, le projet de territoire de la CAV approuvé en 2014 est à écrire pour la période 2022-2032, intégrant ainsi les nouvelles formes d'aménagement du territoire. Le diagnostic qui suit se décline suivant les 4 axes du PLUiH et intègre des conclusions issues d'études thématiques menées par l'agglomération pour la mise en place de dispositifs intégrateurs ou spécifiques (ACV, ANRU...) ainsi que de données tirées des publications de l'INSEE, d'agences publiques (ANCT) ou du dire de l'État notamment.

Axe 1 : Caractéristiques environnementales du territoire et qualité de vie

Le milieu naturel et la biodiversité : un atout pour le territoire

4 entités topographiques structurent la CAV et sont à préserver :

- La colline de la Motte à Vesoul,
- La plaine du Durgeon,
- Les plateaux calcaires du sud boisés,
- Les collines du Nord Est fortement boisées.

Ces paysages qui font la qualité de notre agglomération génèrent des contraintes fortes liées à ces entités et sont naturellement à prendre en compte pour le développement du territoire d'une part (risques des mouvements de terrain, inondation, sismicité modérée, protection des coteaux) et l'élaboration de la trame verte et bleue d'autre part. Le maintien de transitions constituées de vergers et de prés entre le tissu urbain et les sommités boisées est aussi un enjeu d'ouverture du paysage ou de préservation de cônes de vues. Par ailleurs, la reconstitution d'un réseau de haies, encouragée par la profession agricole, concourt à la continuité des nombreux corridors écologiques qui maillent le territoire. La plantation de vignes sur les coteaux de la Motte, site classé, est également un exemple inspirant de mise en valeur d'espaces naturels comme peut l'être également le lac et la zone humide attenante riche en biodiversité et en espèces d'oiseaux notamment.

La zone urbanisée du centre ancien offre peu d'ouvertures paysagères car souvent constituée de places ou parcs urbains. Cependant, la diversité de paysages que compte la CAV permet de disposer aux portes des zones urbanisées d'un cadre de vie de qualité. Néanmoins, un programme de qualification de places publiques et de renaturation dans la ville est à conduire notamment dans le cadre d'Action Cœur de Ville et du NPNRU, en réponse aux besoins d'espaces naturels des habitants. Ces initiatives doivent également s'inscrire dans une logique de préservation de la

biodiversité. A ce titre, la CAV, structure porteuse du programme Natura 2000, doit également intégrer des actions de préservation des milieux remarquables en coordination avec les équipes scientifiques et les acteurs du territoire (exploitants agricoles, ONF, communes...).

L'ensemble de ces éléments concourent à la richesse du patrimoine naturel et à la qualité de vie des habitants de l'agglomération. C'est pourquoi il convient de développer une politique de protection des espaces naturels mais également de renaturation des espaces urbanisés. Des études liées à la révision du PLUiH, notamment au titre de la consommation foncière, du potentiel de renouvellement urbain seront à mener à partir de 2022.

La ressource en eau : une priorité absolue

La CAV dispose d'un réseau hydrographique conséquent (Durgeon et ses affluents) et constitue une entité relativement plane et humide. La ressource en eau potable du territoire est issue de plusieurs secteurs de captation. Des engagements réciproques avec d'autres territoires sont contractualisés afin de sécuriser les besoins des habitants, car l'alimentation en eau des communes peut se révéler délicate en période de sécheresse.

Il est donc indispensable que la préservation de la ressource soit une priorité à l'avenir dans le projet de territoire de la CAV. Un schéma directeur d'alimentation en eau potable est par conséquent à élaborer dans le cadre de l'évolution du PLUiH avec la réalisation d'études destinées à aider la collectivité dans sa réflexion.

La transition énergétique : des projets structurants

Ces enjeux sont au cœur de la réflexion menée sur le territoire visant à réduire l'empreinte carbone de celui-ci et constituent un élément essentiel du CRTE. Il convient notamment de diversifier les sources d'énergie. Quelques exemples de projets peuvent ainsi être mis en exergue :

- Création de réseau de chaleur bois (secteur Nord Vesoul),
- Implantation de l'énergie photovoltaïque en cohérence avec l'occupation du sol,
- Parc éolien,
- Méthaniseurs,
- Reboisement de parcelles.

Autre élément essentiel dans ce processus de transition, l'exploitation des friches urbaines qui se traduisent sur notre territoire par de vastes espaces en déprise. Cette démarche s'est déjà matérialisée par l'installation d'une maison des services sur le site de l'ancienne délégation militaire départementale, d'un CFA et de services de la DGFIP et du Département sur l'emprise de la Cité Gérôme. Cela permet de redonner une vraie dynamique en cœur de ville qui sera confortée par le réinvestissement de l'ancien hôpital Paul Morel.

Outre le soutien aux projets visant à développer les énergies vertueuses, il sera nécessaire de mener des réflexions et études (en lien avec l'Audab notamment) sur les futures friches urbaines, comme par exemple les emprises SNCF. Mesurer le potentiel de ces sites, anticiper les fonctionnalités à développer, permettra d' étoffer et d'enrichir notre projet de territoire.

Axe 2 - Développement des activités économiques et des services

Un bassin économique important :

Selon les données INSEE de 2018, ce sont 20 000 emplois recensés au sein des 1 400 établissements actifs déployés sur la CAV dont 2/3 concernent les domaines du commerce, des transports et de services divers. Les emplois des administrations publiques, de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale, représentent 20 %, du fait notamment du statut de préfecture de Vesoul. L'activité agricole constitue une composante non négligeable, notamment sur les communes de la 2^{ème} couronne. Elle développe les circuits courts et apporte ainsi une valeur ajoutée à la production.

Des emplois peu qualifiés :

Les ouvriers et employés qui concentrent plus de 30% des emplois sont très représentés par rapport au niveau national alors qu'à l'inverse les cadres sont peu nombreux. Les emplois peu qualifiés sont un marqueur fort du

territoire ainsi qu'un taux de chômage élevé puisqu'il se situe aux alentours de 15% des actifs. Le chômage touche particulièrement les jeunes hommes (15-24 ans) qui sont plus de 30% à ne pas avoir d'emploi ! Même si depuis 2018 les indicateurs permettent de constater une dynamique dans la création d'entreprise, principalement individuelle, ce constat est inquiétant.

Les données sur l'activité économiques seront donc à affiner sur 2022 pour intégrer les conséquences de la pandémie. Par ailleurs, il sera nécessaire de travailler sur le déficit en termes de qualifications des jeunes car le maintien sur le territoire et l'employabilité de ces tranches d'âge dépendront des offres de formations de tous niveaux. Enfin, la mise en place de formations universitaires et d'emplois de CSP supérieures aidera les jeunes les plus qualifiés à s'installer sur l'agglomération.

Une vocation commerciale affirmée :

Des actions du dispositif Cœur de Ville sont engagées depuis 2019 afin de dynamiser le tissu commercial du centre-ville. Un programme FISAC déployé sur l'ensemble du territoire arrive à terme en 2022. Il a permis d'accompagner 60 commerces (85 % en ORT) notamment en renouvellement d'équipement mobilier ou rénovation et mise aux normes. Le taux de vacance des commerces de centre-ville a baissé drastiquement depuis 2019, passant de 17 % à 11 %.

Il conviendra de poursuivre cette politique volontariste de rééquilibrage et de redynamisation du commerce afin de conforter la centralité de Vesoul qui demeure le principal pôle commercial de Haute-Saône.

Un haut niveau de services :

L'offre de services est développée sur la ville de Vesoul et les communes de la 1^{ère} couronne. Elle comprend notamment les services publics qui sont particulièrement présents dans l'agglomération et constituent un élément fort de centralité. L'arrivée prochaine de services déconcentrés de la DGFIP permettra de conforter le caractère de chef-lieu de département et donc de centre administratif du département.

Par ailleurs, afin de maintenir une offre de santé accessible au plus près des habitants, la CAV propose depuis plusieurs années des allocations financières au bénéfice d'étudiants en profession de santé, en contrepartie d'une installation sur la CAV au terme de leurs cursus. Par ailleurs, des aides à destination des médecins spécialistes aideront à leur installation au sein de secteurs stratégiques du territoire :

- Pôle santé de la zone des Haberges,
- Site Paul Morel,
- Quartier Montmarin.

D'autres structures permettant également d'attirer des praticiens spécialistes seront bientôt opérationnelles à Noidans-lès-Vesoul et sur le quartier de la Gare à Vesoul.

Il est acquis également que les équipements culturels sont d'une grande diversité pour une ville moyenne avec un théâtre de qualité, un musée prochainement repensé autour du peintre vésulien Jean-Léon Gérôme, un festival des cinémas asiatiques reconnu internationalement. La création d'un lieu dédié aux cultures urbaines pourrait permettre de conforter ce caractère singulier de l'agglomération à l'échelle départementale. Par ailleurs, les équipements sportifs et de loisirs nombreux sur le territoire (piscines, gymnases, stades, camping...) opèrent une montée en gamme afin de répondre aux besoins nouveaux des usagers et d'accroître leur attractivité.

Outre un haut niveau de services publics, le renforcement de l'offre médicale, le maintien et le renforcement de la qualité des équipements culturels et de loisirs permettront à notre agglomération de conserver son pouvoir d'attraction et d'accroître le nombre de visiteurs.

Le développement numérique au service des habitants :

Élément de développement essentiel du territoire, le réseau numérique offre d'ores et déjà un débit de niveau 4G. Il convient de rester vigilant afin de poursuivre l'adaptation du réseau numérique aux besoins des usagers, particuliers et professionnels. Ainsi, la « fibre noire » sera installée et permettra de connecter en toute sécurité les écoles notamment.

Par ailleurs, des formations en matière de numérique ont été déployées à destination des commerçants suite à la crise du COVID alors qu'un accompagnement des usagers à l'utilisation des plates-formes assurant le dépôt dématérialisé des dossiers administratifs (CAF, Sécurité sociale...) est à anticiper sur le territoire. Pour ce faire, l'installation de la Maison France Services à Vesoul (Quartier Rêpes-Montmarin) fin 2021 concourt à cet objectif, de même que l'ouverture d'un espace public numérique au sein du tiers-lieu sur le site de l'ex-DMD. Le développement d'une application Ville/Agglomération aidera les collectivités à être plus présentes notamment auprès des plus jeunes, alors que l'installation de mobilier connecté renforcera l'attractivité du centre-ville de Vesoul notamment.

L'agglomération, dans le cadre d'un projet global, entend donc devenir une collectivité porteuse en termes de solutions et d'offres numériques et s'inscrire ainsi dans une dynamique essentielle à l'avenir pour la visibilité et l'attractivité du territoire.

Axe 3 : Développement urbain

Démographie : stabilité et vieillissement

Après des périodes de stabilités (1999-2008), la CAV connaît une décroissance de sa population de 2,4 % sur la période 2008-2018 malgré un solde naturel légèrement positif.

Les variations de population entre 2008 et 2018 mettent l'accent sur un vieillissement marqué du territoire (+ 5,7 points pour la tranche 60-74 ans ; + 1 point pour les + 75 ans), malgré un effectif stable des - 14 ans. Il s'agit essentiellement de la décroissance des tranches d'âge 15-29 (-2,7 %) et 30-44 (- 2 %) qui contribuent à la diminution de population et peuvent expliquer un solde migratoire négatif.

En 2018, 15 825 ménages résidaient sur la CAV, soit + 3 % en 10 ans. Les ménages d'1 personne connaissant une hausse de 12,6 % pour atteindre 43 % (contre 34 % en Haute-Saône) notamment parmi les tranches d'âge 20-24 ans et 40-64 ans. La structure familiale évolue également vers une augmentation des familles monoparentales (+15 % en 10 ans) et des couples sans enfants (+ 2 %) pour atteindre respectivement 10% et 26% du total de la population. En 2018, seulement 18 % des ménages sont composés d'un couple avec enfants.

Ces éléments doivent contribuer au projet de territoire pour rendre celui-ci plus attractif. L'objectif est de retenir les plus jeunes en développant des formations et des emplois qualifiés, tout en tenant compte du vieillissement de la population et de faciliter le bien-vivre des seniors, notamment grâce à un habitat de qualité et adapté.

Habitat : une offre à améliorer

Avec une offre de logement renforcée (+6 % en 10 ans), la CAV compte près de 17 650 logements dont environ 8 % vacants (5 % parc privé et 3 % parc public) répartis équitablement en maisons individuelles et appartements. Les logements recensés n'ont pas évolué en nombre moyen de pièces soit 5 pour les maisons individuelles et 3 pour les appartements.

Depuis 2018, les ménages sont majoritairement propriétaires de leur logement (51 %). Toutefois, les logements du parc ancien sur le territoire de la CAV nécessitent souvent des rénovations permettant de maîtriser les dépenses énergétiques. Ainsi, l'opération programmée d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain (OPAH RU) sur le centre historique de Vesoul, engagée depuis 2015 et reconduite jusqu'en 2026 sur un périmètre élargi correspondant à celui de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), a pour objectif de contribuer à cette transition énergétique et de satisfaire les besoins des habitants.

De plus, depuis mars 2021, la CAV participe activement à la mobilisation des propriétaires de plus de 900 logements vacants du parc privé (dispositif LOVAC) sur le territoire des 20 communes. Une démarche identique est mise en place afin de disposer d'une cartographie des friches industrielles, commerciales voire agricoles identifiées sur le territoire, et ce en vue d'assurer un développement prioritairement en renouvellement d'espaces desservis en réseaux.

Ces enjeux forts de transition énergétique, de mobilisation et d'adaptation du parc vacant seront les piliers principaux de la politique de l'habitat du PLUiH dont les études pour la révision seront menées en 2022. Celles-ci s'attacheront à prendre en compte les points de blocage rencontrés par les propriétaires ou porteurs de projets et à développer des outils incitatifs à la reconquête du patrimoine immobilier. C'est pourquoi les constructions nouvelles de logements

devront être encadrées de manière à encourager l'utilisation de matériaux biosourcés et des modes constructifs vertueux ainsi qu'une consommation maîtrisée du foncier.

De même, l'offre de logements à proposer sur la CAV sera quantifiée au regard notamment des emplois générés par les activités économiques diversifiées sur le territoire, tout en confortant une dynamique de centralité.

Axe 4 : Les déplacements sur le territoire

Un territoire marqué par l'automobile :

La CAV est au carrefour de 2 routes nationales (RN 19 en ouest-est – RN 57 en nord-sud) alors que le maillage du réseau départemental offre des dessertes interzones sur l'ouest et le sud. Cela se traduit par un fort trafic, avec notamment 87 000 véhicules par semaine comptabilisés à l'entrée sud de l'agglomération (Etude My Traffic, 2019) et le passage de nombreux poids-lourds en lien notamment avec l'activité du site Stellantis /Peugeot à Noidans.

A cette importance de l'industrie automobile s'ajoutent 3 000 places de parkings en centre-ville qui confèrent à la voiture une place prépondérante dans l'agglomération. D'ailleurs, les données INSEE 2018 indiquent que 80 % des déplacements domicile-travail des habitants du territoire s'effectuent en voiture. La CAV a toutefois créé un pôle d'échanges multimodal sur le site de la gare SNCF (ligne 4) et dispose d'un réseau de transports en commun efficace, qui s'adapte aux besoins du territoire (transport à la demande notamment) d'une part, et aux nouvelles énergies d'autre part (bio-carburants dont prochainement le biogaz).

Une attention particulière est à porter sur l'évolution de la fréquentation de la RD 13 au regard du développement territorial, notamment pour les communes de Vaivre-et-Montoille, Noidans-lès-Vesoul, Echenoz-la-Méline, Navenne et Quincey. Cette thématique de la mobilité fera l'objet d'un volet spécifique du Plan Climat Air Energie en cours d'élaboration par le Pays de Vesoul Val de Saône, lequel sera intégré au Contrat d'Objectifs Territorial en phase de signature avec l'ADEME.

Des liaisons douces et de nouveaux modes de déplacement qui se développent :

Par ailleurs, des réflexions sont menées afin de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air urbain, à savoir :

- l'implantation d'aires de covoiturage pour les salariés,
- l'implantation d'aire de stationnement des véhicules de transports en lien avec les activités de logistiques situées sur le territoire.

Afin de répondre aux nouveaux besoins des habitants, des réseaux de liaison douces sont créés suivant une armature intercommunale permettant des connexions sécurisées entre les communes et d'irriguer le centre-ville d'Est en Ouest. La vocation piétonne et cyclable de rues du centre-ville sera largement accrue ce qui participera à la maîtrise des émissions polluantes sur le territoire, en complément de la promotion des véhicules vertueux.

Ainsi, l'agglomération de Vesoul, chef-lieu de la Haute-Saône concentre des fonctions de centralité, un haut niveau de service, un riche tissu commercial ainsi qu'un bassin d'emploi important à l'échelle du département. L'agglomération se caractérise également par un cadre de vie particulièrement agréable qui conjugue espaces naturels et bâtiments remarquables notamment dans l'hypercentre, conférant une qualité de vie reconnue aux habitants et aux visiteurs. Ces atouts qui font des villes moyennes des espaces de plus en plus attractifs, d'autant que Vesoul se situe idéalement à distance raisonnable des grandes agglomérations régionales que sont Besançon, l'Aire Urbaine et Dijon, s'avèreront essentiels dans le contexte actuel. Afin de renforcer l'attractivité de notre territoire, parfois insuffisamment mis en valeur, le CRTE devra répondre à deux enjeux principaux : la transition écologique et la cohésion territoriale.

Les ambitions du territoire :

Dans le but de répondre aux exigences en termes de transition écologique et de développement durable, il conviendra notamment de limiter la consommation de foncier en réutilisant les friches urbaines. Cela permettra de redonner vie à ces espaces aujourd'hui en déshérence, tout en développant des fonctionnalités répondant aux nouveaux besoins des habitants en termes de culture, d'éducation et de numérique par exemple. Afin d'améliorer l'empreinte carbone du territoire, les priorités seront d'améliorer la qualité énergétique des bâtiments (habitation ou tertiaire, public ou privé), tout en s'attachant en parallèle à promouvoir les sources d'énergie vertueuses (géothermie, méthanisation...). Autre élément clef en matière d'exemplarité environnementale, le patrimoine naturel sera valorisé afin de matérialiser une trame verte et bleue. Celle-ci s'appuiera particulièrement sur le Durgeon, les espaces naturels remarquables et les zones forestières, tout en s'attachant à préserver les ressources en eau du territoire en travaillant sur les réseaux et en promouvant les modes de cultures économes. Par ailleurs, la biodiversité sera intégrée dans chacun des projets d'aménagement ou de végétalisation portés par les collectivités. Cette exigence se matérialise également en termes d'alimentation, avec la mise en place de projets d'agriculture urbaine favorisant les circuits courts, le développement du « bio » et de manière plus générale la promotion du manger mieux pour tous.

Cette volonté de créer sur le territoire une véritable dynamique en matière de transition écologique s'inscrit en cohérence avec l'autre grand enjeu du projet d'agglomération à intégrer dans le CRTE, celui d'accroître la cohésion territoriale à l'échelle communautaire. Cela se fera d'abord par une offre d'habitat plus qualitative, accessible et diversifiée au sein de chacune des communes, conjuguée à un haut niveau de services. Pour ce faire, il est nécessaire d'étoffer le vivier d'entreprises et donc d'emplois et les possibilités de formation, mais également l'offre médicale sans négliger la revitalisation du commerce de centre-ville. Ces éléments essentiels de centralité seront renforcés par une offre culturelle et sportive encore améliorée, ainsi que par des équipements touristiques et de loisirs plus qualitatifs et adaptés aux exigences nouvelles des usagers de la ville. A l'échelle infra-communautaire, le processus de renouvellement urbain et la multiplication d'actions citoyennes et de médiation sociale, aideront à une meilleure inclusion pour les populations les plus fragiles. Par ailleurs, le développement des mobilités douces participera à améliorer le maillage du territoire en contribuant à réduire la place de l'automobile dans les déplacements. Enfin, les initiatives en faveur du numérique faciliteront l'accès de tous aux démarches administratives et à la culture par exemple, tout en développant un sentiment d'appartenance à l'agglomération notamment pour les plus jeunes. Pour ce faire, l'agglomération s'appuiera sur des outils digitaux en matière de communication, d'information, de démocratie participative et de promotion touristique notamment.

Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le protocole de préfiguration du CRTE ratifié en juin 2021 et enrichi par la réflexion partagée sur le projet de territoire avec les élus de l'agglomération et des communes, les partenaires privés ainsi que les services de l'Etat et des collectivités territoriales. Pour mémoire, le CRTE a pour vocation de traiter 11 orientations essentielles pour les territoires :

- I. Transition écologique,
- II. Numérique,
- III. Politique de la ville,
- IV. Santé,
- V. Social,
- VI. Education/jeunesse,
- VII. Emploi,
- VIII. Développement économique,
- IX. Culture,
- X. Sport,

XI. Sécurité.

Il a été décidé d'articuler ces thématiques autour de 3 grands axes transversaux :

- A) Promouvoir des projets exemplaires en termes de développement durable,
- B) Conforter et valoriser le patrimoine naturel du territoire,
- C) Développer harmonieusement l'agglomération en répondant aux nouveaux besoins quotidiens de la population en termes de services, de culture et de sport.

Chacun de ces grands axes de travail est divisé en 5 thématiques regroupant au total près de 80 actions qui intègrent naturellement les 11 orientations précitées.

A) Promouvoir des projets exemplaires en termes de développement durable :

Véritable colonne vertébrale du CRTE, cet axe permet notamment d'agir sur la Transition écologique (orientation I) en résorbant les friches urbaines (A1), en s'attachant à proposer des bâtiments publics et des logements plus résilients (A2 et A3) tout en soutenant des projets innovants en matière énergétique (A4). Le développement du Numérique (orientation II), toujours envisagé au service des citoyens, sera également une des priorités de nos collectivités (A5).

- A.0 Fiches transversales,
- A.1 Résorption des friches urbaines,
- A.2 Des bâtiments publics plus résilients et économes,
- A.3 Proposer une offre de logements améliorée et enrichie,
- A.4 Promouvoir des projets innovants en matière énergétique,
- A.5 Développer l'utilisation des NTIC.

B) Conforter et valoriser le patrimoine naturel du territoire :

Cet axe met en valeur la trame verte et bleue de notre territoire qui, combinée à un haut niveau de services, offre aux habitants de l'agglomération une qualité de vie reconnue. C'est aussi un facteur d'attractivité certain pour Vesoul et son agglomération. Outre la transition écologique (B1 et B3), sont abordées ici les orientations stratégiques de la Sécurité (orientation XI) notamment en termes de déplacement (B.2), de même que le Développement économique (orientation VIII) et l'Emploi (orientation VII) par le biais d'actions visant à privilégier les circuits courts et la proximité (B5). Le traitement de la ressource en eau, fondamental pour l'avenir, s'inscrit dans cet axe (B.4).

- B.1 Préserver et valoriser les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques existants,
- B.2 Valoriser et sécuriser le Durgeon et ses rives,
- B.3 Végétaliser les espaces publics dans le respect de la biodiversité et favoriser les pratiques vertueuses,
- B.4 Préserver la ressource en eau,
- B.5 Développer l'agriculture urbaine et les circuits courts.

C) Mieux répondre aux besoins des citoyens :

Cet axe s'attache particulièrement à promouvoir le vivre-ensemble et les solidarités territoriales tout en répondant à des aspirations nouvelles de nos concitoyens. Ainsi, les orientations Politique de la Ville (orientation III) et Social (orientation V) tout comme le Développement économique (orientation VIII) sont-elles traitées avec des actions inscrites dans le QPV et en direction des gens du voyage (C1). Des actions en faveur de la Santé (orientation IV) favorisant l'équilibre du territoire sont décrites dans la thématique C4 qui comprend également le soutien au commerce de centre-ville. Par ailleurs, les orientations relatives à la Culture (orientation IX) et au Sport (orientation X) sont traitées dans les thématiques C2 et C3 qui intègrent de nombreuses actions dédiées à la Jeunesse (orientation VI). Enfin, le développement des mobilités douces contribuera à améliorer les liaisons entre les communes et quartiers de l'agglomération (C5).

- C.1 Des territoires plus solidaires,
- C.2 Répondre aux nouveaux besoins en termes de culture et de loisirs,
- C.3 Répondre aux nouveaux besoins en termes d'équipements sportifs,
- C.4 Promouvoir un développement territorial équilibré à l'échelle de l'agglomération,
- C.5 Développer les mobilités douces et non-polluantes.

Les orientations stratégiques font l'objet de fiches descriptives, jointes en annexe 1. Ces fiches comprennent des objectifs quantifiés dans la mesure du possible ou qualitatifs qui peuvent être, selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats. Elles indiquent la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qu'il reste à affiner par champ d'intervention.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 4 – Le Plan d'actions

Les fiches action

Le plan d'actions est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux. Au total, 88 fiches (56 fiches-action (FA), 32 fiches-projet (FP)) constituent le plan d'action du CRTE de la Communauté d'Agglomération de Vesoul. A cela s'ajoute 2 fiches transverses, celle relative aux études de révision du PLUiH et celle dédiée au financement d'un chef de projet CRTE.

A) Promouvoir des projets exemplaires en termes de développement durable :

- A.0 Fiches transverses
 - A.0.1 FA : Etudes révision du PLUiH,
 - A.0.2 FA : Ingénierie suivi évaluation CRTE.
- A.1 Résorption des friches urbaines,
 - A.1.1 FA : La Maison des Services (ex DMD),
 - A.1.2 FA : Cité Gérôme,
 - A.1.3 FA : Ilot Durgeon,
 - A.1.4 FA : Ilot Campo,

- A.1.5 FA : Site des Annonciades,
 - A.1.6 FA : Atelier des Cultures Urbaines,
 - FP : Valorisation des friches agricoles,
 - FP : Ancien hôpital Paul Morel.
- A.2 Des bâtiments et espaces publics plus résilients et économes :
 - A.2.1 FA : Réhabilitation du gymnase (Vaivre),
 - A.2.2 FA : Installation de panneaux photovoltaïques (SIED),
 - A.2.3 FA : Réhabilitation de l'Hôtel de Ville de Vesoul,
 - A.2.4 FA : Réhabilitation du Théâtre Edwige Feuillère,
 - A.2.5 FA : Restructuration du périscolaire (Pusey),
 - A.2.6 FA : Rénovation énergétique de l'école du Stade à Vesoul,
 - A.2.7 FA : Rénovation énergétique du Centre Social François Villon,
 - FP : Réhabilitation de la bibliothèque municipale de Vesoul,
 - FP : Réhabilitation de la Maison des Associations de Vesoul,
 - FP : Réhabilitation de bâtiments municipaux (Echenoz),
 - FP : Réhabilitation de bâtiments municipaux (Quincey),
 - FP : Aménagement qualitatif d'espaces publics à Echenoz.
- A.3 Proposer une offre de logements améliorée et enrichie :
 - A.3.1 FA : OPAH RU et concession d'aménagement,
 - A.3.2 FA : Soutien à l'habitat public,
 - FP : Réhabilitation des logements sociaux privés,
 - FP : Observatoire de l'habitat et du foncier.
- A.4 Promouvoir des projets innovants en matière énergétique :
 - A.4.1 FA : Chaufferie bois Montmartin,
 - A.4.2 FA : Méthaniseurs,
 - A.4.3 FA : Valorisation des biodéchets,
 - A.4.4 FA : Reboisement de parcelles dans le cadre de la création de zone de séquestration de carbone,
 - A.4.5 FA : Actions du PCAET,
 - FP : études implantation photovoltaïque,
 - FP : Actions du COT ADEME,
 - FP : Développement de l'agroforesterie,
 - FP : Valorisation du cadastre solaire.
- A.5 Développer l'utilisation des NTIC :
 - A.5.1 FA : Création d'un tiers lieu numérique à Vesoul,
 - A.5.2 FA : CAV, collectivité connectée,
 - FP : Tiers-lieu ANRU.

B) Conforter et valoriser le patrimoine naturel du territoire :

- B.1 Préserver et valoriser les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques existants.
 - B.1.1 FA : Zone des Lavières à Chariez,
 - B.1.2 FA : Zones Natura 2000,
 - FP : Plan de gestion de la Motte,
 - FP : Restaurer les continuités écologiques sur la Méline,
 - FP : Amélioration de la gestion de la biodiversité ordinaire.

- B.2 Valoriser et sécuriser le Durgeon et ses rives.
 - B.2.1 FA : Création de voies douces et partagées en centre-ville de Vesoul,
 - FP : Restaurer les continuités écologiques sur le Durgeon.

- B.3 Végétaliser les espaces publics dans le respect de la biodiversité et favoriser les pratiques vertueuses :
 - B.3.1 FA : Requalification de la Place Rénet,
 - B.3.2 FA : Esplanade du Montmarin.

- B.4 Préserver la ressource en eau :
 - B.4.1 FA : Travaux d'assainissement 2021,
 - B.4.2 FA : Travaux d'assainissement 2022,
 - B.4.3 FA : Réservoir d'eau à Chariez,
 - FP : Schéma directeur eau potable.

- B.5 Développer l'agriculture urbaine, les circuits courts :
 - B.5.1 FA : Approvisionnement local de la restauration collective,
 - B.5.2 FA : Quartiers Fertiles,
 - FP : Accompagner les exploitations vers une certification HVE ou AB,
 - FP : Développement de filières vergers à hautes tiges.

C) Mieux répondre aux besoins des citoyens

- C.1 Des territoires plus solidaires :
 - C.1.1 FA : Maison France Services,
 - C.1.2 FA : Réhabilitation de l'aire d'accueil de la route de Saint Loup,
 - C.1.3 FA : NPNRU du quartier des Rêpes-Montmarin,
 - C.1.4 FA : Création d'une aire d'accueil aux Prés Baulère,
 - FP : Accompagnement des publics en QPV,
 - FP : Création de terrains familiaux pour les gens du voyage.

- C.2 Répondre aux nouveaux besoins en termes de culture et de loisirs.
 - C.2.1 FA : Rénovation du camping du Lac,
 - C.2.2 FA : Création d'une micro-folie à Vesoul,

- C.2.3 FA : Requalification du Musée Georges Garret.
- C.3 Répondre aux nouveaux besoins en termes d'équipements sportifs :
 - C.3.1 FA : Mise aux normes de la piste d'athlétisme du stade René Hologne à Vesoul,
 - C.3.2 FA : Modernisation (éclairage, vestiaire...) du stade René Hologne à Vesoul,
 - C.3.3 FA : Rénovation des piscines communautaires,
 - C.3.4 FA : Création d'un terrain de rugby synthétique Vesoul,
 - C.3.5 FA : Mise aux normes du dojo départemental à Vesoul,
 - C.3.6 FA : Réhabilitation de la base de voile et installation d'un téléski nautique.
- C.4 Promouvoir un développement territorial équilibré à l'échelle de l'agglomération :
 - C.4.1 FA : Création de la ZAC Echenoz Sud,
 - C.4.2 FA : Création d'une maison médicale à Noidans les Vesoul,
 - C.4.3 FA : Aide financière aux étudiants en santé,
 - C.4.4 FA : Aide à l'installation de médecins spécialisés,
 - C.4.5 FA : Aide à la recherche de locaux pour les professionnels de santé,
 - C.4.6 FA : Aide financière pour les entreprises de l'économie sociale et solidaire,
 - C.4.7 FA : Optimisation du parcellaire agricole pour diminuer les déplacements,
 - FP : Création d'un espace de centralité à Frotey Les Vesoul,
 - FP : Spécialisation des zones d'activités communautaires,
 - FP : Revitalisation du commerce de centre-ville,
 - FP : Expérimentation d'espaces tests agricoles,
 - FP : Approche collective de bilans carbone en agriculture.
- C.5 Développer les mobilités douces et réduire notre empreinte carbone :
 - C.5.1 FA : Aménagement de la rue Salengro en voie partagée,
 - C.5.2 FA : Agglomération cyclable,
 - FP : Chemins de randonnée (Echenoz, Montcey),
 - FP : Création d'une voie douce entre Charmoille et Pusey,
 - FP : Transition énergétique dans les transports urbains,
 - FP : Rationalisation des stationnements.

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'État

Après la définition du périmètre, dès la phase d'engagement de l'élaboration du contrat, le recensement des contractualisations existantes relève du diagnostic du territoire :

- Le Contrat d'Objectif Territorial dans le cadre de Citergie,
- Le Plan Climat-Energie Territorial du Pays de Vesoul Val de Saône,
- Les programmes territorialisés de l'ANCT : Action Cœur de Ville et Opération de Revitalisation de Territoire,
- Le Nouveau Programme de Renouveau Urbain et le Contrat de Ville,
- Le PAIR de la Région Bourgogne-Franche-Comté, le PACT 2 du Conseil Départemental,
- Le Contrat Local de Santé.

En fonction des priorités du projet de territoire et de la volonté des partenaires, les conventions et contrats préexistants peuvent élargir et enrichir les orientations et objectifs stratégiques du CRTE, et être intégrés progressivement dans le CRTE. Cette intégration entraîne la mutualisation de la gouvernance, tout en conservant la possibilité de conserver des instances de pilotage resserrées autour de problématiques spécifiques. Les engagements financiers qu'ils contiennent sont repris dans la maquette globale.

Des modalités d'articulation avec d'autres dispositifs non intégrés dans le contrat (contrats de l'État, moyens des opérateurs, contrats des collectivités...) peuvent être précisées.

4.2. Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches action et des fiches projet en annexe 2.

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches projet » qui deviennent des « fiches action » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable.

Les projets accompagnés devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires : des actions peuvent être communes à deux CRTE avec deux participations financières.

Les engagements peuvent être de différentes natures, ils précisent :

- La maîtrise d'ouvrage du contrat et la désignation du pilote pour son élaboration, son suivi, sa mise en œuvre, la description des actions et des projets, les objectifs poursuivis et l'évaluation et les résultats spécifiques attendus au terme du contrat ;
- L'animation des acteurs du territoire, en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, État, établissements publics...) pour initier et catalyser la dynamique du territoire ;
- Les acteurs mobilisés et leur rôle qu'il s'agisse d'appui financier, administratif, technique ou en moyens humains ;
- Les crédits budgétaires, les financements déjà mobilisés notamment lorsqu'ils proviennent de financements de droit public ;
- La mise à disposition de moyens (humains, matériels, immobiliers) ;
- L'ingénierie (conseils juridiques et techniques) ;
- Les indicateurs de suivi et de résultats, les évaluations ;
- L'échéancier (planning d'action, calendrier prévisionnel de réalisation) ;
- Les courriers de confirmation des acteurs pour leur implication (notamment financière) ;
- Les autorisations nécessaires aux actions et aux projets pour éviter celles et ceux qui auraient un impact négatif sur l'environnement ou pour les populations en conformité avec la réglementation en vigueur. Les actions accompagnées au titre du présent CRTE restent soumises aux procédures administratives, et en particulier des autorisations nécessaires au projet.

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles. Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer. L'intégration des actions du CRTE s'effectue sous réserve du respect des règles en vigueur et d'obtention des autorisations administratives notamment en matière d'urbanisme et d'environnement.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'État, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier. Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires (modèle annexé).

4.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches action » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

4.4. Les actions de coopération interterritoriale

Chaque territoire se construit par ses dynamiques internes et par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également du projet de territoire. Ces relations peuvent se traduire par des projets communs, des partages d'expériences qui impactent positivement les territoires du Pays de Vesoul Val de Saône et l'agglomération de Vesoul.

Les actions de coopération entre territoires permettent plus particulièrement de :

- Favoriser les synergies et complémentarité entre les territoires en assurant une cohérence des interventions (ex éviter le financement de projets similaires sur des territoires voisins qui pourraient se concurrencer) ;
- Encourager les solidarités entre les territoires les plus dynamiques et ceux en difficulté ;
- Renforcer les fonctions de centralité de certains territoires ;
- Répondre aux enjeux posés par les grands territoires communs (bassins d'emploi liés par des flux domicile-travail et des enjeux de logement ou de mobilité, espaces naturels et touristiques, écosystèmes d'acteurs de grands bassins industriels, qualité de l'air, changement climatique, etc.) ;
- Construire des filières pour rapprocher offre et demande (énergie, alimentation, etc.).

Les mesures sont à définir localement. Différents types d'action sont envisageables : études, expérimentations, projets communs, mutualisation de ressources, actions d'information et d'animation sur certaines thématiques, concertation pour l'implantation de projets à fort rayonnement ou avec des impacts importants, participation réciproque à la gouvernance des contrats...

Ce volet dédié aux actions de coopération entre les territoires, dont le contenu est à définir localement, est à réfléchir dès la phase du projet de territoire puis tout au long de l'élaboration du contrat.

4.5. Eligibilité des projets et évolutivité du CRTE

Il est rappelé que le CRTE a pour vocation de recenser préférentiellement les projets structurants. Toutefois, les autres projets des communes et de la Communauté d'Agglomération de Vesoul non-inscrits dans le CRTE demeurent, le cas échéant, éligibles aux financements de l'État (DETR, DSIL, FNADT...).

Le CRTE étant par nature évolutif, les projets non encore connus à ce jour, pourront être inscrits dans le CRTE dans le cadre du dispositif de suivi et d'évaluation du présent contrat tout au long de la durée de validité de celui-ci. Par ailleurs, il pourra être envisagé d'inclure de nouvelles thématiques dans le CRTE en fonction de l'évolution du contexte socio-économique et d'éventuels besoins nouveaux partagés par les membres du comité de pilotage.

Article 5 : Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires, services déconcentrés de l'État, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches action, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire de la Communauté d'Agglomération de Vesoul assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un responsable du pilotage du CRTE pour animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il-elle pourra être assisté-e d'animateur. trice.s chargé.e.s de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de chef-fe de projet pourra être assuré par l'État.

Si le contrat concerne plusieurs collectivités, celles-ci recherchent la coordination et l'animation à l'échelle de l'ensemble du territoire à travers la désignation d'un interlocuteur désigné. Les modalités de fonctionnement entre les deux EPCI sont précisées dans la convention de partenariat en annexe 1.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, État, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'État. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets. Il sera également recherché de manière spécifique une synergie avec les CRTE des territoires voisins et notamment celui du Pays Vesoul Val de Saône avec lequel une fiche-action est d'ores et déjà partagée.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire n° 6231/SG du 20 novembre 2020, l'État s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées à titre indicatif en annexe 3.

6.4. Engagements des opérateurs publics

Un ou des opérateurs publics s'engage(nt) à désigner dans leurs services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ce ou ces opérateurs publics s'engage(nt) à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

6.5. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

6.6. Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

La maquette financière peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant. Ce comité de pilotage a été installé de manière formelle le 30 novembre 2021.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de l'Agglomération de Vesoul, des services de l'État, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales, des chambres consulaires, d'Action Logement...

Il siégera au moins une fois par semestre pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'État et du territoire de l'Agglomération de Vesoul. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projet et fiches action.

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portés par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale. Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC. Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action en annexe 2. Les indicateurs de suivi sont précisés en annexe 3-3. Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat qui a une durée de 6 ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 12 - Résiliation du CRTE

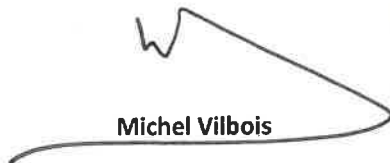
D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Besançon.

Signé à Vesoul le 24/12/2021

Monsieur le Préfet de la Haute-Saône


Michel Vilbois

Monsieur le Président
Communauté d'Agglomération de Vesoul


Alain Chrétien

Sommaire des annexes

Annexe 2 – Fiches action

Annexe 3 – Tableaux de synthèse du CRTE

- 3-1 Porteurs de projets et cibles à produire ultérieurement
- 3-2 Maquette financière (export du tableau déposé sur la plateforme)
- 3-3 Indicateurs de suivi à produire ultérieurement

Sommaire des annexes

Annexe 2 – Fiches action

Annexe 3 – Tableaux de synthèse du CRTE

- 3-1 Porteurs de projets et cibles à produire ultérieurement
- 3-2 Maquette financière (export du tableau déposé sur la plateforme)
- 3-3 Indicateurs de suivi à produire ultérieurement

MAÎTRE D'OUVRAGE	LOCALISATION	INTITULE	TYPE TRAVAUX	CONTRACTUALISATION EXISTANTE	MONTANT TRAVAUX (HT)	FONDS ETAT SOLLICITE	FONDS MOBILISE	DETR	DSIL	DEBUT EXECUTION DES TRAVAUX	AIDES AUTRES FINANCEURS ACTEES	REMARQUES	INSCRIPTION CRTE	POURQUOI
11 SIED	PROTEY, ECHENOZ, VESOUL	pose panneaux photovoltaïques	transition énergétique		672 000,00	DETR	DSIL		201 000,00	2022		vérification éligibilité au regard de l'arrêté d'oct 2021	OUI	TE
12 VESOUL	VESOUL	Rénovation énergétique école du stade	rénovation énergétique		490 000,00	DSIL	DSIL		294 000,00	2022	OUI	opération déjà financée	OUI	TE
13 VESOUL	VESOUL	Rénovation énergétique espace Villon	rénovation énergétique		570 000,00	DSIL	DSIL		342 000,00	2022	OUI	opération déjà financée	OUI	TE
14 ECHENOZ	ECHENOZ	Réhabilitation bâtiment municipaux	réhabilitation vestiaires foot et création préau école										OUI	TE
15 QUINCEY	QUINCEY	Réhabilitation bâtiment municipaux	réhabilitation énergétique (salle des fêtes, presbytère)										OUI	TE
16 ECHENOZ	ECHENOZ	aménagement espaces publics	city park, voie cyclable, aménagement sécu, achat broyeur										NON	sauf piste cyclable ?
17 VESOUL	VESOUL	Réhabilitation bibliothèque	réhabilitation énegetique										OUI	TE
18 VESOUL	VESOUL	Réhabilitation mairie	réhabilitation énergétique		584 000,00	DSIL							OUI	TE
19 VESOUL	VESOUL	Réhabilitation maison des associations	réhabilitation énergétique			DSIL							OUI	TE
20 VESOUL	VESOUL	Réhabilitation théâtre Edwige Feuillère	réhabilitation énegetique			DSIL							OUI	TE
21 CAV	VESOUL	Réhabilitation logements	Réhabilitation OPAH RU (centre ancien de Vesoul)	ACV	471 000,00					2021			OUI	
22 CAV	VESOUL	Rénovation énergétique de l'habitation privée	rénovation énergétique	PLUIH	30 000,00					2021			OUI	
23 CAV	CAV	Réduction de Biodéchets des Ordures Ménagères	transition écologique		465 000,00					2020			OUI	
24 SAS (privés)	PUSEY / RAZE	Construction 2 unités méthanisation	rénovation thermique et accessibilité		8 500 000,00			0,00		2022		Fonds privés	OUI	
25 CAV, PVVS	CAV	Sensibilisation propriétaires forestiers labellisation bas carbone	transition écologique							2022			OUI	
28 CHARIEZ	CHARIEZ	Création de réservoirs de biodiversité	transition écologique		29 250,00	DREAL	DREAL (23,400 K€)		0,00	2021			OUI	
29 CAV	CAV	Etude Natura 2000	transition écologique		140 000,00	Etat	DSIL		44 400,00	2022			OUI	
30 CAV	VESOUL	Esplanade du Montmarrn	esplanade végétalisée, modes doux, biodiversité		4 013 000,00	Etat	ANRU			2023			OUI	
31 CAV	VESOUL	Remplacement de canalisation Boulevard des Alliés	eau et assainissement	AAP Plan de Relance	490 000,00	Etat	DETR			2021			OUI	
32 CAV	VESOUL	Remplacement de canalisation rue Salengro-Vesoul	eau et assainissement	AAP Plan de Relance	214 000,00	Etat	DETR			2021			OUI	
33 CAV	VESOUL	Remplacement de canalisation rue Pontarcher	eau et assainissement	AAP Plan de Relance	165 385,00	Etat	DETR			2021			OUI	
34 CAV	PUSEY – EPENOUX	Assainissemet rue Tillon, Sauvigney	eau et assainissement		235 000,00					2021			OUI	
35 CAV	VESOUL	Mise en place de la radio relève sur la CAV-phase 2	OM		300 000,00					2021			OUI	
36 CAV	VESOUL	Schéma d'alimentation en eau potable	eau et assainissement		130 000,00					2022			OUI	
37 CAV	CHARIEZ	Création d'un réservoir d'eau à CHARIEZ	eau et assainissement		643 000,00	Etat	DETR	193 000,00		2022			OUI	
38 CAV	VESOUL	Mise en place d'un quartier fertile (Rêpes-Montmarin)	transition écologique		729 000,00	Etat	DPV (50 000 €)			2021			OUI	
39 VESOUL	VESOUL	Approvisionnement local et durable restauration collective	transition écologique		18 000,00					2021			OUI	
60 CAV	CAV	Rationalisation des stationnement	Aménagement espace publics		à définir	Etat	à définir	à définir	à définir	2022-2023				
61 CAV	CAV	Transition énegetique dans les transports urbains	rénovation énergétique		à définir	à définir	à définir	à définir	à définir	2022-2024				



FICHE ACTION : ETUDES POUR LA REVISION DU PLUiH

CRTE AGGLOMERATION DE VESOUL

Orientation stratégique n°	Action transversale
Action n°	A.0.1
Maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération de Vesoul EPCI
Description de l'action	Le PLUiH de la CAV, approuvé en juin 2013, s'applique sur 19 communes, Charmoille a intégré l'EPCI en 2014. La révision prescrite dès décembre 2013, s'inscrivait dans une démarche de cohérence territoriale et conformité réglementaire avec les lois Grenelle, prises en compte partiellement dans le document approuvé. Depuis, le contexte législatif dans le domaine de la planification s'est enrichi d'autres lois (Alur, Elan, Climat et résilience, ...) et de documents supra, SRADDET approuvé en 2020, SCOT en cours d'élaboration, conduisant à une analyse quantitative des besoins et du potentiel mobilisable notamment en réhabilitation ou densification. De même, les transferts de compétences des communes vers l'agglomération (eau, assainissement) obligent à soumettre tous les projets de développement à court et moyen terme, aux programmes pluriannuels et capacités financières des collectivités maitres d'ouvrage. A ce stade, l'état du potentiel réhabilitable et foncier disponible en zone urbanisée est recensé et validé pour chacune des communes, en étroite collaboration avec les propriétaires, exploitants et municipalités. Les projets de développement sont également recensés, dans le cadre de la concertation (registre à disposition du public dans chaque commune et à la CAV). Quelques évolutions sont attendues au cours du 1^{er} semestre 2022. Le débat sur les orientations du PADD sera organisé au 1^{er} semestre 2022. Les études nécessaires à la révision sont dédiées principalement aux diagnostics et évaluations environnementaux (bilan de l'actuel PLUI et

	impacts de sa révision). Des études externalisées pourront également être menées dans le cadre de cartographies et d'élaboration d'orientations d'aménagement. Enfin, une mission d'accompagnement juridique est prévue tout au long de la procédure. Ces études seront capitalisées pour la révision du projet de territoire.
Partenaires	Communes, CD70, chambres consulaires, Région, ONF, ADEME, Etat (DRAC, UDAP, DREAL, ARS, DDT...)
Coût prévisionnel	Etudes externalisées : 100 k€ Chargé de projet interne (1etp) 50 k€
Plan de financement	Etat : 75% 75 k€ Autofinancement 25% 75 k€ Il est à noter que toutes les évolutions du document d'urbanisme menées depuis 2013, ont été réalisées en totale ingénierie interne, sans financement extérieur.
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	- Respect du calendrier d'avancement de la procédure. - Validation des partenaires aux étapes clés du projet (diagnostic, orientations d'aménagement habitat, arrêt projet).



FICHE ACTION : INGENIERIE - MISSION SUIVI CRTE

CRTE AGGLOMERATION DE VESOUL

Orientation stratégique n°	Action transversale
Action n°	A.0.2
Maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération de Vesoul EPCI
Description de l'action	La CAV engagée dans un Contrat de Relance et de Transition Ecologique avec l'Etat, d'une durée de 6 ans, assurera le suivi de la centaine d'actions, recensée en décembre 2021. D'autres actions initiées par les partenaires ou par la CAV suivant les contextes socio-économiques à venir, pourront intégrer le dispositif. La mission de suivi et d'évaluation du CRTE, (préparation des cotech et copil, mise à jour des fiches financières, état d'avancement des actions et projets notamment) sera confiée à un agent à hauteur de 0.5 ETP.
Partenaires	Etat, communes, chambres consulaires, PVVS, ADEME, porteurs de projets identifiés au CRTE,
Coût prévisionnel	Chargé de mission 0,5 ETP 20 K€
Plan de financement	• Etat : 50% 10 K€ • Autofinancement : 50% 10 K€
Calendrier	2022 à 2026
Indicateurs d'évaluation proposés	CR Cotech et copil annuels



FICHE ACTION : MAISON DES SERVICES

CRTE AGGLOMERATION DE VESOUL

Orientation stratégique n°	A1
Action n°	A.1.1
Maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération de Vesoul
Description de l'action	Dans le cadre du dispositif « Action Cœur de Ville » la CAV a souhaité créer un équipement structurant en plein centre-ville, en réhabilitant un vaste bâtiment désaffecté et racheté à l'Etat. Dans le cadre d'une rénovation ambitieuse et qualitative (atteinte de la norme BBC rénovation, géothermie...) une maison des services va être livrée qui abritera un tiers-lieu numérique et culturel au rez-de-chaussée et les services de l'agglomération au R+1 et R+2. Au total, près de 1 500 m² seront dévolus à de nouveaux usages, tandis que les espaces extérieurs (3 000 m²) aujourd'hui largement bitumés, seront transformés en un parc urbain traité dans une logique de développement durable et de préservation de la biodiversité.
Partenaires	Le bâtiment a été acquis en 2019 auprès de l'Etat par la CAV. La pluralité envisagée des fonctions a permis de mobiliser plusieurs partenaires institutionnels tels la Région Bourgogne-Franche-Comté, le Conseil départemental de Haute-Saône et l'Etat (DSIL).
Coût prévisionnel	Le montant global du projet est estimé à 4 148 K€ HT détaillés comme suit : • Acquisition bâtiment : 207 K€ • Mission de maîtrise d'œuvre : 246 K€ • Travaux (réhabilitation du bâtiment et extérieurs) : 3445 K€ • Equipement bâtiment : 250 K€
Plan de financement	Les partenaires prévisionnels financiers du projet sont : • Conseil Départemental dans le cadre du PACT 1 : 1 163 K€ • Région dans le cadre du Contrat de Territoire 2018-2020 : 926 K€ • Etat (DSIL) : 767 K€ • CAV : 1 292 K€
Calendrier	• Acquisition du bâtiment par la CAV : Octobre 2019 • Etude de faisabilité : Décembre 2019 • Désignation de la MOE : Mars 2020 • DCE : Novembre 2020 • Lancement travaux : Avril 2021

	• Livraison : Septembre 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	



FICHE-ACTION : REQUALIFICATION DE LA CITE GEROME

CRTE AGGLOMERATION DE VESOUL

Orientation stratégique n°	A1
Action n°	A.1.2
Maître d'ouvrage	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE VESOUL EPCI
Description de l'action	Le projet porte sur la requalification urbaine de l'ancien collège Gérôme (historiquement collège des Jésuites, construit aux 17^e-19^e siècle, collège de l'éducation nationale fermé en 2019) et situé rue de la Préfecture à Vesoul. Le projet porte sur un périmètre d'environ 3 ha qui englobe les bâtiments de l'ancien collège mais aussi la place Beauchamp, jusqu'au parking et à la ruine des Annonciades. Le projet comprend plusieurs opérations : - <u>Opération d'aménagement urbain (N°1)</u> : reprise complète de la place Beauchamp jusqu'au parking des Annonciades, ouverture du site, réalisation d'une voie centrale, création de stationnement public et réalisation de liaisons douces; - <u>Opération de réhabilitation du bâtiment principal de l'ancien collège (bâtiment A) pour le transformer en un Centre de Formation des Apprentis nouvelle génération (N°2)</u> ; - <u>Opération de réhabilitation des bâtiments F et G (voisins de l'inspection académique) pour un projet bureaux dédiés à l'accueil d'un service de la Direction Générale des Finances Publiques et de structures hébergées par le Conseil Départemental de la Haute-Saône) (N°3)</u> ; - <u>Opération de promotion immobilière logements réalisée par un privé (N°4).</u>
Partenaires	<u>Opération N°1</u> : la CAV et la Ville seront maîtres d'ouvrage. Les partenaires sont les riverains des espaces publics : maison d'arrêt, DSDEN, musée Garret, Préfecture. Un travail de concertation est mené avec les partenaires pour arrêter un projet co-construit. Un plan guide pour l'aménagement global a été arrêté par le comité de pilotage. La prochaine étape est la désignation d'une équipe de maîtrise d'œuvre. La CAV a confié une mission de pilotage global du projet de la Cité Gérôme

	à Territoires 70. <u>Opération N°2 :</u> la CAV est maître d'ouvrage du projet. Les partenaires sont la Région Bourgogne-Franche-Comté qui finance une grande partie du projet, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat ainsi que le CFA de la Haute-Saône, qui seront les futurs utilisateurs du bâtiment. Une fois les travaux de réhabilitation réalisés, le bâtiment sera loué à la CMA via un bail emphytéotique. La désignation du maître d'œuvre est en cours via une procédure de concours. Le pilotage du projet a été confiée à la société Territoires 70 via une convention de mandat. <u>Opération N°3 :</u> la CAV est maître d'ouvrage du projet. Les partenaires sont l'Etat pour l'accueil d'un service de la DGFIP et le Conseil Départemental pour l'accueil de structures hébergées par ce dernier (UD syndicales, syndicats du CD70, associations des maires). Une partie du bâtiment sera loué via un bail à l'Etat et l'autre partie sera cédée au Conseil Départemental. L'équipe de maîtrise d'œuvre est désignée. Le pilotage du projet a été confiée à la société Territoires 70 via une convention de mandat. <u>Opération N°4 :</u> opération purement privée portée en co-promotion par les sociétés SMCI et Sedia. La ville cède le terrain à la société SMCI.
Coût prévisionnel	• <u>Opération N°1 :</u> coût prévisionnel d'investissement (toutes dépenses confondues) = 6.13 M€ HT • <u>Opération N°2 :</u> coût prévisionnel d'investissement (toutes dépenses confondues) = 16.30 M€ HT • <u>Opération N°3 :</u> coût prévisionnel d'investissement (toutes dépenses confondues) = 4.36 M€ HT • <u>Opération N°4 :</u> coût prévisionnel d'investissement (toutes dépenses confondues) = 5.2 M€ HT
Plan de financement	• <u>Opération N°1 ESPACES PUBLICS :</u> Ville de Vesoul : 1.37 M€ HT CAV : 0.56 M€ HT Etat : 2.12M€ HT Europe : 2.03 M€ HT CD70 : 0.05 M€ HT • <u>Opération N°2 CFA :</u> CAV : 3.26 M€ HT Etat : 3.26 M€ HT (4 tranches de 800 000 € : 2022, 2023, 2024, 2025) Région : 8 M€ HT Europe : 1.78 M€ HT • <u>Opération N°3 DGFIP/CD70 :</u>

	CAV : 0.85 M€ HT Etat : 1.50 M€ HT Région : 0.14 M€ HT CD70 : 1.28 M€ HT Autre : 0.59 M€ HT • <u>Opération N°4 SMCI/SEDIA</u> : financement 100% privé
Calendrier	<u>Opération N°1 ESPACES PUBLICS :</u> • 2021 : travaux de démolition bâtiments, curage du site • 2022-2023 : diagnostic archéologie préventive, lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre urbaine, réalisation d'un avant-projet • 2023-2024 : études de maitrise d'œuvre, consultation des entreprises • 2025-2026 : démarrage des travaux <u>Opération N°2 CFA :</u> • 2021 : programmation, organisation du concours pour la désignation du maître d'œuvre • 2022 : désignation du maître d'œuvre, études de conception • 2023 : dépôt du permis de construire, consultation des entreprises • 2024-2025 : travaux de réhabilitation <u>Opération N°3 DGFIP/CD70 :</u> • 2021 : finalisation programmation, désignation du maître d'œuvre • 2022 : dépôt permis de construire, consultation entreprises, démarrage des travaux • 2^{ème} semestre 2023 : livraison du bâtiment réhabilité <u>Opération N°4 SMCI/SEDIA :</u> • 2021 : dépôt du permis de construire • 2ème trimestre 2022 : consultation des entreprises • 2024 : livraison du bâtiment
Indicateurs d'évaluation proposés	- Requalification complète et harmonieuse du site. - Ouverture des espaces et aménagements publics à l'ensemble de la population. - Articulation avec les autres espaces et équipements publics (Musée Gérôme, parking des Annonciades, centre ancien).



FICHE ACTION: RENOUVELLEMENT DE LA FRICHE URBAINE DE L'ÎLOT DURGEON/MOREL A VESOUL

CRTE AGGLOMERATION DE VESOUL

Orientation stratégique n°	A1
Action n°	A.1.3
Maître d'ouvrage	Urbanisme Aménagement Concessionnaire sur le centre-ancien de Vesoul
Description de l'action	Situé à l'entrée Sud du centre ancien de Vesoul et de la Mairie de Vesoul, l'îlot Durgeon-Morel est un îlot stratégique. Cette assiette foncière majoritairement libre de construction bénéficie d'une situation idéale aux portes des commerces et services de centre-ville, aux bords du cours d'eau le Durgeon. Le projet a pour objectif, la revente du foncier à un groupement promoteur/architecte sur la base d'un cahier des charges pour la création de 17 logements et d'une cellule commerciale et l'aménagement des espaces publics afin de favoriser les mobilités piétonnes et cyclables.
Partenaires	La Communauté d'Agglomération de Vesoul, Concédant • La Ville de Vesoul, propriétaires de terrain • Les partenaires institutionnels : Etat, Région, Département. Architecte des bâtiments de France • Le groupement Néolia/Vidberg, promoteur et architecte du projet immobilier
Coût prévisionnel	• Cout prévisionnel des dépenses de renouvellement de la friche urbaine : 985 K€ HT • Dont 485 K€ HT liés à l'aménagement des espaces publics • Dont 500 K€ HT liés au projet immobilier
Plan de financement	• Communauté d'Agglomération de Vesoul : 551 K€ • Etat (Fonds Friches) : 264 K€ • Revente du foncier : 170 K€
Calendrier	• 2015-2020 : Maitrise foncière et définition du projet de promotion immobilière • 2021 : Recrutement de l'équipe de Maitrise d'Œuvre pour l'aménagement des espaces publics • 2022 : Conception du projet d'aménagement des espaces publics • 2023 -2024 : Réalisation des travaux
Indicateurs d'évaluation proposés	• Nombre de logements créés et étude de nouveaux ménages emménageant, • Taux de fréquentation des Espaces publics • Taux de végétalisation des aménagements des espaces



Fiche action : Renouveaulement de la friche urbaine de l'ilot Campo à Vesoul

CRTE AGGLOMERATION DE VESOUL

Orientation stratégique n°	A1
Action n°	A.1.4
Maître d'ouvrage	Urbanisme Aménagement Concessionnaire sur le centre-ancien de Vesoul
Description de l'action	L'ilot Campo, sis 23, rue Georges Genoux, bénéficie d'un emplacement privilégié à proximité d'un accès à la nature et d'une proximité immédiate avec toutes les commodités qui facilite la vie des habitants. Cet ensemble immobilier vacant depuis plusieurs décennies est composé : • 1 commerce vacant sur deux niveaux • 6 logements vacants vétustes ou très dégradés ne répondant pas aux besoins résidentiels actuels Le renouvellement de cet ilot devra répondre aux exigences de nouveaux résidents. Ainsi, le futur projet offrira 11 logements de bonne qualité architecturale et des solutions constructives novatrices, un espace extérieur privatif, installation d'un ascenseur dans les parties communes, la création de caves, des espaces communs (locaux d'ordures ménagères, locaux vélos/poussettes), ... Une attention particulière sur les espaces publics sera émise afin de renforcer l'attractivité commerciale et résidentielle de la rue du Breuil et rue Georges Genoux.
Partenaires	La Communauté d'Agglomération de Vesoul, Concédant • La Ville de Vesoul, propriétaires de terrain • Les partenaires institutionnels : Etat, Région, Département. Architecte des bâtiments de France • Cabinet Vidberg et entreprises associées, Maitrise d'œuvre en charge de la conception
Coût prévisionnel	• Cout prévisionnel des dépenses de renouvellement de la friche urbaine : 2 950 K€ HT (3 238 K€ TTC)
Plan de financement	• Communauté d'Agglomération de Vesoul : 802 K€ • Etat (Fonds Friches) : 691 K€ (en cours d'instruction) • Région Bourgogne Franche-Comté : 45 K€ • Revente du foncier : 1 700 K€

Calendrier	• 2015-2021 : Maitrise foncière et définition du projet de promotion immobilière • 2022 : Réalisation des travaux de Gros Œuvre • 2023 : Cession des plateaux immobilier • 2024 : Suivi des travaux restant à engager par les futurs acquéreurs
Indicateurs d'évaluation proposés	• Nombre de logements créés et étude de nouveaux ménages emménageant • Taux de fréquentation des espaces publics • Taux d'occupation des RDC commerciaux



FICHE-ACTION : REQUALIFICATION DU SITE DES ANNONCIADES

CRTE AGGLOMERATION DE VESOUL

Orientation stratégique n°	A1
Action n°	A.1.5
Maître d'ouvrage	Ville de Vesoul
Description de l'action	<u>Objectif(s) :</u> L'ancienne école des Annonciades est aujourd'hui clairement identifiée dans le périmètre de l'étude urbaine de la future Cité Gérôme. Sa localisation et sa configuration en font un axe majeur de la politique d'attractivité et de reconquête urbaine de la collectivité. Par délibération du 19 décembre 2019, la Ville de Vesoul a souhaité reprendre la main sur ce patrimoine et étudier la possibilité d'y aménager un espace urbain composé d'un parking paysager de 60 places environ et d'un parcours piéton reliant la rue Beauchamp à la rue des Annonciades par le biais d'une série de terrasses végétalisées et d'escaliers, facilitant ainsi les liens entre le haut et le bas de la ville historique. Les travaux de purge des restes du bâtiment existant s'accompagnent actuellement d'une étude structure qui doit conclure à la possibilité éventuelle de maintenir les murs et pignons les plus qualitatifs afin de favoriser l'intégration paysagère du projet. <u>Descriptif :</u> • Construction d'un parking paysager. • Reprise des murs et pignons de l'ancienne école permettant une intégration paysagère. • Création d'un parcours piéton reliant la rue Beauchamp à la rue des Annonciades.
Partenaires	• Etat • Département de la Haute-Saône
Coût prévisionnel	Coût total H.T. : 1 000 K€ HT
Plan de financement	• CD 70 PACT 2 : 100 K€ • Etat (DSIL) : 350 K€ • Ville Vesoul : 550 K€

Calendrier	• Elaboration du programme : 1^{er} trimestre 2022 • Désignation de la MOE : 2^{ème} trimestre 2022 • DCE : Décembre 2022 • Livraison : Décembre 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	• Fréquentation du site par les piétons • Intégration paysagère dans son environnement



FICHE ACTION : ATELIER DES CULTURES URBAINES

CRTE AGGLOMERATION DE VESOUL

Orientation stratégique n°	A1
Action n°	A.1.6
Maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération de Vesoul
Description de l'action	Dans le cadre du dispositif « Action Cœur de Ville » la CAV a souhaité réhabiliter un ancien bâtiment industriel désaffecté pour en faire un atelier des cultures urbaines et un lieu d'exposition. Une rénovation simple mais qualitative de ce bâtiment acquis en 2010 auprès de RFF, ainsi qu'une requalification des espaces extérieurs pour réaliser un théâtre de verdure, permettront de redonner vie à une vaste emprise de près d'un hectare stratégique pour notre agglomération. Ce projet innovant, polyvalent et évolutif répondant à des besoins exprimés par les acteurs locaux des cultures urbaines, contribuera également à redynamiser le secteur sud de « Cœur de ville » ainsi que l'espace de liaison avec l'hypercentre (passage sous voie).
Partenaires	• Les acteurs du monde de la culture qui auront en charge l'animation du lieu, seront les partenaires privilégiés et incontournables de ce projet. • L'Etat avec la DRAC notamment et le Conseil départemental dans le cadre de sa politique en faveur de la culture sont également des partenaires majeurs du projet.
Coût prévisionnel	Le montant global du projet est estimé à 1008 K€ HT détaillés comme suit : • Etude de faisabilité : 12 K€ • Remise en état du foncier : 88 K€ • Mission de maîtrise d'œuvre : 101 K€ • Travaux (réhabilitation du bâtiment et extérieurs) : 807 K€
Plan de financement	Les partenaires prévisionnels financiers du projet sont : • Le Conseil Départemental à hauteur de 25% dans le cadre du

	PACT 1 : 252 K€ • L'Etat à hauteur de 35% : 352 K€ • CAV (40%) : 404 K€
Calendrier	• Etude de faisabilité : Octobre 2021 • Lancement consultation : Janvier 2022 • Désignation MOE : Mars 2022 • DCE : Juin 2022 • Lancement travaux : Octobre 2022 • Livraison : 1^{er} semestre 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	• Nombre d'expositions, de résidence d'artistes et de spectacles d'art vivants organisés • Nombre de visiteurs annuels



FICHE-PROJET : EX - HOPITAL PAUL MOREL

CRTE AGGLOMERATION DE VESOUL

Orientation stratégique n°	A1
Action n°	
Maître d'ouvrage	Agglomération de Vesoul
Description de l'action	<u>Objectif(s) :</u> Le bâtiment historique de l'ancien Hôpital s'inscrit dans le programme plus général d'aménagement du quartier Paul Morel. En effet, la création du Centre Hospitalier Intercommunal sur la zone d'activité des Haberges a conduit, fin 2009, à l'abandon du site de l'ancien hôpital Paul Morel, libérant une emprise importante située en pleine ville, à proximité immédiate de l'hyper centre de Vesoul. Considérant l'important potentiel de renouvellement urbain de ce site, alors même que le foncier se fait rare, la Ville de Vesoul a acquis les terrains en 2012, puis les a transférés à la Communauté d'Agglomération de Vesoul. L'opération d'aménagement concerne 5,6 ha, sur un lieu emblématique, trait d'union entre le centre-ville à 300 mètres et la ville. Dans un cadre naturel verdoyant qui sera préservé, l'ancien hôpital a laissé place à : • Une résidence locative de type HLM • Une résidence « Séniors », • Une résidence privée haut de gamme • Un aménagement d'espace public composé d'une placette, et d'un jardin dans lequel sillonne un cheminement piéton. Le bâtiment historique de l'Hopital reste à réhabiliter. Le bâtiment a fait l'objet en 2020 d'un désamiantage et d'un curage intégral, de l'évacuation et retraitement de la totalité des déchets issus de la purge, d'un nettoyage des façades et d'un nettoyage de la grille d'entrée et réfection du sous-bassement. L'usage futur n'est pas défini à ce stade. Il est possible d'envisager la mutation du bien pour les usages suivants : • l'habitation, • le commerce, • la résidence hôtelière, • l'artisanat, • le

	bureau, • l'industrie <u>Descriptif :</u> La superficie du bâtiment est de 10 000 m2, dont 8 000 m2 sont aménageables.
Partenaires	• Etat • Département de la Haute-Saône
Coût prévisionnel	Coût total : Non connu
Plan de financement	
Calendrier	
Indicateurs d'évaluation proposés	



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

FICHE PROJET : VALORISATION DES FRICHES AGRICOLES

CRTE AGGLOMERATION DE VESOUL

Orientation stratégique n°	A1
Action n°	
Maître d'ouvrage	Communauté d'agglomération de Vesoul
Maître d'œuvre	Chambre d'agriculture de la Haute-Saône (chambre consulaire)- CAUE (association)
Description de l'action	L'évolution des systèmes agricoles a modifié l'organisation des fermes. Les bâtiments ont été régulièrement modernisés ou reconstruits, afin d'être mis aux normes et adaptés aux nouvelles pratiques et à l'augmentation de la taille des exploitations. Ainsi des bâtiments agricoles sont régulièrement abandonnés. Certains d'entre eux sont situés dans le tissu urbain des communes pourraient être réhabilités dans l'objectif du renouvellement urbain ou dans le cadre de l'aménagement de la commune (espace récréatifs) ou changer de destination selon la qualité du bâti. Ces déconstructions se heurtent souvent à des écueils : la propriété foncière en indivis, l'absence de gestion des successions, le coût de la déconstruction du fait de matériaux quelques fois problématique (fibrociment amiante). L'action proposée consiste en : • Réaliser un document de communication permettant de sensibiliser les acteurs, permettre aux propriétaires agricoles de connaître la réglementation, l'intérêt de la déconstruction, les aides possibles en fonction du projet visé... • Identifier sur 4 communes test des bâtis agricoles répondant à l'objectif et les caractériser : bâtiment d'intérêt patrimonial pouvant changer de destination, bâtiment sans intérêt patrimonial pouvant accueillir une autre activité économique, bâtiment sans intérêt pouvant être démoli pour autre usage du sol. • Faire une animation autour de ces communes test pour essayer de faire muter ce bâti. • Essayer de mettre en place avec les acteurs une filière d'élimination des déchets amiantés permettant de réduire les coûts dans le cas de réhabilitation des anciens sites agricoles situés en zone bâtie.
Partenaires	• A discuter : CAUE, ANAH, Etat, DDT (CDPENAF), SICTOM, SYTEVOM
Coût prévisionnel	Communication : 5000 euros HT Choix des communes test et caractérisation du bâti : 6000 euros

	Animation : 6000 euros/an jusqu'en 2026
Plan de financement	Plan de financement à déterminer
Calendrier	2022 : document de communication (sensibilisation des propriétaires et des communes / choix des communes test. Commencer à identifier si possibilité de monter une filière spécifique d'élimination des déchets amiantés et travail avec la CDPENAF pour favoriser la reconversion des anciens sites agricoles. 2023 : caractérisation du bâti agricole sur les 10 communes test 2023 : début de l'animation
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre et caractérisation des documents de communication, nombre de sites visités, nombre de site réhabilités



FICHE ACTION : COMPLEXE MULTI-ACTIVITES DE VAIVRE ET MONTOILLE

CRTE AGGLOMERATION DE VESOUL

Orientation stratégique n°	A2
Action n°	A.2.1
Maître d'ouvrage	Commune de Vaivre-et-Montoille
Description de l'action	<u>Objectif(s) :</u> Afin de répondre aux demandes des utilisateurs, la commune de Vaivre-et-Montoille souhaite entreprendre la restructuration d'un complexe multi-activités avec création d'une salle sportive à vocation socio-culturelle. <u>Descriptif :</u> Le bâtiment existant fait l'objet d'une réhabilitation thermique et d'une mise aux normes d'accessibilité et développe 2 200 m² sur 2 niveaux. Le RDC reçoit le hall d'entrée, les vestiaires, les sanitaires, la cuisine, les locaux de rangements, la salle multi-activités et de loisirs. Cette salle multi-activités permet de recevoir des activités sportives telles que le basketball, le mini-basketball, le handball, le volleyball, le futsal, le badminton et le roller. Elle permet également de devenir une salle à vocation culturelle en recevant des expositions diverses et d'accueillir également des repas dansants, une cuisine étant aménagée à cet effet. Face au stade, un deuxième hall d'entrée distribue le dojo, la salle de danse, la salle commune, l'étage et les vestiaires. Une petite extension accolée au pignon Nord-Ouest abrite également la buvette et des locaux de rangement dédiés au football. L'étage reçoit la salle de tennis de table, une grande salle de

	réunion et un local rangement. À l'extérieur, les tribunes du stade sont rénovées et protégées par un auvent. <u>Rénovation thermique :</u> La rénovation thermique du complexe multi-activités permet d'atteindre un niveau de performance énergétique équivalent à la RT2012. En effet, le bâtiment atteint un niveau BBC neuf avec un gain énergétique par rapport à l'état initial de plus de 60% (61,03%) ce qui équivaut à une étiquette C au niveau de la consommation énergétique et une étiquette B pour les émissions de gaz à effet de serre. L'enveloppe du bâtiment a été complètement revue avec de nouveaux complexes isolants muraux (bardage + isolant de 15cm ou béton + isolant 14 cm) et un complexe isolant en toiture de 20cm. À cela s'ajoutent des menuiseries aluminium double vitrage dotées d'un très haut niveau de performance énergétique. <u>Mise en accessibilité :</u> L'ensemble du complexe multi-activités répond aux normes d'accessibilité aux personnes handicapées. Un cheminement piéton protégé dessert les différents accès du bâtiment depuis la rue, une place de stationnement PMR est aménagée à proximité de l'entrée principale. L'accès à l'étage est rendu possible pour les PMR par l'installation d'un élévateur intérieur. Les tribunes extérieures sont agrandies et dotées d'un élévateur PMR extérieur. L'ensemble des vestiaires et sanitaires sont conformes aux normes d'accessibilité. La salle polyvalente est équipée d'une boucle à induction magnétique pour les personnes malentendantes. <u>Mise aux normes de sécurité incendie :</u> Le système de sécurité incendie du bâtiment existant est intégralement remplacé. L'ensemble du complexe multi-activités est doté de détection incendie et sera par conséquent équipé d'un équipement d'alarme de type 1 associé à un système de sécurité
--	--

	incendie de catégorie A. Dans le cadre de la mise aux normes de sécurité incendie, un espace d'attente sécurisé extérieur est également créé en pignon Nord-Ouest pour l'étage.
Partenaires	• Etat • Conseil Région de Bourgogne-Franche-Comté • Département de la Haute-Saône • Communauté d'Agglomération de Vesoul
Coût prévisionnel	Coût total H.T. : 2 802,635 K€
Plan de financement	• CD 70 : Sectoriel 476 K€ 17% PACT 252 K€ 9% • Etat (DSIL/DETR) : 1 285 K€ 46% • Autofinancement /fonds de concours : 787 K€ 28%
Calendrier	• 2020 - 2021
Indicateurs d'évaluation proposés	• Taux d'occupation de l'équipement • Nouvelles activités proposées • Satisfaction des usagers



FICHE ACTION : INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES SUR BATIMENTS COMMUNAUX

CRTE AGGLOMERATION DE VESOUL

Orientation stratégique n°	A2
Action n°	A.2.2
Maître d'ouvrage	SIED
Description de l'action	Afin de réduire la consommation en énergie fossiles de bâtiments municipaux en développant des sources d'énergie renouvelables, certaines communes ont choisi d'équiper les toitures de panneaux voltaïques des lieux emblématiques suivants : • Périscolaire à Frotey : 25 panneaux photovoltaïques. L'installation aura une production d'énergie estimée de 8 226 KWh, pour une réduction de CO2 de l'ordre de 1,48T/an. • Mairie à Frotey : 74 panneaux photovoltaïques L'installation aura une production d'énergie estimée de 24 171 KWh, pour une réduction de CO2 de l'ordre de 4,3T/an. • Ecole à Echenoz : 104 panneaux photovoltaïques sur le préau et la toiture de l'école de la Flandrière. L'installation aura une production d'énergie estimée à 34 379 KWh, pour une réduction de CO2 de l'ordre de 6,2 T/an. • Maison des associations à Vesoul : Implantation d'une toiture solaire photovoltaïque de 56 kWc sur l'ancienne tabatière. Installation produisant jusqu'à 57 000 kWh/an et permettant une réduction des émissions de Co2 de l'ordre de 10 T/an. • Hangar de la collecte OM à Vesoul : 1 420 panneaux photovoltaïques sur le hangar de collecte des ordures ménagères de l'agglomération. L'installation aura une production d'énergie estimée à 478 600 KWh, pour une réduction de CO2 de l'ordre de 86 T/an. L'énergie produite sera vendue dans sa totalité et les projets pourront être menés sous maîtrise d'ouvrage du SIED 70 qui louera les toitures aux communes ou à la CAV. La moitié des bénéfices générés sera reversée aux collectivités, l'autre moitié étant dédiée aux frais de fonctionnement du SIED.

Partenaires	• Etat • Communes
Coût prévisionnel	Total : 672 K€ HT • Périscolaire Frotey : 19 K€ • Mairie de Frotey : 42 K€ • Ecole Echenoz : 47 K€ • Maison des associations Vesoul : 60 K€ • Hangar collecte OM : 504 K€
Plan de financement	• Etat DETR (30%) : 201 K€ • Autofinancement SIED (70%) : 471 K€
Calendrier	• 2022-2023
Indicateurs d'évaluation proposés	• Bénéfices générés par rapport à la consommation d'énergie actuelle.



FICHE-ACTION : REHABILITATION MAIRIE DE VESOUL

CRTE AGGLOMERATION DE VESOUL

Orientation stratégique n°	A2
Action n°	A.2.3
Maître d'ouvrage	Ville de Vesoul Collectivité
Description de l'action	La commune de Vesoul s'est engagée dans une démarche vertueuse et ambitieuse de contribution à la transition écologique et énergétique à l'échelle locale, et s'inscrit dans une dynamique d'amélioration énergétique de ses bâtiments. En vue de la participation nationale aux engagements de lutte contre le changement climatique, en cohérence avec les efforts entrepris dans le plan de relance national et conformément au décret « tertiaire » issu de la loi ELAN, la commune vise une politique d'amélioration thermique de ses bâtiments permettant une réduction des consommations de 40 % d'ici 2030 au regard de ses consommations de 2010. Dans ce cadre la Ville de Vesoul projette d'entreprendre des travaux de rénovation énergétique sur son patrimoine bâti et d'effectuer de l'amélioration thermique de ses bâtiments et la modernisation de ses équipements publics. La mise en œuvre de travaux d'amélioration thermique permettra d'agir sur la réduction des consommations énergétiques des bâtiments, les charges induites et le confort intérieur Dans ce cadre, des recherches d'économies d'énergie ont été réalisées en interne avec la création d'un référentiel (tableau de bord) afin de cibler des opérations sur les bâtiments les plus énergivores. Le bâtiment de la Mairie de Vesoul, situé 58 rue Paul Morel à Vesoul bâtiment construit vers 1620 affecté comme Hôpital puis devenu Hôtel de ville en 1938 d'une superficie d'environ 4 320 m² chauffées s'avère comme un site des plus énergivore. Constitution : Bâtiment principal constitué de 4 parties • Aile nord accueillant des espaces de bureaux • Une partie centrale accueillant les salles de mariages, conseil et bureaux élus • Aile sud accueillant également des bureaux Bâtiment annexe occupé par des bureaux, salle et de locaux associatifs.
Partenaires	• SIED
Coût prévisionnel	<u>Travaux de rénovation</u> : 504 K€ HT

	<u>Eclairage intérieur</u> Mise en place d'éclairages basse consommation • Gain énergétique théorique : 22 400 kWh/an • Gain financier théorique : 3 000 €/an • Émissions de CO² évitées théorique : 1 900 kgCO²/an évités <u>Isolation :</u> • Type d'isolation : Isolation thermique par l'intérieur • Poste(s) d'isolation : murs • Type d'isolant : fibre de bois de 12 cm d'épaisseur • Surface à isoler (en m²) : 1 740 : traitement des murs des ailes nord et sud et de l'annexe sauf bâtiment central. • Gain énergétique théorique : 121 100 kWh/m².an • Réduction de consommation : 25 500 kWh/m². • Gain financier théorique : 6 500 €/an <u>Menuiseries :</u> • Type de menuiserie actuel : Bois • Type de menuiserie à poser : Bois • Type de vitrage actuel : simple vitrage • Type de vitrage à poser : vitrage à haut rendement • Nombre de menuiseries renouvelées (en m²) : 540 • Gain énergétique théorique : 60 100 kWh/m².an • Gain financier théorique : 3500 €/an • Émissions de CO² évitées théorique : 12 700 kgCO²/m²/an évités
Plan de financement	<u>Estimatif : 504 K€ :</u> • État (DSIL 60%) : 303 K€ € • SIED 70 : 25 K€ • Ville (35%) : 176 K€
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	



FICHE-ACTION : REHABILITATION DU THEATRE EDWIGE FEUILLERE

CRTE AGGLOMERATION DE VESOUL

Orientation stratégique n°	A2
Action n°	A.2.4
Maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération de Vesoul EPCI
Description de l'action	La Communauté d'Agglomération de Vesoul s'est engagée dans une démarche vertueuse et ambitieuse de contribution à la transition écologique et énergétique à l'échelle locale, et s'inscrit dans une dynamique d'amélioration énergétique de ses bâtiments. En vue de la participation nationale aux engagements de lutte contre le changement climatique, en cohérence avec les efforts entrepris dans le plan de relance national et conformément au décret « tertiaire » issu de la loi ELAN, la commune vise une politique d'amélioration thermique de ses bâtiments permettant une réduction des consommations de 40 % d'ici 2030 au regard de ses consommations de 2010. Dans ce cadre la Communauté d'Agglomération de Vesoul projette d'entreprendre des travaux de rénovation énergétique sur son patrimoine bâti et d'effectuer de l'amélioration thermique de ses bâtiments et la modernisation de ses équipements publics. La mise en œuvre de travaux d'amélioration thermique permettra d'agir sur la réduction des consommations énergétiques des bâtiments, les charges induites et le confort intérieur Dans ce cadre, des recherches d'économies d'énergie ont été réalisées en interne avec la création d'un référentiel (tableau de bord) afin de cibler des opérations sur les bâtiments les plus énergivores. Le bâtiment du Théâtre Edwige Feuillère, situé Place Pierre Renet à Vesoul bâtiment datant des années 70 d'une superficie d'environ 1 900 m² chauffées s'avère comme un site des plus énergivore du patrimoine d la collectivité
Partenaires	• SIED • Etat • Région
Coût prévisionnel	Travaux de rénovation : 1 500 K€ <u>Eclairage intérieur</u> • Mise en place d'éclairages basse consommation

	<u>Isolation :</u> • Type d'isolation : isolation thermique par l'extérieur • Poste(s) d'isolation : murs • Type d'isolant : polyuréthane <u>Menuiseries :</u> • Type de menuiserie actuel : aluminium • Type de menuiserie à poser : aluminium • Type de vitrage actuel : simple vitrage • Type de vitrage à poser : vitrage à haut rendement Retour attendu sur investissement : environ 11 ans
Plan de financement	• État (CPER) : 500 K€, • Région (CPER) : 500 K€ • SIED 70 : 100 K€ • CAV : 400 K€
Calendrier	• Phase études : 2022 • Travaux 2023-2024
Indicateurs d'évaluation proposés	• Bilan énergétique du bâtiment,



FICHE ACTION : LOCAUX PERISCOLAIRES DE LA COMMUNE DE PUSEY

CRTE AGGLOMERATION DE VESOUL

Orientation stratégique n°	A2
Action n°	A.2.5
Maître d'ouvrage	Commune de Pusey
Description de l'action	<u>Objectif(s) :</u> Malgré la diminution des effectifs scolaires, les services périscolaires se développent et rencontrent de plus en plus de succès. Malgré cette hausse de fréquentation des services périscolaires constatée depuis plus de 5 ans, les moyens immobiliers pour accueillir les familles qui utilisent ces services périscolaires n'ont pas évolué. Ainsi, il apparaît opportun de repenser, de réorganiser et d'augmenter en termes de superficie, l'accueil dévolu aux services périscolaires au sein de l'unité foncière du Groupe Scolaire Gustave Courtois. Quant à la restauration scolaire, elle pourrait rester, pour le moment, au sein de la Salle Polyvalente de Pusey. <u>Descriptif :</u> Aussi, à la vue de ce qui précède, l'augmentation de superficie du bâtiment Groupe Scolaire peut être évaluée à 300 m² pour permettre un accueil satisfaisant des services périscolaires.
Partenaires	• Etat • Conseil Région de Bourgogne-Franche-Comté • Département de la Haute-Saône • CAV • CAF
Coût prévisionnel	Coût total H.T. : 600 K€
Plan de financement	• CD 70 PACT 150 K€ 25% • Région : • Etat : • Autofinancement : 150 K€ 25%
Calendrier	• 2021-2022-2023

Indicateurs d'évaluation proposés	• Baisse des coûts de fonctionnement • Amélioration de la qualité des eaux • Hausse de la fréquentation
--------------------------------------	---



FICHE ACTION : RENOVATION ENERGETIQUE ECOLE DU STADE

CRTE AGGLOMERATION DE VESOUL

Orientation stratégique n°	A2
Action n°	A.2.6
Maître d'ouvrage	Ville de Vesoul Collectivité
Description de l'action	La commune de Vesoul s'est engagée dans une démarche vertueuse et ambitieuse de contribution à la transition écologique et énergétique à l'échelle locale, et s'inscrit dans une dynamique d'amélioration énergétique de ses bâtiments. En vue de la participation nationale aux engagements de lutte contre le changement climatique, en cohérence avec les efforts entrepris dans le plan de relance national et conformément au décret « tertiaire » issu de la loi ELAN, la commune vise une politique d'amélioration thermique de ses bâtiments permettant une réduction des consommations de 40 % d'ici 2030 au regard de ses consommations de 2010. Dans ce cadre la commune de Vesoul projette d'entreprendre des travaux de rénovation énergétique sur son patrimoine bâti et d'effectuer de l'amélioration thermique de ses bâtiments et la modernisation de ses équipements publics. La mise en œuvre de travaux d'amélioration thermique permettra d'agir sur la réduction des consommations énergétiques des bâtiments, les charges induites et le confort intérieur Dans ce cadre, des recherches d'économies d'énergie ont été réalisées en interne avec la création d'un référentiel (tableau de bord) afin de cibler des opérations sur les bâtiments les plus énergivores. Le bâtiment de l'école du Stade, situé Impasse de Coubertin à Vesoul bâtiment datant de 1982 d'une superficie de 1 963 m² chauffées s'avère comme un site des plus énergivore du patrimoine de la collectivité
Partenaires	• SIED
Coût prévisionnel	<u>Travaux de rénovation</u> : 490 K€ HT <u>Eclairage intérieur</u> Mise en place d'éclairages basse consommation - Gain énergétique théorique : 11 200 kWh/an - Gain financier théorique : 1 904 €/an - Émissions de CO² évitées théorique : 1 120 kgCO²/an évités

	<u>Isolation :</u> - Type d'isolation : isolation thermique par l'extérieur - Poste(s) d'isolation : murs - Type d'isolant : polyuréthane - Surface à isoler (en m²) : 640.66 - Gain énergétique théorique : 123.94 kWh/m².an - Réduction de consommation : 15.34 kWh/m². - Gain financier théorique : 9 765.28 €/an <u>Menuiseries :</u> - Type de menuiserie actuel : aluminium - Type de menuiserie à poser : aluminium - Type de vitrage actuel : simple vitrage - Type de vitrage à poser : vitrage à haut rendement - Nombre de menuiseries renouvelées (en m²) : 297.26 - Gain énergétique théorique : 986.38 kWh/m².an - Gain financier théorique : 21 307.58 €/an - Émissions de CO² évitées théorique : 223.91 kgCO²/m²/an évités
Plan de financement	• État (DSIL) validé par la Préfecture : 294 K€ • SIED 70 (100 000 € TTC maximum) : 83 K€ • Autofinancement : 112 K€ • Retour investissement sur HT travaux environ : 11 ans
Calendrier	• Le planning projeté pour la collectivité sera 2022/2023. • Un diagnostic réalisé par un bureau d'étude (mandaté par le SIED70) viendra confirmer l'audit interne, rapport avec les conclusions pour la fin septembre 2021.
Indicateurs d'évaluation proposés	



FICHE ACTION : RENOVATION ENERGETIQUE ESPACE VILLON

CRTE AGGLOMERATION DE VESOUL

Orientation stratégique n°	A2
Action n°	A.2.7
Maître d'ouvrage	Ville de Vesoul Collectivité
Description de l'action	La commune de Vesoul s'est engagée dans une démarche vertueuse et ambitieuse de contribution à la transition écologique et énergétique à l'échelle locale, et s'inscrit dans une dynamique d'amélioration énergétique de ses bâtiments. En vue de la participation nationale aux engagements de lutte contre le changement climatique, en cohérence avec les efforts entrepris dans le plan de relance national et conformément au décret « tertiaire » issu de la loi ELAN, la commune vise une politique d'amélioration thermique de ses bâtiments permettant une réduction des consommations de 40 % d'ici 2030 au regard de ses consommations de 2010. Dans ce cadre la commune de Vesoul projette d'entreprendre des travaux de rénovation énergétique sur son patrimoine bâti et d'effectuer de l'amélioration thermique de ses bâtiments et la modernisation de ses équipements publics. La mise en œuvre de travaux d'amélioration thermique permettra d'agir sur la réduction des consommations énergétiques des bâtiments, les charges induites et le confort intérieur. Dans ce cadre, des recherches d'économies d'énergie ont été réalisées en interne avec la création d'un référentiel (tableau de bord) afin de cibler des opérations sur les bâtiments les plus énergivores. Le bâtiment de L'Espace Villon 1 bis, cours François Villon, bâtiment datant de 1964 d'une superficie de 2 621 m² chauffées s'avère comme un site des plus énergivore du patrimoine de la collectivité
Partenaires	• SIED
Coût prévisionnel	<u>Travaux de rénovation : 570 K€</u> <u>Eclairage intérieur</u> Mise en place d'éclairages basse consommation - Gain énergétique théorique : 14 600 kWh/an - Gain financier théorique : 2 482 €/an - Emissions de CO₂ évitées théoriques : 1 460 kgCO₂/an

	<u>Isolation :</u> - Type d'isolation : isolation thermique par l'extérieur - Poste(s) d'isolation : murs - Type d'isolant : polyuréthane - Surface à isoler (en m²) : 1 215.18 - Gain énergétique théorique : 147.98 kWh/m².an - Réduction de consommation : 35 kWh/m². - Gain financier théorique : 22 280.62 €/an - Émissions de CO² évitées théorique : 33.5 kgCO²/m²/an évités <u>Menuiseries :</u> - Type de menuiserie actuel : aluminium - Type de menuiserie à poser : aluminium - Type de vitrage actuel : simple vitrage - Type de vitrage à poser : vitrage à haut rendement - Nombre de menuiseries renouvelées (en m²) : 409.25 - Gain énergétique théorique : 867.97 kWh/m².an - Gain financier théorique : 26 093.45 €/an - Émissions de CO² évitées théorique : 197.03 kgCO²/m²/an évités
Plan de financement	• État (DSIL) validé par la Préfecture : 342 K€ • SIED 70 (100 000 € TTC maximum) : 83 K€ • Autofinancement : 144 K€ • Retour investissement sur HT travaux environ : 9 ans
Calendrier	• Le planning projeté pour la collectivité sera 2022/2023. • Un diagnostic réalisé par un bureau d'étude (mandaté par le SIED70) viendra confirmer l'audit interne, rapport avec les conclusions pour la fin septembre.
Indicateurs d'évaluation proposés	• Bilan énergétique du bâtiment,



FICHE PROJET : REHABILITATION DE BATIMENTS MUNICIPAUX A ECHENOZ

CRTE AGGLOMERATION DE VESOUL

Orientation stratégique n°	A2
Action n°	
Maître d'ouvrage	Mairie d'Echenoz la Méline
Description de l'action	<u>Projet 1 : Création d'un préau pour l'école maternelle la Flandrière</u> • Création d'un préau de 130 m2 pour protéger les enfants des chaleurs extrêmes, • Installation de panneaux photovoltaïques sur le préau, <u>Projet 2 : Réhabilitation et extension des vestiaires du stade de football</u> • Les vestiaires sont obsolètes et doivent être réhabilités afin notamment de permettre un accueil décent des 250 licenciés du club (FCN). Ce projet est réalisé en concertation avec le District de football de Haute-Saône • La réhabilitation du stade et la création d'un hall couvert permettrait d'attirer d'autres activités sportives (tir à l'arc, trail, volley sur herbe...) et de faire du stade un lieu ressource pour les associations sportives et écoles de l'agglomération.
Partenaires	• Etat • Associations sportives • District de football
Coût prévisionnel	Non déterminé
Plan de financement	Non déterminé
Calendrier	Projet 1 : Non déterminé Projet 2 : Non déterminé



FICHE PROJET : REHABILITATION DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS

CRTE AGGLOMERATION DE VESOUL

Orientation stratégique n°	A2
Action n°	
Maître d'ouvrage	Ville de Vesoul Collectivité
Description de l'action	La commune de Vesoul s'est engagée dans une démarche vertueuse et ambitieuse de contribution à la transition écologique et énergétique à l'échelle locale, et s'inscrit dans une dynamique d'amélioration énergétique de ses bâtiments. En vue de la participation nationale aux engagements de lutte contre le changement climatique, en cohérence avec les efforts entrepris dans le plan de relance national et conformément au décret « tertiaire » issu de la loi ELAN, la commune vise une politique d'amélioration thermique de ses bâtiments permettant une réduction des consommations de 40 % d'ici 2030 au regard de ses consommations de 2010. Dans ce cadre la Ville de Vesoul projette d'entreprendre des travaux de rénovation énergétique sur son patrimoine bâti et d'effectuer de l'amélioration thermique de ses bâtiments et la modernisation de ses équipements publics. La mise en œuvre de travaux d'amélioration thermique permettra d'agir sur la réduction des consommations énergétiques des bâtiments, les charges induites et le confort intérieur Dans ce cadre, des recherches d'économies d'énergie ont été réalisées en interne avec la création d'un référentiel (tableau de bord) afin de cibler des opérations sur les bâtiments les plus énergivores. Le bâtiment de la Maison des Associations de Vesoul, situé ... superficie d'environ m² chauffées s'avère comme un site des plus énergivore. Constitution : ...
Partenaires	• SIED
Coût prévisionnel	<u>Travaux de rénovation</u> : Non connu <u>Eclairage intérieur</u> Mise en place d'éclairages basse consommation - Gain énergétique théorique : kWh/an - Gain financier théorique : ... €/an

	- Émissions de CO² évitées théorique : kgCO²/an évités <u>Isolation :</u> - Type d'isolation : Isolation thermique par l'intérieur - Poste(s) d'isolation : murs - Type d'isolant : ... cm d'épaisseur - Surface à isoler (en m²) : ... : traitement des murs des ailes nord et sud et de l'annexe sauf bâtiment central. - Gain énergétique théorique : kWh/m².an - Réduction de consommation : kWh/m². - Gain financier théorique : ... €/an <u>Menuiseries :</u> - Type de menuiserie actuel : Aluminium - Type de menuiserie à poser : Bois - Type de vitrage actuel : Double vitrage - Type de vitrage à poser : vitrage à haut rendement - Nombre de menuiseries renouvelées (en m²) : ... - Gain énergétique théorique : ... kWh/m².an - Gain financier théorique : ... €/an - Émissions de CO² évitées théorique : ...kgCO²/m²/an évités
Plan de financement	État (DSIL) validé par la Préfecture : ...€ SIED 70 (100 000 € TTC maximum) : ... € Autofinancement : ... € Retour investissement sur HT travaux environ : .. ans
Calendrier	Le planning projeté pour la collectivité sera ... Un diagnostic réalisé par un bureau d'étude (mandaté par le SIED70) viendra confirmer l'audit interne, rapport avec les conclusions pour
Indicateurs d'évaluation proposés	



FICHE PROJET : AMENAGEMENT QUALITATIF DES ESPACES PUBLICS A ECHENOZ

CRTE AGGLOMERATION DE VESOUL

Orientation stratégique n°	A2
Action n°	
Maître d'ouvrage	Mairie d'Echenoz la Méline
Description de l'action	<u>Projet 1 : City Park :</u> - Création d'un lieu de convivialité multigénérationnel regroupant des activités sportives, de détente et de loisirs, <u>Projet 2 : Aménagement de sécurité et de stationnement rue des Juifs :</u> - Création d'aménagement sur voirie afin d'améliorer la sécurité et le stationnement dans cette rue très étroite, <u>Projet 3 : Achat d'un broyeur de végétaux :</u> - Investissement destiné à améliorer la qualité du compost et le paillage afin de participer à la démarche zéro phyto. Cet appareil à destination des habitants permettra de limiter les apports en déchèterie et de valoriser les déchets verts, <u>Projet 4 : Traitement écologique des allées du cimetière :</u> - Utilisation d'une technique d'enrobage sans composants chimiques pour traiter les allées du cimetière, <u>Projet 5 : Aménagements pour voie cyclable rue V.Hugo :</u> - Garantir une sécurité accrue des cyclistes en réalisant des équipements permettant de réduire la vitesse et faciliter l'usage des mobilités douces,
Partenaires	- Etat - Conseil départemental
Coût prévisionnel	Non déterminé
Plan de financement	Non déterminé
Calendrier	Non déterminé



FICHE PROJET : REHABILITATION DE LA BIBLIOTHEQUE

CRTE AGGLOMERATION DE VESOUL

Orientation stratégique n°	A2
Action n°	
Maître d'ouvrage	Ville de Vesoul
Description de l'action	La commune de Vesoul s'est engagée dans une démarche vertueuse et ambitieuse de contribution à la transition écologique et énergétique à l'échelle locale, et s'inscrit dans une dynamique d'amélioration énergétique de ses bâtiments. En vue de la participation nationale aux engagements de lutte contre le changement climatique, en cohérence avec les efforts entrepris dans le plan de relance national et conformément au décret « tertiaire » issu de la loi ELAN, la commune vise une politique d'amélioration thermique de ses bâtiments permettant une réduction des consommations de 40 % d'ici 2030 au regard de ses consommations de 2010. Dans ce cadre la Ville de Vesoul projette d'entreprendre des travaux de rénovation énergétique sur son patrimoine bâti et d'effectuer de l'amélioration thermique de ses bâtiments et la modernisation de ses équipements publics. La mise en œuvre de travaux d'amélioration thermique permettra d'agir sur la réduction des consommations énergétiques des bâtiments, les charges induites et le confort intérieur Dans ce cadre, des recherches d'économies d'énergie ont été réalisées en interne avec la création d'un référentiel (tableau de bord) afin de cibler des opérations sur les bâtiments les plus énergivores. Le bâtiment de la Bibliothèque de Vesoul, Rue de l'Aigle Noire à Vesoul bâtiment s'avère comme un site des plus énergivore.
Partenaires	• SIED
Coût prévisionnel	<u>Travaux de rénovation</u> : Non connu <u>Eclairage intérieur</u> • Mise en place d'éclairages basse consommation <u>Isolation</u> : • Type d'isolation : Isolation thermique par l'intérieur

	• Poste(s) d'isolation : murs <u>Menuiseries :</u> • Type de menuiserie actuel : Bois • Type de menuiserie à poser : . • Type de vitrage actuel : simple vitrage • Type de vitrage à poser : vitrage à haut rendement
Plan de financement	Non connu
Calendrier	Non connu
Indicateurs d'évaluation proposés	



FICHE PROJET : REHABILITATION DE BATIMENTS MUNICIPAUX A QUINCEY

CRTE AGGLOMERATION DE VESOUL

Orientation stratégique n°	A2
Action n°	
Maître d'ouvrage	Mairie de Quincey
Description de l'action	<u>Projet 1 : Réhabilitation de la salle des Fêtes :</u> • Remplacement des menuiseries, • Isolation extérieure, • Mise en accessibilité des sanitaires, <u>Projet 2 : Aménagement du Presbytère pour accueillir une Maison des Assistantes Maternelles</u> • Rénovation intérieure, • Mise en accessibilité
Partenaires	• Etat • Conseil départemental de Haute-Saône • SIED 70
Coût prévisionnel	Non déterminé
Plan de financement	• Etat (DETR / DSIL) • CD 70, • SIED 70
Calendrier	Projet 1 : 2022-2023 Projet 2 : 2022-2025



FICHE ACTION : OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT DE RENOUVELLEMENT URBAIN CENTRE DE VESOUL

CRTE AGGLOMERATION DE VESOUL

Orientation stratégique n°	A3
Action n°	A.3.1
Maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération de Vesoul EPCI
Description de l'action	L'engagement par la CAV depuis 2015, d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et Renouvellement Urbain (OPAHRU centre ancien de Vesoul) se poursuit jusqu'en 2026. Un objectif ambitieux de 115 logements rénovés est attendu dans le périmètre d'OPAH RU sur la période 2021-2026. Cet objectif devant permettre de répondre à la résorption de la vacance de l'habitat, d'une part, l'accueil de ménages en accession, de locataires dans des logements qualitativement rénovés, d'autre part et enfin l'adaptabilité des locaux aux différentes formes de handicap ou la maîtrise des dépenses énergétiques. L'utilisation de l'outil LOVAC devra faciliter la connaissance géographique de la vacance, ainsi que la mobilisation des propriétaires. 8 ilots d'habitat dégradés sont repérés dans le périmètre, ils font l'objet d'une gestion foncière, d'un programme de réhabilitation et de commercialisation dans le cadre d'une concession d'aménagement courant jusqu'en 2028. Les interventions financières de la CAV sont définies pour chacune des actions, lesquelles seront reprises au PLH 2022. L'animation est assurée par l'opérateur local qui déploiera de nouvelles formes de communication du dispositif.
Partenaires	• CD70 - ANAH - Etat - Action Logement • Bailleurs sociaux, aménageurs privés • Concessionnaire Urbanis Aménagement • CAV
Coût prévisionnel	• Fonctionnement : • Animation OPAHRU : 51 K€ • Investissement : subventions 100 K€ • Rémunération concession : 320 K€
Plan de financement	• Participation CD 70 : 25 % animation + aides aux travaux

	• Participation ANAH : 50 % animation + aides travaux • Participation BDT : 5% animation à confirmer • Autofinancement : 420 K€ + 20 % animation
Calendrier	• Début du programme : 2021 • Fin du programme : mars 2028
Indicateurs d'évaluation proposés	• Nombre de nouveaux ménages • Nombre de logements vacants rénovés • Cf convention OPAHRU



FICHE ACTION: SOUTIEN AUX BAILLEURS SOCIAUX DANS LA PRODUCTION D'OFFRES DE LOGEMENTS

CRTE AGGLOMERATION DE VESOUL

Orientation stratégique n°	A3
Action n°	A.3.2
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Bailleurs sociaux Type : Organismes HLM
Description de l'action	Dans le cadre de la révision du PLH, la CAV répond aux besoins en logements sociaux sur son territoire, en concertation avec les bailleurs sociaux et les communes. Pour ce faire, elle accompagne les bailleurs dans la recherche de foncier urbain (dents creuses, patrimoine à réhabiliter). De même, lors des programmations annuelles conduites par le délégataire des aides à la pierre, elle contribue à hauteur de 5 000 €/logement à la réalisation des programmes de production de logements. Une recherche d'équilibre des différents financements du logement (PLUS, PLAI, PLS et PSLA) sera un axe du futur PLH, ainsi que la production d'habitat intégrant les énergies renouvelables, des espaces extérieurs privatifs en adéquation avec les attentes des ménages. Une production de 60 logements annuels peut être retenue en estimation maximale. L'approbation de la révision du PLH viendra ajuster la programmation annuelle. D'ores et déjà, à Vesoul, des projets s'inscrivent dans ces orientations : - Néolia : A -création de 17 LLS quai J Thiriet - Néolia : B- création de 42 LLS rue Noidans - Habitat 70 : création de 24 LLS rte St Loup
Partenaires	Habitat 70 - Néolia - Action Logement -CD70 - Etat - ANRU
Coût prévisionnel	3 projets identifiés : 12 950 k€
Plan de financement	2021-2022 Bailleur social : • Néolia : A 3 230 k€ • Néolia : B 5 930 k€ • Habitat70 : 2 960 k€ CD70: 415 k€ CAV : 415 k€
Calendrier	• Début du programme : 2021 • Fin du programme : 2028
Indicateurs d'évaluation proposés	• Taux de rotation des logements produits/taux tous LLS



FICHE-PROJET : OBSERVATOIRE DE L'HABITAT ET DU FONCIER

CRTE AGGLOMERATION DE VESOUL

Orientation stratégique n°	A3
Action n°	
Maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération de Vesoul EPCI
Description de l'action	Dans le cadre de l'élaboration du bilan du PLH, la CAV constate qu'un observatoire de l'habitat est indispensable en vue d'une aide à la décision des élus, par une évaluation fine des politiques locales mises en œuvre, bien qu'elle dispose en interne de nombreuses données issues de l'exploitation des DIA ou de l'outil LOVAC. Aussi elle s'engage à se doter de cet outil dès 2022, dont l'objectif est d'apporter plus de cohérence aux actions qu'elle mène dans sa politique du logement et d'alimenter un observatoire des copropriétés, de la vacance et du foncier.
Partenaires	• Bailleurs • Action Logement • CD70 • Etat
Coût prévisionnel	• CAV : 50 k€ à confirmer DDT • 2h/mois mise à jour (carto, DIA, subv)
Plan de financement	• CD70 : à définir • Etat : à définir • CAV : à définir
Indicateurs d'évaluation proposés	



FICHE PROJET - ACCOMPAGNER LES MENAGES DANS LEUR PROJET DE RENOVATION ENERGETIQUE DE L'HABITAT PRIVE

CRTE AGGLOMERATION DE VESOUL

Orientation stratégique n°	A3
Action n°	
Maître d'ouvrage	CAV
Description de l'action	Depuis 2007, au titre de la délégation des aides à la pierre, la CAV incite les propriétaires occupants, bailleurs à rénover les habitations afin de maîtriser les dépenses énergétiques. L'adhésion aux programmes Habiter Mieux, Ensemble contre le mal-logement (PIG CD70) et la mise en œuvre d'une OPAH RU (centre ancien de Vesoul) intégrant un volet énergie, expriment la volonté de la CAV de promouvoir des habitats sobres en consommation énergétique. Des participations financières attractives sont votées chaque année aux bénéfices de 70 à 80 ménages (propriétaires occupants) (dont 10 sur le périmètre OPAHRU). Un objectif ambitieux de 115 logements rénovés est attendu dans le périmètre d'OAPH RU sur la période 2021-2026. La révision du PLH intégrée à celle du PLUI à réaliser en 2022 conduira à vérifier la poursuite et l'adaptation de la politique au regard des besoins exprimés.
Partenaires	• CD70 -ANAH-MSA-ADIL-ADERA-CRBFC • Poursuite des programmes Habiter Mieux- PIG-OPAH RU Vesoul
Coût prévisionnel	• Investissement : Etudes : 30 k€ Subventions : à définir (pm : 30 k€/an)

Plan de financement	• A définir lors de la révision du PLUiH
Calendrier	• Début du programme : 2021 • Fin du programme : mars 2026
Indicateurs d'évaluation proposés	• Nombre de ménages accompagnés • Etiquette énergétique du parc de logements au niveau C ou BBC



FICHE ACTION : METHANISATION

CRTE AGGLOMERATION DE VESOUL

Orientation stratégique n°	A4
Action n°	A.4.2
Maître d'ouvrage	Méthaniseur Raze : Agro Energie du Perthuis Méthaniseur Pusey : SAS méthanisation Val de Saône
Description de l'action	Construction de deux installations 2 unités méthanisation à Raze et à Pusey alimentant en biogaz le réseau de gaz naturel de l'Agglomération
Partenaires	• Agro Energie du Perthuis : Installation réalisée – Raccordement au réseau gaz naturel de l'Agglomération réalisé et • projet à venir d'installation d'une station GNV à Vaivre-et-Montoille (<i>terrain vendu par la collectivité</i>) • SAS méthanisation Val de Saône : installation à venir à Pusey
Coût prévisionnel	• Agro Energie du Perthuis : station-service GNV : 1,5 M€ HT, • SAS méthanisation Val de Saône : construction de l'unité : 7 M€ HT,
Plan de financement	• Financement privé
Calendrier	• 2022 : Station GNV • 2022-2023 : Méthanisation à Pusey
Indicateurs d'évaluation proposés	• Quantité de biogaz injectée dans le réseau • Quantité de biodéchets (déchets verts) apportés dans les installations



**FICHE ACTION : ÉLABORATION D'UN PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE
TERRITORIAL REGLEMENTAIRE**

CRTE AGGLOMERATION DE VESOUL

Orientation stratégique n°	A4
Action n°	A.4.5
Maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération de Vesoul / Pays Vesoul Val de Saône EPCI/ Syndicat mixte
Description de l'action	La réglementation rend obligatoire l'élaboration par la CAV d'un PCAET. Dès 2012, le Pays de Vesoul Val de Saône s'était volontairement engagé dans une démarche de Plan Climat Energie Territorial. Il entend aujourd'hui élargir la vision de la transition énergétique et poursuivre l'engagement vers un PCAET. Afin de mutualiser les moyens d'ingénierie, la CAV a souhaité confier l'élaboration de son PCAET au Pays de Vesoul Val de Saône. Pour rappel, le plan d'actions 2020-2025 du PCAET du PVVS est issu du bilan du précédent PCET. Le PVVS s'engage donc dans une nouvelle démarche en lien avec ses EPCI membres, dont la Communauté d'Agglomération de Vesoul (CAV) soumise à un cadre réglementaire et évaluation environnementale.
Partenaires	PVVS, Communes, Etat, ADEME
Coût prévisionnel	Moe évaluation environnementale : 15 k€ Moe élaboration PCAET : 95 k€ Total : 110 k€
Plan de financement	Etat : 50 % 55 k€ Autofinancement : 50 % 55 k€
Calendrier	Etudes 2022 Actions 2023-2028
Indicateurs d'évaluation proposés	Les résultats constatés au regard des résultats attendus La cohérence des moyens au regard des objectifs Les impacts (pour les bénéficiaires, le territoire, la planète, ...) L'adéquation du PCAET par rapport aux besoins L'articulation du PCAET avec d'autres documents de planification.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

FICHE-PROJET : VALORISATION DU CADASTRE SOLAIRE

CRTE AGGLOMERATION DE VESOUL

Orientation stratégique n°	A4
Action n°	
Maître d'ouvrage	Organisme : Communauté d'agglomération Vésulienne
Maître d'œuvre	Chambre d'agriculture de la Haute-Saône Type : Chambre consulaire
Description de l'action	Communication et valorisation du cadastre solaire auprès des exploitants agricoles du territoire. Sensibilisation à l'installation de panneaux sur toiture existantes. Formation aux agriculteurs.
Partenaires	• SIED - ADEME - SICAE - ENEDIS
Coût prévisionnel	Réalisation de deux réunions de sensibilisation aux exploitants. Accompagnement des projets individuels : contact CA70
Plan de financement	• Autofinancement Chambre d'Agriculture
Calendrier	• Réalisation d'une à deux réunion Hiver entre 2022 et 2026 (en fonction du développement possible du PV sur toiture agricole.
Indicateurs d'évaluation proposés	• Nombre de documents de communication • Nombre d'exploitants présents aux réunions



FICHE-PROJET

CONTRAT D'OBJECTIF TERRITORIAL ADEME-CAV

CRTE AGGLOMERATION DE VESOUL

Orientation stratégique n°	A4
Action n°	
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : CAV Type : EPCI
Description de l'action	Les élus communautaires ont engagé un COT avec l'ADEME, le 20 juillet 2021. Ce contrat d'objectif vise à accompagner la CAV, pendant 4 ans, dans la démarche de progression des actions menées sur les thématiques Climat, Air, Energie et économie circulaire. Deux référentiels permettront des évaluations des politiques menées. L'année 2022 sera consacrée pour partie à compléter les diagnostics et la définition d'un plan d'actions, lesquelles seront déployées à partir de fin 2022.
Partenaires	• ADEME • SIED • Producteurs énergies renouvelables • CAV • Communes
Coût prévisionnel	• Ingénierie : 2022 75 K€ • Actions à définir
Plan de financement	• A définir
Calendrier	• Début du programme : 2022 • Fin du programme : suivant plan d'actions
Indicateurs d'évaluation proposés	• 2 référentiels ADEME



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

FICHE PROJET : ENERGIE RENOUVELABLE – PHOTOVOLTAIQUE - OMBRIERE

CRTE AGGLOMERATION DE VESOUL

Orientation stratégique n°	A4
Action n°	
Maître d'ouvrage	Opérateurs publics et privés
Description de l'action	Dans le cadre de la révision du PLUI, la CAV porte son attention sur le développement des énergies renouvelables sur son territoire. La réflexion à mener capitalisera les données du cadastre solaire réalisé par le Pays de Vesoul Val de Saône s'agissant d'implantation d'ombrière notamment. Par ailleurs, des études de faisabilités menés par les partenaires économiques contribueront à la localisation de secteurs potentiellement propices à l'installation de parc photovoltaïque tout en recherchant la préservation de l'activité économique du foncier impacté.
Partenaires	Communes, opérateurs publics et privés, CAV, Etat
Coût prévisionnel	Etudes de faisabilité : cahier des charges à élaborer.
Plan de financement	A définir.
Indicateurs d'évaluation proposés	



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

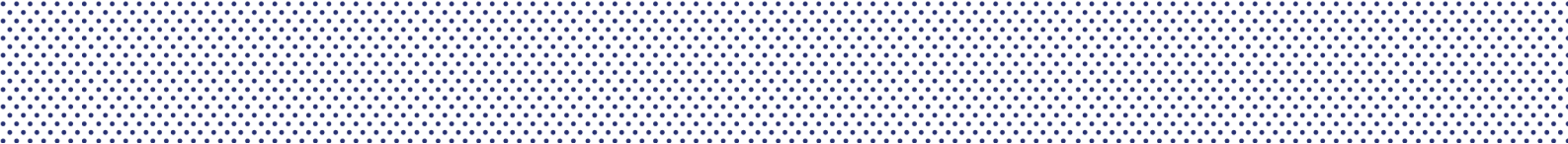
*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

FICHE PROJET DEVELOPPEMENT DE L'AGROFORESTERIE

CRTE AGGLOMERATION DE VESOUL

Orientation stratégique n°	A4
Action n°	
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : CA70 Type : Chambre consulaire
Maître d'œuvre	Nom de l'organisation Type
Description de l'action	Développement de l'agroforesterie : aide à l'implantation de haies et d'arbres intra parcellaires dans les exploitations agricoles sur la CAV. Depuis le montage du dossier à l'implantation des arbres.
Partenaires	• Etat • Région BFC • Pépinières
Coût prévisionnel	Montage du dossier : financement à 100 % par le plan de relance selon les conditions d'éligibilité du projet Haies : de 10 à 25 €/ml HT Alignements intra parcellaires : 20 à 45 €/arbres, voire 70 € pour des fruitiers ou Programme BFC Bocages et paysages : financement de 50 à 70 % ou à l'avenir des compensations carbone : financement de projet d'implantations de haies par des entreprises locales
Plan de financement	• A voir selon les projets
Calendrier	Plan de relance Etat 2021-2022 pour les appels à projet, tous les projets devront être ensuite réalisés avant mi 2024 Poursuite par le programme BFC Bocages et Paysages les années suivantes au fil de l'eau, accompagné de mécénat ou intervention financière des EPCI ou PVVS.
Indicateurs d'évaluation proposés	• Nombre de projets aboutis • Nombre d'hectares concernés



	• Linéaire de haies productives implantées
--	--



FICHE ACTION: SENSIBILISER LES PROPRIÉTAIRES DE FORÊT (PUBLICS ET PRIVÉS) ET LES ENTREPRISES DU TERRITOIRE A UN PROJET CARBONE FORESTIER POUR EXPERIMENTER ET DEPLOYER LA LABELISATION BAS CARBONE

CRTE AGGLOMERATION DE VESOUL

Orientation stratégique n°	A4
Action n°	A.4.4
Maître d'ouvrage	Le PETR du pays de Vesoul-Val-de-Saône CAV
Maître d'œuvre	Les propriétaires de forêt localisées sur le pays Les entreprises du territoire
Description de l'action	Action 1 : Les sécheresses et les canicules des années 2018, 2019 et 2020 ont fortement impacté les peuplements forestiers (dépérissements, scolytes...). Le volet forestier du plan de relance, qui reste une priorité, n'est pas suffisant pour reconstituer l'ensemble des peuplements dégradés. Le label bas carbone qui permet aux propriétaires de forêt de bénéficier d'une aide financière des entreprises souhaitant compenser leurs émissions de gaz à effet de serre sur le marché volontaire à travers un projet de reconstitution de forêts dégradées, peut être une solution complémentaire. Les propriétaires s'orientant vers le label bas carbone, renonceraient alors à bénéficier des aides forestières du plan de relance qui ne sont pas cumulatives. Le projet vise à : - Identifier les parcelles présentant des besoins en reconstitution et éligibles au label bas carbone ; - Sensibiliser / fédérer les communes autour d'une expérimentation sur un projet carbone forestier ; - Identifier / sensibiliser les entreprises du territoire intéressées pour compenser leurs émissions de gaz à effet de serre sur le marché volontaire, leur présenter le potentiel de parcelles forestières (publiques et privées) éligibles sur le territoire et recueillir leur potentiel de financement ; - En fonction du potentiel de financement des entreprises, examiner la possibilité d'un projet carbone associant la forêt privée et la forêt communale ; - Monter un projet bas carbone et demander sa labélisation ; - Réaliser les travaux de reconstitution en forêt. - Communiquer sur les résultats.

	Action 2 : Dans le cadre du label bas carbone, et en fonction de la politique des entreprises finançant un projet carbone, identifier les possibilités et l'intérêt d'une réponse issue de la forêt publique ou de la forêt privée ou d'une association forêt publique avec la forêt privée. Examiner l'intérêt et la faisabilité des autres approches collectives de valorisation du carbone forestier pour la forêt publique (sylv''accte...).
Partenaires	L'association des communes forestière de Haute-Saône et l'Office National des forêts accompagneront le pays, l'agglomération et les communes pour l'animation du projet et le montage des dossiers. Le CNPF accompagnera les propriétaires forestiers privés, etc.
Coût prévisionnel	Une approche collective territoriale permettrait d'identifier des surfaces forestières éligibles au label bas carbone en vue de disposer d'un portefeuille permettant de démarcher des entreprises en vue de manifester leur intérêt. Pour les parcelles forestières communales suscitant l'intérêt de ces financeurs, les dossiers seront montés par l'ONF et le coût de montage sera pris en charge par le financeur intéressé. Le dossier est déposé sur la plateforme du MTES avec connaissance du financeur en amont.
Plan de financement	Dispositif financier mobilisé : Label bas carbone ...
Calendrier	2022-2026 : - 2022 : Sensibilisation et identification du potentiel de financement - 2023 – 2026 montage de projet carbone forestier et communication
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre d'opérations de sensibilisation Nombre de propriétaires et d'entreprises engagés



FICHE -ACTION : TIERS-LIEU NUMERIQUE ET CULTUREL

CRTE AGGLOMERATION DE VESOUL

Orientation stratégique n°	A5
Action n°	A.5.1
Maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération de Vesoul
Description de l'action	Dans le cadre du dispositif « Action Cœur de Ville » la CAV a souhaité créer un équipement structurant en plein centre-ville, la Maison des Services en réhabilitant un bâtiment emblématique. Le rez-de-chaussée, ainsi qu'une grande salle au R+1, seront dédiés à un tiers-lieu numérique et culturel. Sur 500m2 seront concentrées plusieurs fonctionnalités comme un espace de co-working et des salles de réunion, un espace public numérique, un fab-lab et une micro-folie (concept de musée numérique). L'objectif est de faire de cet espace stratégique un vrai lieu de vie et de permettre la mixité des publics (entrepreneurs, étudiants, scolaires, personnes en difficulté avec l'outil numérique fonctionnaires territoriaux...) dans un cadre soigné et convivial.
Partenaires	La pluralité des fonctions permet de mobiliser plusieurs partenaires tels la Région Bourgogne-Franche-Comté, le Conseil départemental de Haute-Saône et l'Etat (DRAC, DSIL). A cela s'ajoutent les acteurs économiques locaux (CCI, CMA, BGE...), la communauté éducative ainsi que l'ensemble des personnes désireuses de découvrir l'environnement numérique.
Coût prévisionnel	Le montant du projet, en termes d'équipements (mobilier, informatique...) est estimé à 248 K€ HT détaillés comme suit : • Espace co-working : 158 K€ • Espace de médiation numérique : 20 K€ • Micro-folie : 60 K€ • Fab lab : 10 K€
Plan de financement	Les partenaires prévisionnels financiers du projet sont : • La Région dans le cadre de l'AMI Tiers-lieux : 107 K€ • Le Conseil Départemental dans le cadre du PACT 2 : 39 K€ • Etat (DRAC ou DSIL) pour la micro-folie : 20 K€ • CAV : 82 K€
Calendrier	• Acquisition du bâtiment par la CAV : Octobre 2019 • Lancement travaux : Avril 2021 • Equipement des espaces : Juin 2022

	• Livraison : Septembre 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	• Nombre d'utilisateurs de l'espace de co-working • Nombre d'utilisateurs de l'EPN et du fab-lab • Nombre de visiteurs de la micro-folie



FICHE -ACTION : CAV, COLLECTIVITE CONNECTEE

CRTE AGGLOMERATION DE VESOUL

Orientation stratégique n°	A5
Action n°	A.5.2
Maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération de Vesoul
Description de l'action	La Communauté d'Agglomération de Vesoul (CAV) souhaite s'emparer des technologies numériques pour opérer une mutation en termes d'image et de qualité de services, tout en s'inscrivant dans une démarche vertueuse de réduction de son empreinte écologique. Pour ce faire, toujours avec la volonté affirmée que la technologie soit au service des citoyens et d'une stratégie de territoire plus attractive et inclusive, la CAV mènera des projets et actions selon 3 axes complémentaires : - Développer l'attractivité de notre territoire grâce au numérique (création réseau social local, application Ville / Agglo, recherche-action sur attractivité numérique...), - Améliorer le service aux habitants et aux usagers de la ville grâce au numérique (installation fibre noire, mobilier connecté...), - S'inscrire dans une démarche de développement durable en utilisant les nouvelles technologies (dématérialisation, développement de la démocratie participative connectée...). Devenir une collectivité moteur en matière de numérique, suivant une stratégie « multicanal » et des actions concrètes, contribuera à aider Vesoul et son agglomération à s'affirmer en tant que territoire innovant et compétitif. Cela s'inscrit avant tout dans une démarche au service des usagers et répond à des problématiques spécifiques à notre territoire, notamment en termes de déficit d'image. Cette réflexion globale, à l'œuvre depuis plusieurs années, s'est matérialisée concrètement dans le cadre de la démarche « Action Cœur de Ville ».
Partenaires	• Région Bourgogne-Franche-Comté / Etat
Coût prévisionnel	• 461 K€
Plan de financement	• Région 369 K€ • CAV Ville : 92 K€
Calendrier	• 2022-2025
Indicateurs d'évaluation proposés	• Nombre de projets concrétisés



FICHE-PROJET : CREATION D'UN TIERS-LIEU NUMERIQUE ET CULTUREL DANS LE QUARTIER DES REPES-MONTMARIN

CRTE AGGLOMERATION DE VESOUL

Orientation stratégique n°	C4
Action n°	
Maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération de Vesoul EPCI
Description de l'action	Dans le cadre de l'Opération de Rénovation Urbaine du quartier des Rêpes-Montmarin, il apparaît pertinent de créer un tiers-lieu numérique en résonance avec celui existant en centre-ville (Maison des Services). Ce tiers-lieu aura dans un premier temps pour vocation d'aider les habitants et usagers du quartier à appréhender de manière ludique les évolutions résultant des travaux de rénovation urbaine. Il permettra également par le biais d'outils numériques de mener une démarche mémorielle relative au quartier. Par la suite, ce tiers-lieu pourrait devenir une antenne en quartier de la Micro-folie située dans la Maison des services en centre-ville.
Partenaires	• Etat • Région
Coût prévisionnel	Non défini
Plan de financement	• Non défini
Calendrier	• Début du programme : 2023 • Fin du programme : 2026
Indicateurs d'évaluation proposés	



FICHE ACTION : RESTAURATION ECOLOGIQUE DES PELOUSES SECHES DES LAVIERES A CHARIEZ

CRTE AGGLOMERATION DE VESOUL

Orientation stratégique n°	B1
Action n°	B.1.1
Maître d'ouvrage	Commune de Chariez Collectivité
Description de l'action	Le site des pelouses sèches des Lavières à Chariez se situe au sein d'un vaste réseau d'intérêt communautaire, hors périmètre de site Natura 2000(cf plan de situation joint). Néanmoins le secteur est un territoire ciblé pour la restauration écologique ; il abrite des espèces faunistiques et floristiques d'intérêt communautaire (pie-grièche écorcheur, fauvette grisette, Bruant jaune, alouette lulu, lézard à 2 raies, cortège d'invertébrés intéressants (moiré franconien, grillon d'Italie). Cet espace subit un enrichissement d'environ 80% ; une reconquête des milieux s'avère nécessaire. Un partenariat avec un agriculteur local permettra un pâturage extensif et une réouverture des pelouses, conduisant à la création de réservoirs de biodiversité complémentaire connectant la TVB structurante de la CAV. Ce secteur fait partie du PAEC du GIEE Prairies DOR, au sein duquel des mesures agroenvironnementales et climatiques sont pratiquées. Le projet permet de pérenniser l'activité économique de l'exploitant qui en parallèle de l'extension de son emprise foncière cède à la commune du parcellaire dédié à la création d'une exploitation viticole biologique. Cette action répond à l'appel à projet du plan de relance Biodiversité.
Partenaires	• Conservatoire des Espaces Naturels : animateur technique et scientifique du projet • Exploitant agricole
Coût prévisionnel	• Coordination concertation : 1,050 K€ • Expertise et conseil : 1,650 K€ • Travaux restauration : 26,550 K€

	• Cout total du projet : 29,250 K€ H.T
Plan de financement	• Plan de relance DREAL : 80% 23,400 K€ • Commune de Chariez : 20% 5,850 K€
Calendrier	• Concertation acteurs locaux : oct- dec 2021 • Cahier des charges-consultation • Choix des entreprises : printemps 2022 • Travaux restauration : automne -hiver 2022 • Contractualisation agricole: printemps 2023 • Entretien -suivi évaluation: automne 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	• % surface ouverte colonisée



FICHE ACTION : PROGRAMME NATURA 2000

CRTE AGGLOMÉRATION DE VESOUL

Orientation stratégique n°	B1
Action n°	B.1.2
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Communauté d'Agglomération de Vesoul Type : EPCI
Description de l'action	Structure opératrice Natura 2000, la CAV envisage les études environnementales qui conduiront à proposer un périmètre N2000 cohérent avec les actions menées par les partenaires (agriculteurs, scientifiques, associations, réserve naturelle, communes, ONF...). Cette démarche fait suite aux réflexions relevées par les partenaires lors du copil de juillet 2021, qui souhaitent porter des actions sur des territoires hors périmètre actuel. Cette cohérence pourra être confortée l'analyse des données de l'outil d'observation mis en place par l'Etat et alimenté par la CAV pour son périmètre. Par ailleurs de nouvelles actions issues des orientations de la nouvelle politique agricole commune se traduiront par des Mesures Agroenvironnementales Ecologiques et Climatiques volet Biodiversité dont l'animation sera à renforcer.
Partenaires	• ONF, • communes • Chambre agriculture • exploitants agricoles • GIE
Coût prévisionnel	• Études : 2022 20 k€ • Animation 2023-2026 30 k€/an soit 120 K€ • Animation nouvelles MAEC 2023 à définir
Plan de financement	• Etat : 37% 44,4 k€ • Feader : 63% 75,6 k€ • Autofinancement 20 k€
Calendrier	• Début du programme : 2022 • Fin du programme : 2026
Indicateurs d'évaluation proposés	• Superficie sous contrat /2020



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

FICHE-PROJET : AMELIORATION DE LA GESTION DE LA BIODIVERSITE ORDINAIRE

CRTE AGGLOMERATION DE VESOUL

Orientation stratégique n°	B1
Action n°	
Maître d'ouvrage	Chambre d'agriculture 70
Maître d'œuvre	Chambre d'Agriculture 70
Description de l'action	Certains secteurs du territoire peuvent au fil du temps s'être banalisés et nécessiter une amélioration de la biodiversité ordinaire. A travers des diagnostics d'exploitations (par exemple Biotex), sera réalisée une analyse du potentiel existant de biodiversité. Cette analyse permettra d'améliorer la gestion du patrimoine naturel présent sur l'exploitation (maintien et développement des fonctionnalités environnementales) et par ailleurs, de définir un plan de travaux dont l'objectif est de développer le potentiel (exemple : réimplanter certains éléments fixes du paysage, mettre en place des continuités, développer la trame verte et bleue). Le but est de travailler en priorité sur les territoires où les éléments de biodiversité (haies, bosquets, bandes enherbées, zones humides) semblent moins nombreux et où les grandes cultures dominent sur les prairies (Ex. Combeaufontaine sur la carte Trame V et B du Pays). Ce travail pourrait conduire sur certaines communes à travailler plus particulièrement sur des zones de transition entre espaces bâtis et agricoles.
Partenaires	• IDELE • OFB
Coût prévisionnel	1. Cartographie du territoire et identification des secteurs à enjeu : 7 jours – 4 K€ HT 2. Sensibilisation des acteurs sur les territoires prioritaires : 3 jours : 1,7 K€ HT 3. Réalisation des diagnostics d'exploitation et des plans d'action individualisés : 1,452 K€ HT (prise en charge à 30 % par les

	exploitants agricoles) 4. Travaux d'amélioration (à définir en fonction du plan d'action proposé) 5. Communication et valorisation des projets individuels : 3 jours /an / 1,7 K€ HT/an Projets visés : 15 entre 2023 et 2026
Plan de financement	• Autofinancement partiel de la Chambre d'Agriculture, autres financements à définir (EPCI, Pays, Maitres d'ouvrage grands travaux ou infrastructures, appel à projets...) • Financements possibles de la Région pour certains travaux déclinés dans le plan d'action : Plantations de haies, à hauteur de 50 à 70 % et pour les Plans de Gestion Bocager, à hauteur de 100 %
Calendrier	• 2022-2023 : Analyse cartographique du territoire, identification des secteurs et sensibilisation des acteurs • 2023 : Diagnostics biodiversité, et plans d'action individualisés • 2024-2026 : Travaux sur les structures agricoles, communication et valorisation des projets
Indicateurs d'évaluation proposés	• Nombre de diagnostics réalisés • Nombre de plans d'action débouchant sur des travaux • Surfaces et linéaires créés



FICHE-PROJET : PLAN DE GESTION DE LA MOTTE

CRTE AGGLOMERATION DE VESOUL

Orientation stratégique n°	B1
Action n°	
Maître d'ouvrage	Ville de Vesoul
Description de l'action	Le Motte est un site classé et nécessite, à ce titre, la mise en place d'un véritable plan de gestion. Ce plan a pour objectif d'établir les actions prioritaires à mettre en œuvre pour garantir la pérennité de ses qualités patrimoniales. Le diagnostic a permis de montrer que le site était, à certains endroits, laissé à l'abandon. Plusieurs thématiques ou particularités méritent une attention particulière et surtout des aménagements encadrés pour retrouver une dynamique écologique, paysagère et sociale. Tout d'abord, il faut considérer que le projet de gestion doit prendre en compte l'idée que la Motte constitue une ascension entre l'espace urbain et l'espace naturel en passant par une transition jardinée et productive (référence bibliographique « Pétrarque et l'Ascension du Mont Ventoux »). Cette ascension est à la fois contemplative, réflexive, pédagogique et historique, la gestion du site prenant en compte ces 4 aspects. En parallèle, le site de la Motte doit être aménagé avant tout comme un espace agricole et naturel, volonté des propriétaires et vision des habitants (cf réunion de lancement). La Motte, le cœur de la ville, le poumon naturel et jardiné. Valorisation positive dans la tête des vésuliens s'inscrire comme l'une des forces du centre-ville de Vesoul. Découlent de cette orientation générale huit orientations thématiques qui permettent de mettre en œuvre les principes d'aménagements décrits plus haut. La volonté n'étant pas de proposer une multitude d'actions mais bien de cibler celles qui seront les plus efficaces pour créer une

	dynamique inverse, de redonner au lieu toute sa beauté et de préserver ses qualités et ses particularités. • Des limites : limites du site avec l'espace urbain, murs et murets, clôtures des jardins et des vergers ... • Des accès, chemins et sentiers qui le traversent : chemins de défrètement, sentiers qui mènent dans le centre ancien, voies automobiles et stationnements, accès, etc . • Des vergers, vignes et jardins, en prenant en compte leur état et leur qualité ; • De la forêt, des espaces agricoles (prés et praires) et des chemins d'exploitation attenants ; • Des espaces publics, des bâtiments patrimoniaux qui les animent : la chapelle et ses espaces attenants, les cimetières, la ferme des Haberges ; • Du mobilier et de la signalétique pédagogique : les bancs, poubelles, panneaux pédagogiques et directionnels, etc...
Partenaires	• Etat • Département de la Haute-Saône • Région BFC
Coût prévisionnel	Coût total H.T. : non connu
Plan de financement	
Calendrier	
Indicateurs d'évaluation proposés	



FICHE-ACTION : CREATION DE VOIES DOUCES ET PARTAGEES QUAI VEIL, ALLEE DES BAINS & THIRIET A VESOUL

CRTE AGGLOMERATION DE VESOUL

Orientation stratégique n°	B2
Action n°	B.2.1
Maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération de Vesoul
Description de l'action	<u>Objectif :</u> Les quais du Durgeon, entre la rue Paul Morel et le Théâtre E. Feuillère sont apparus lors de la phase d'initialisation de la démarche Action Cœur de Ville, comme des éléments essentiels de la revitalisation du centre-ville. En effet, réaménagés de manière qualitative ils permettront de faire la part belle aux modes doux (tout en continuant à permettre le transit des automobiles) et de donner un vrai caractère naturel aux rives du Durgeon aujourd'hui très minérales. La présence d'une voie dédiée aux vélos et piétons permettra également de boucler l'ambitieux schéma cyclable de l'agglomération et notamment sa traversée est-ouest. <u>Descriptif :</u> Le Quai Veil et l'Allée des Bains (d'une largeur de 12 à 15 mètres et d'une longueur d'environ 500 mètres) verront se réaliser les aménagements suivants : • Une voie de 3 mètres de largeur dédiée aux modes doux en bords de rivière (avec changement des parapets aujourd'hui inesthétiques le long des quais) • Un espace de stationnement de 3 mètres de large arboré au milieu de la chaussée, • Une voirie partagée de 6 à 9 mètres de large, le long des immeubles d'habitation, similaire à celles réalisées rues de l'Aigle Noire et Salengro. L'Allée J.Thiriet (d'une longueur de 100 mètres environ) sera

	entièrement dédiée aux modes doux avec la création d'un encorbellement et d'un espace très végétalisé dédié à la déambulation devenant également un îlot de fraîcheur. Ce projet sera réalisé dans le cadre de la concession d'aménagement accordée à Urbanis en parfaite cohérence avec les réalisations du Quai Veil et de l'Allée des Bains.
Partenaires	• Région Bourgogne-France-Comté, • Etat (Fonds friches & DETR) • Urbanis (Ilot Durgeon) • Conseil départemental de Haute-Saône
Coût prévisionnel	Cout global : 900 K€ HT : • Allée des Bains et Quai Veil : 700 K€ • Allée Jocelyne Thiriet : 200 K€
Plan de financement	Allée des Bains et Quai Veil : 700 K€ • Région (PAIR 43 %) : 305 K€ • Etat (DETR 28 %) : 195 K€ • Conseil départemental (Pact 2 : 9%) : 60 K€ • CAV / Ville (20%) : 140 K€ Allée Jocelyne Thiriet : 200 K€ • Urbanis (part Fonds friches Ilot Durgeon) : 200 K€
Calendrier	• Etudes et marché : 1^{er} semestre 2022 • Travaux : 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	• Fréquentation de la voirie par les vélos et piétons • Baisse de la vitesse moyenne des automobiles



FICHE-PROJET : RESTAURER LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES SUR LE DURGEON

CRTE AGGLOMERATION DE VESOUL

Orientation stratégique n°	
Action n°	
Maître d'ouvrage	CAV
Description de l'action	Restaurer les continuités écologiques sur le Durgeon Projet 1 : Suppression du seuil sur le Durgeon au Jardin Anglais Un gros bloc de béton accompagné d'un seuil traverse le Durgeon au niveau du Jardin Anglais à Vesoul. Ce bloc est cassé, inesthétique et présente un frein à la continuité sédimentaire. Dans ce secteur, les berges sont très érodées, abruptes et les arbres sont sous cavés. Des renforcements de berges sont observés sur certains points par le biais de palplanches. Suite aux études préalables, les travaux consisteront à supprimer le seuil afin d'assurer la continuité écologique du Durgeon et de renforcer les berges sur 20 mètres à l'aval et 60 mètres à l'amont de ce bloc. Projet 2 : Suppression du barrage rue Poincaré Le barrage rue Henri Poincaré se situe derrière le centre de tri de la Poste de Vesoul. Il est constitué d'une passerelle amenant au-dessus d'un ensemble de 3 vannes actionnées manuellement, permettant de laisser un courant d'eau dans le canal de dérivation de la Colombine. Cet ouvrage empêche la libre circulation des poissons ainsi que le transit sédimentaire. Après études, il pourrait être envisagé de supprimer ce barrage avec le système de vannage et de mettre en place un procédé de régulation à l'étiage permettant un passage avec une lame d'eau resserrée et donc un écoulement satisfaisant et sans risque en cas de crue potentielle.
Partenaires	• Agence de l'Eau
Coût prévisionnel	Coût total H.T. : non connu
Plan de financement	• Non connu

Calendrier	
Indicateurs d'évaluation proposés	



FICHE-ACTION REMPLACEMENT DE CANALISATION D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT ANNEE 2021 – VESOUL

CRTE AGGLOMERATION DE VESOUL

Orientation stratégique n°	B4
Action n°	B.4.1
Maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération de Vesoul
Description de l'action	<u>Action 1 Bld Alliés Vesoul</u> : Les canalisations d'eau du boulevard des Alliés datent de plus de 50 ans et montrent de nombreuses fuites. Le réseau unitaire s'effondre. Les branchements sont incertains. Il est donc nécessaire de remplacer les réseaux d'eau sur 400 m de longueur entre les rues Beethoven et rue Grosjean et de refaire les branchements, et de mettre en séparatif le réseau des Alliés afin de réduire la charge du réseau unitaire aval et de réduire les déversements en rivière. <u>Action 2 Rue Salengro Vesoul</u> : Les canalisations d'eau de la rue Salengro datent de plus de 50 ans et montrent de nombreuses fuites. Le réseau unitaire (dallot) s'effondre. Les branchements sont incertains Il est donc nécessaire de remplacer les réseaux d'eau sur 110 m de longueur entre les rues des Ursulines et rue Beauchamp et de refaire les branchements. <u>Action 3 rue Pontarcher Vesoul</u> : Les canalisations d'eau de la rue de Pontarcher datent de plus de 50 ans et montrent de nombreuses fuites. Certains branchements refaits en 2002 sont dégradés Il est donc nécessaire de remplacer les réseaux d'eau sur 420 m de longueur entre le Boulevard Kennedy et la rue JA. Muenier et de refaire les branchements. <u>Action 4 Pusy Epenoux</u> : Les canalisations d'assainissement (rue Tillon, Sauvigney, impasse Chenevières) sont unitaires, elles se rejettent dans une station d'épuration récente saturant d'eau de pluie cette station. Il est donc souhaité mettre la commune en séparatif par tranche, et donc faire une tranche en 2021 de 530 ml puis en 2022 pour déverser dans l'environnement les eaux de pluie pures, et de n'envoyer à la station d'épuration (filtres plantés de roseaux) que des eaux usées afin d'améliorer l'efficacité du traitement. <u>Action 5 : mise en place d'une radio-relève (phase 2)</u>

	Les compteurs étaient relevés manuellement, avec des portables de relève dans certaines communes et d'autres en papier. Cela ne permettait pas d'uniformiser 2 relèves par an sur l'agglomération avec un meilleur service et ne permet pas de lutter contre les fuites de manière efficace. Il est donc décidé de mettre en place la radio relève par camion-poubelle sur tous les compteurs, opération concernant 8.500 compteurs. L'opération a débuté en 2020 – En 2021, près de 2 à 3.000 compteurs sont à changer. L'opération comprend l'achat de compteurs, et la prestation de pose
Partenaires	Action 1 : - Agence de l'Eau, Département de Haute Saône, Etat (DETR). - Geoprotech (maître d'œuvre) - Roger Martin (travaux) Action 2 : - Agence de l'Eau, Département de Haute Saône, Etat (DETR). COLAS (travaux) Action 3 : - Agence de l'Eau, Etat (DETR), CD 70 (subvention et enrobés). - Geoprotech (maître d'œuvre) - Malpesa (travaux) Action 4 : - Agence de l'Eau, CD70 Entreprise de travaux - Maître d'œuvre BC2i Action 5 : Diehl (compteurs) - Ocea (pose) -Incom (logiciel de traitement des données)
Coût prévisionnel	Action 1 : - Eau potable : 233 K€ HT - Assainissement : 118 K€ HT - Eau pluviale : 110 K€ HT - Moe : 22 K€ HT - Divers : (recherche amiante, panneaux, coordonnateur SPS, contrôleur de réseaux...) : 7 K€ HT Total : 490 K€ HT Action 2 : - Eau potable : 118 K€ HT - Assainissement : 91 K€ HT - Divers : (panneaux, coordonnateur SPS, contrôleur de réseau...) : 5 K€ HT Total : 214 K€ HT Action 3 : - Eau potable : 147 K€ HT Moe : 15 k€ HT - Divers : (recherche amiante, panneaux, coordonnateur SPS,...) :

	3 K€ HT Total : 165 K€ HT Action 4 : • 2021 : 235 K€ HT • Assainissement : 220 K€ HT • Divers : (panneaux, coordonnateur SPS, contrôleur de réseau...) : 15 K€ HT Total : 470 K€ H.T. Action 5 : 300 K€ HT.
Plan de financement	• Plan de relance à 70%, regroupant Agence de l'Eau, Etat (DETR), et CD 70. • Autofinancement 30% Action 5 : autofinancement 100 %
Calendrier	Action 1 Début : 10 mai 2021 - Fin : fin octobre 2021 Action 2 : Début : 31 août 2021 - Fin : fin octobre 2021 Action 3 : Début : 4 octobre 2021 - Fin : fin novembre 2021 Action 4 : Début : novembre 2021 - Fin : mars 2022 Action 5 : Début : janvier 2021 - Fin 2021
Indicateurs d'évaluation proposés	Actions 1 à 4 • Conformité des réseaux : • Eau : tests de pression et bactério • Assainissement : pénétromètre, caméra, tests de pression Action 5 : Pose de 2 à 3000 compteurs - Taux de relève par camion poubelle



FICHE ACTION : REMPLACEMENT DE CANALISATION D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT ANNEE 2022 - VESOUL

CRTE AGGLOMERATION DE VESOUL

Orientation stratégique n°	B4
Action n°	B.4.2
Maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération de Vesoul EPCI
Description de l'action	<u>Action 1 : places Rénet et République</u> La place Rénet et la Place de la République sont deux surfaces imperméabilisées à hauteur de 23.000 m², ce qui facilite la saturation du réseau de collecte (inondations régulières du Carrefour City), les déversements à la rivière Durgeon au déversoir Pouilleuse. De plus, la canalisation d'eau potable est ancienne avec plusieurs fuites, et il reste quelques branchements en plomb. Le but est de désimperméabiliser la Place en récupérant une partie des eaux pluviales pour arroser de nouveaux arbres plantés, et de rejeter les eaux de pluie épurées directement à la rivière, avec une régulation, pour réduire la saturation des réseaux de collecte de 7% et réduire les déversements du Déversoir d'orage. <u>Action 2 : rues Ursulines et Petitclerc</u> Les canalisations d'eau et d'assainissement des rues des Ursulines et Paul Petitclerc datent de plus de 50 ans et montrent des fuites et des dégradations. Il est donc nécessaire de remplacer les réseaux d'eau et d'assainissement, et de refaire les branchements. <u>Action 3 : réseaux Est et Ouest Pusy Epenoux</u> Les canalisations d'assainissement sont unitaires, elles se rejettent dans une station d'épuration récente saturant d'eau de pluie cette station. Il est donc souhaité mettre la commune en séparatif par tranche, et donc faire une tranche en 2022 pour déverser dans l'environnement les eaux de pluie pures, et de n'envoyer à la station d'épuration (filtres plantés de roseaux) que des eaux usées afin d'améliorer l'efficacité du traitement <u>Action 4 : Mise en place d'une radiorelève (phase 3)</u>

	Les compteurs étaient relevés manuellement, avec des portables de relève dans certaines communes et d'autres en papier. Cela ne permettait pas d'uniformiser 2 relèves par an sur l'agglomération avec un meilleur service et ne permet pas de lutter contre les fuites de manière efficace. Il est donc décidé de mettre en place la radiorelève par camion-poubelle sur tous les compteurs, opération concernant 8.500 compteurs. L'opération a débuté en 2020 et s'est poursuivie en 2021 – Il reste plus de 3.000 compteurs à changer. L'opération comprend l'achat de compteurs, et la prestation de pose. <u>Action 5 : PPI Assainissement</u> Le diagnostic assainissement décennal est en cours par le BE Naldeo qui réalise en même temps le schéma directeur en assainissement, et le zonage d'assainissement collectif/non collectif. L'étude doit déterminer un PPI décennal de l'ordre de 10 M€ TTC d'investissement pour réduire les Eaux Claires Parasites, réduire les rejets aux rivières via les déversoirs d'orage, et développer les réseaux séparatifs.
Partenaires	Agence de l'Eau, Département de Haute Saône, Etat (DETR). Entreprise de travaux
Coût prévisionnel	Action 1 : Eau potable : 100.k €HT Assainissement : 200.k €HT Pluvial et désimperméabilisation : 450.k€HT Divers : (panneaux, SPS, contrôleur de réseau...) : 20.k €HT Total : 670 k €HT Action 2 : Eau potable : 100.k €HT Assainissement : 100.k €HT Total : 200.k €HT Action 3 : 500 k €HT Action 4 : 300 k€HT Action 5 : AMO : 23 k€HT - NALDEO : 128.k€HT Total : 151 k€ HT
Plan de financement	Action 1 : Agence de l'Eau 30% - Département de Haute-Saône 10% - Etat (DETR) 30% - Autofinancement : 30% Action 2 : CD 70 : 15% - Autofinancement : 85 % Action 3 : CD70 30% Agence Eau 30% Autofinancement : 40% Action 4 : Autofinancement 100% Action 5 : Agence Eau 50% -Autofinancement 50%
Calendrier	Action 1 : Début : février 2022 - Fin : novembre 2022 Action 2 : 2022 Action 3 : Début avril 2022 – durée 8 mois Action 4 : Début : janvier 2022 - Fin : 1er semestre 2023 Action 5 : Début PPI : janvier 2022 - Fin PPI : 2030
Indicateurs d'évaluation proposés	Actions 1 à 3 : Conformité des réseaux : Eau : tests de pression et bactériologie Ass : pénétromètre, caméra, tests de pression Qualité et quantité d'eau rejetée en rivière Action 4 : Pose de 3000 compteurs - Taux de relève par camion poubelle. Action 5 : Taux de réalisation du PPI.

--



FICHE ACTION : CREATION D'UN RESERVOIR D'EAU A CHARIEZ

CRTE AGGLOMERATION DE VESOUL

Orientation stratégique n°	B4
Action n°	B.4.3
Maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération de Vesoul
Description de l'action	La commune de Chariez a un réservoir d'eau potable depuis 1968, et celui-ci est en train de glisser sur la pente avec séparation progressive de la cuve et de la chambre de vannes. Vu l'âge du réservoir et son état, il est préférable de créer un réservoir un peu plus haut dans la pente pour fournir un peu plus de pression, et de démolir l'ancien réservoir, tout en améliorant la sécurité des accès.
Partenaires	• Département de Haute Saône, Etat (DETR) • Merlin Mulhouse (maître d'œuvre) • Entreprises de travaux
Coût prévisionnel	<u>Total : 643 K€ HT</u> Détail • Moe : 18 K€ • Etude Géotechnique : 27 K€ • Travaux : 583 K€ • Divers : (contrôleur, panneaux, coordonnateur SPS, contrôleur de réseaux...) : 15 K€
Plan de financement	• Etat (DETR 30%) : 193 K€ • Conseil Département : 193 K€ • Autofinancement (40%) : 257 K€
Calendrier	• Début : février 2022 • Livraison : fin 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	• Réservoir fonctionnel



FICHE PROJET - SCHEMA D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

CRTE AGGLOMÉRATION DE VESOUL

Orientation stratégique n°	B4
Action n°	
Maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération de Vesoul EPCI
Description de l'action	La CAV a pris la compétence eau potable début 2020. Depuis, la CAV a mis en place les astreintes, des équipes d'intervention, a fait un bilan de l'état des réservoirs, est intervenue sur les fuites, a changé les vannages, a développé une politique de recherche de fuites en continu. Du fait de cette connaissance acquise, il est nécessaire d'établir un schéma d'alimentation en eau potable, au vu des éléments connus, pour définir une politique d'investissement sur les années à venir Il est nécessaire de choisir en 2022 une assistance à Maîtrise d'ouvrage pour monter le cahier des charges et choisir un Bureau d'Etudes qui réalisera le schéma d'alimentation à l'échelle de la CAV, y compris les communes en DSP dont la fin de la DSP interviendra en 2028-2029
Partenaires	Bureau d'études, CD 70, Agence de l'eau
Coût prévisionnel	2022 : 30.000 €HT 2023 : 100.000 €HT
Plan de financement	Agence de l'eau 50% Département 30%
Calendrier	Début : mi-2022 : choix de l'AMO, montage cahier des charges

	Fin : fin 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Programme décennal de travaux



FICHE ACTION : APPROVISIONNEMENT LOCAL & DURABLE EN RESTAURATION COLLECTIVE

CRTE AGGLOMERATION DE VESOUL

Orientation stratégique n°	B5
Action n°	B.5.1
Maître d'ouvrage	Ville de Vesoul
Description de l'action	La restauration scolaire de la Ville de Vesoul est organisée en cuisine centrale qui fabrique environ 250 à 280 repas/ jour. Le projet vise à être en conformité avec les exigences de la loi EGalim à savoir : introduction du seuil de 50% de produits de qualité et durable. Les produits issus de l'agriculture Biologique devant représenter une part au moins égale à 20%. La prestation prévoit l'accompagnement du responsable de cuisine dans l'élaboration de menus équilibrés, sains, ainsi que l'introduction d'un repas végétarien par semaine. L'AMO s'engage par son appui à la rédaction d'un cahier des charges conforme aux exigences de la Loi EGalim à permettre à la commune de Vesoul de passer un marché dans les meilleures conditions de service et de coût.
Partenaires	• Assistant à Maitrise D'ouvrage (AMO) : AGRIATE CONSEIL
Coût prévisionnel	• Coût total : 18 K€ HT
Plan de financement	
Calendrier	• 2021 / 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	



FICHE ACTION : QUARTIERS FERTILES

CRTE AGGLOMERATION DE VESOUL

Orientation stratégique n°	B5
Action n°	B.5.2
Maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération de Vesoul
Description de l'action	En complémentarité des Opérations de Renouvellement Urbain, les collectivités locales ont la possibilité de proposer à l'ANRU un projet « Quartiers fertiles » visant à promouvoir l'agriculture urbaine. Ainsi, pour le quartier des Rêpes-Montmarin, il est proposé 12 actions destinées à développer les jardins familiaux, les espaces d'agriculture au sein du quartier (en pleine terre ou en bacs), mais visant également à créer une ferme d'insertion bio au bénéfice notamment des habitants du quartier. D'autres initiatives, comme la réactivation du marché dominical, l'installation d'un poulailler communautaire mais aussi la promotion du « manger mieux » et des circuits courts, font partie intégrante du projet qui a été lauréat de l'appel à projet « Quartiers fertiles » en 2021. Ce projet a mobilisé de nombreux partenaires, et notamment la communauté éducative, en permettant ainsi une vision différente et originale du quartier. L'ambition à terme est de voir la thématique de l'agriculture urbaine s'inscrire comme l'un des marqueurs forts du quartier Rêpes-Montmarin et de contribuer au changement d'image de celui-ci.
Partenaires	• ANRU • La Caisse des Dépôts et Consignation • DDETSPP • Chambre d'agriculture • Communauté éducative • IME • Conseil citoyen
Coût prévisionnel	Coût total H.T : • Investissement et études : 445 K€ • Fonctionnement : 284 K€
Plan de financement	<u>Investissement et études :</u> • ANRU : 222 K€ • Etat DPV : 50 K€ • Participation Exonération TFPB : 10 K€ • CAV & Ville : 163 K€ (dont travaux en régie)

	<u>Fonctionnement :</u> • ANRU : 70 K€ • Etat (DDETSPP) : 124 K€ • Vente production ferme d'insertion : 30 K€ • Autres (CD, Région...) : 30 K€ • CAV / Ville : 30 K€
Calendrier	• 2021-2026
Indicateurs d'évaluation proposés	• Nombre d'actions réalisées, • Nombre de partenaires mobilisés



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

FICHE PROJET - ETUDE D'OPPORTUNITÉ DU DEVELOPPEMENT DE FILIERES VERGERS DE HAUTES TIGES

CRTE AGGLOMERATION DE VESOUL

Orientation stratégique n°	B5
Action n°	
Maître d'ouvrage	Communauté d'agglomération de Vesoul
Maître d'œuvre	Chambre d'Agriculture
Description de l'action	Le pays de Vesoul Val de Saône, dont la CAV, présente de nombreux vergers hautes tiges souvent en état vieillissant et précaire. Selon leur état ces vergers peuvent constituer soit des éléments de biodiversité ou constituer un gisement de valeur ajoutée tant du point de vue de la production agricole que de leur contribution à l'activité apicole. La création d'une banque de données, reprenant une approche spatiale, un état des lieux des surfaces par espèces et par variétés, une caractérisation des vergers (état, statut de propriété, etc..), une analyse des pratiques en lien avec l'apiculture, une approche biodiversité sont indispensables pour envisager dans un second temps un travail d'animation. Cet état des lieux devra porter sur l'ensemble des vergers et pourra être mise en perspective dans la programmation des PLUI, de la valorisation au sein des PAT, de la mise en œuvre de Mesures Agro environnementales spécifiques à ce type de vergers, organisation des liens propriétaires et apiculteurs, partenariat avec les écoles, L'action consiste en : - La cartographie des vergers existants, - L'identification de pistes de valorisation (production, biodiversité,...) selon le type de détenteurs - La mise en relation d'une offre et d'une demande, pour la mise en place de filières de valorisation - L'identification des besoins en matière de préservation ou de relance des vergers (aide à la plantation...) - L'animation d'un réseau de parties prenantes du sujet
Partenaires	• Association des croqueurs de pommes • Producteurs professionnels • Union apicole notamment sur les contrats de pollinisation • L'ensemble de ces structures seraient à réunir au sein d'un comité de pilotage animé par la Chambre d'Agriculture

Coût prévisionnel	En s'appuyant sur l'exemple de l'inventaire réalisé sur les vergers de Fougerolles, cette banque de données, nécessiterait entre 3 et 6 mois de travail : - Recensement et cartographie des vergers : 25 K€ - Etude d'opportunité (enquêtes, benchmark, entretiens,) : 5 K€ - Animation du comité de pilotage et définition d'un plan d'action en lien avec les PAT et PLUI (en 2022 -2023) : 5 K€
Calendrier	• 2022 - 2026
Indicateurs d'évaluation proposés	• Livrable : Etat des lieux + Cartes + plan d'action de valorisation des vergers



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

FICHE-PROJET : ACCOMPAGNER LES EXPLOITATIONS VERS LA CERTIFICATION HVE ET AB

CRTE AGGLOMÉRATION DE VESOUL

Orientation stratégique n°	B5
Action n°	
Maître d'ouvrage	Chambre d'Agriculture de Haute-Saône
Maître d'œuvre	Chambre d'Agriculture de Haute-Saône
Description de l'action	Accompagner les exploitations agricoles vers les certifications Haute Valeur Environnementale et/ou Agriculture Biologique  L'Union Européenne vient de fixer les objectifs suivants à l'horizon 2030 dans le cadre de sa politique « de la ferme à la fourchette » : ☒ 25% du parcellaire en Agriculture Biologique, ☒ Baisse de 50% de produits phytosanitaires, ☒ Baisse de 50% des engrais, La France décline cette politique en proposant deux labels / certifications aux exploitations agricoles. Or, - Aucune exploitation de Haute-Saône n'est certifiée HVE au 01 janvier 2021, - 13.1% de la SAU Haute-Saône est labellisée AB en 2019 L'objectif est d'accompagner le maximum d'exploitations agricoles vers l'un de ces deux labels. Dans cette perspective, des formations dédiées et des conseils particuliers seront proposés.
Partenaires	La Chambre d'Agriculture de Haute-Saône s'engage à - Sensibiliser les agriculteurs sur ces deux labels par des lettres

	d'informations dédiées et lors de chaque RDV conseil, - Vulgariser les cahiers des charges de ces deux labels par l'animation de formations annuelles. - Réaliser des études prévisionnelles de conversion à l'Agriculture Biologique ou de certification HVE.
Coût prévisionnel	1. Animation et sensibilisation auprès des exploitants : 3jours/an soit 1701 € HT/an (autofinancement Chambre). 2. Formation : Formation 2 jours « Passeport vers le HVE » : <u>Reste à charge agriculteur : 70 €</u> Formation 2 jours « Passeport vers l'AB » : <u>Reste à charge agriculteur : 70 €</u> Financement par les exploitants 3. Etudes : Etude prévisionnelle de Conversion à l'AB : <u>Cout maximum agriculteur 968 € HT</u> Etude prévisionnelle de Certification HVE : <u>Cout maximum agriculteur : 484 € HT</u>
Plan de financement	Prévisionnel de 15 dossiers par an entre 2022 et 2025. Les formations donnent droit à un financement partiel par VIVEA (le fonds d'assurance / formation dont les principales missions sont le développement des compétences et le financement des formations des actifs non-salariés agricoles). Les prestations individuelles sont financées par les porteurs de projet. Il est proposé à la collectivité de prendre en charge une partie des études prévisionnelles de conversion AB ou de certification HVE, à hauteur de 242 € HT, sous réserve de l'obtention de la labellisation par les agriculteurs. Cout prévisionnel : 15 études / an soit 3630 €HT annuels.
Calendrier	• Les formations et prestations sont dès à présent déployées.
Indicateurs d'évaluation proposés	• Annuellement, nombre d'exploitations accompagnées en formations et/ou en prestation individuelle sur le territoire. • % de SAU départementale en AB. • Nombre d'exploitations HVE sur territoire CAV



FICHE ACTION : ESPACE FRANCE SERVICES QPV REPES-MONTMARIN

CRTE AGGLOMERATION DE VESOUL

Orientation stratégique n°	C1
Action n°	C.1.1
Maître d'ouvrage	Ville de Vesoul
Description de l'action	Un Espace France Services est un lieu dans lequel les habitants peuvent être accompagnés dans leurs démarches administratives : emploi, retraite, famille, social, santé, logement, énergie, accès au droit, etc. Dans le quartier prioritaire de la politique de la Ville « Rêpes-Montmarin », ont été identifiés des besoins d'accompagnement des différents publics, que ce soit en termes de démarches administratives, de recherche d'emploi ou d'accès à différentes prestations... Au regard de leur localisation et de leur configuration, les locaux abritant l'ancienne agence postale communale permettent d'accueillir cet équipement. Afin de répondre aux exigences du a maison de services au public aurait vocation à être labellisée « France services » dès lors qu'elle répond aux critères suivants : - 5 jours d'ouverture par semaine pour un volume minimum de 24h hebdomadaire, - Présence en front office de 2 agents 5 jours sur 7 et 24h par semaine, - Formation des agents - Aménagement d'un espace de confidentialité séparé et clos - Matériel en accès libre (imprimante, ordinateur, webcam) - Partenariats avec les opérateurs du bouquet de services - Communication - Signalétique et accessibilité aux PMR - Pilotage de la fréquentation

Partenaires	Etat
Coût prévisionnel	Coût total H.T. : 25 K€
Plan de financement	Etat : - DPV : 12,5 K€ 50% - DETR/DSIL : 7,5 K€ 30% Autofinancement : 5 K€ 20%
Calendrier	2021
Indicateurs d'évaluation proposés	- Fréquentation de la structure - Qualité de l'accueil et de la réponse apportée - Développement des actions/permanences avec les partenaires - Taux de satisfaction des usagers



FICHE ACTION : RENOVATION AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE A VESOUL

CRTE AGGLOMERATION DE VESOUL

Orientation stratégique n°	C1
Action n°	C.1.2
Maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération de Vesoul
Description de l'action	<u>Objectif(s) :</u> Afin de répondre à un besoin de foncier pour les porteurs de projets économiques, la CAV a décidé de créer une nouvelle zone d'activités à Echenoz-la Méline. Dans ce contexte, il convient de déménager l'aire d'accueil des gens du voyage située à proximité du futur site tout en respectant les obligations qui découlent du schéma départemental des aires d'accueil. Il est donc envisagé d'étendre l'aire située route de Saint Loup à Vesoul et d'améliorer les conditions de vie de gens du voyage par l'installation d'équipements sanitaires plus adaptés à leur mode de vie. <u>Descriptif :</u> • Création d'une extension par plateformage et amenée des réseaux • Création de blocs sanitaires supplémentaires • Reconfiguration de l'entrée de l'aire d'accueil par la rue Claude Bernard
Partenaires	• Etat • Département de la Haute-Saône
Coût prévisionnel	Coût total H.T. : 300 K€
Plan de financement	• CD 70 PACT (12%) : 37 K€ • Etat (35%) : 105 K€ • CAV : 158 K€
Calendrier	• 2021-2022
Indicateurs d'évaluation proposés	• Amélioration des conditions d'accueil • Sécurisation de l'aire



FICHE ACTION : LE NOUVEAU PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN (NPNRU)

CRTE AGGLOMERATION DE VESOUL

Orientation stratégique n°	C1
Action n°	C.1.3
Maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération de Vesoul / SPL / Habitat 70
Description de l'action	Dans le cadre du nouveau processus de renouvellement urbain initié en 2016, l'Etat par le biais de l'ANRU, le bailleur social Habitat 70 et les collectivités locales ont décidé de mettre en œuvre un ambitieux programme de dé-densification, de rénovation et de renouvellement de l'habitat couplé avec une intervention forte sur les espaces publics et commerciaux. Ces dernières opérations d'aménagement seront matérialisées par la réalisation d'une esplanade en cœur de quartier, dédiée aux modes doux et la restructuration complète de la place commerçante qui se traduira par la démolition reconstruction de 2 cellules commerciales et une rénovation très qualitative de 8 autres cellules.
Partenaires	• ANRU • Habitat 70 • Action Logement • La Caisse des dépôts • Région Bourgogne Franche-Comté • Le FEDER • Conseil Départemental de Haute-Saône
Coût prévisionnel	Coût total H.T : • 3 300 K€ (espaces publics) • 8 865 K€ (logements sociaux)
Plan de financement	<u>Espaces publics :</u> • Région : 1 000 K€ • ANRU : 781 K€ • Europe / Feder : 594 K€ • CAV & Ville : 1 650 K€ <u>Logements :</u> • ANRU : 1 000 K€ • Région : 202 K€ • Conseil départemental : 120 K€ • Prêts CDC : 3 664 K€ • Prêts AL : 1 934 K€ • Europe : 311 K€

	• H70 : 1 760 K€
Calendrier	• 2021-2026
Indicateurs d'évaluation proposés	• Voir convention ANRU



FICHE PROJET : ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS DU QPV

CRTE AGGLOMERATION DE VESOUL

Orientation stratégique n°	C1
Action n°	
Maître d'ouvrage	CAV / Ville / Espace Villon
Description de l'action	Dans le cadre des actions menées en matière de « Politique de la Ville » des initiatives en faveur des habitants du quartier prioritaire des Rêpes-Montmarin sur plusieurs thématiques : 1. Accompagner les enfants dans leur parcours de réussite scolaire et éducative : - A pérenniser : Cordées de la réussite, Ecole ouverte, CLAS... - Projets : Programme de réussite éducative, mon stage de 3^{ème} 2. Egalité et citoyenneté : - A pérenniser : Soutien au conseil citoyen, formation « valeurs de la république », ateliers sportifs du Villon - Projets : déploiement d'adultes-relais dans le champ de la médiation, Mise en place d'une journée des talents, Rencontre population-forces de l'ordre 3. Emploi et formation : - A pérenniser : Programme « Emploi, formation et développement économique »
Partenaires	• Etat
Coût prévisionnel	Non déterminé
Plan de financement	• Non déterminé
Calendrier	• 2021-2022
Indicateurs d'évaluation proposés	• Nombre d'élèves suivis • Nombre d'actions mises en place



**FICHE PROJET :
CREATION DE TERRAINS FAMILIAUX POUR DES
FAMILLES APPARTENANT A LA COMMUNAUTE DES
GENS DU VOYAGE**

CRTE AGGLOMERATION DE VESOUL

Orientation stratégique n°	
Action n°	
Maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération de Vesoul
Description de l'action	1. Objectif(s) : Afin de répondre aux objectifs du schéma départemental relatif à l'accueil des gens du voyage, la CAV envisage la création de terrains familiaux sur la zone des Prés Baulères, en continuité d'une petite aire d'accueil devant être créée en 2022. La mise en place de ces terrains familiaux a également pour objectif de répondre aux besoins exprimés par certaines familles installées de longue date et souhaitant se sédentariser sur le territoire. Celles-ci souhaitent en effet quitter les aires d'accueil parfois inadaptées à leur mode de vie et disposer d'un espace privatif. Les familles seront locataires des terrains familiaux et acquitteront un loyer et les charges afférentes. <u>Descriptif :</u> Création d'un ensemble de terrains familiaux comprenant : - 6 terrains de 100 m² comprenant chacun une construction avec un bloc sanitaire ainsi qu'une pièce de vie incluant un coin cuisine - des espaces verts, un portail
Partenaires	• Etat

	• Conseil départemental • Associations de soutien aux gens du voyage
Coût prévisionnel	Non connu
Plan de financement	• Non connu
Calendrier	• 2022 - 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	• Limiter les occupations illicites sur des terrains hors aires d'accueil • Eviter la sédentarisation des familles sur les aires d'accueil sur lesquelles les séjours sont limités



FICHE ACTION : REQUALIFICATION DU CAMPING DU LAC

CRTE AGGLOMERATION DE VESOUL

Orientation stratégique n°	C2
Action n°	C.2.1
Maître d'ouvrage	Délégataire de Service public
Description de l'action	<u>Objectif(s) :</u> L'objectif est de requalifier le camping du Lac, pour en faire un produit moderne intégré dans son environnement et respectueux des principes de développement durable et environnementaux. Equipement vecteur d'attractivité pour Vesoul et son agglomération, le camping doit s'adapter aux nouvelles demandes des usagers (mobil-home, accueil des camping-car...) et proposer une offre touristique complète dépassant le simple hébergement. <u>Descriptif :</u> Une montée en gamme du camping, pour le porter vers les standards hauts de l'hôtellerie de plein air moderne, avec une traduction dans : • un classement en catégorie au moins 3 étoiles, • un niveau de confort sanitaire en adéquation avec les standards de la filière, • la mise en place d'hébergements locatifs de niveau de confort conforme aux standards du marché, • le développement d'un "point information tourisme", capable d'être une force de proposition pour l'organisation des séjours des clientèles. La création d'une zone de stationnement de camping-cars spécifiquement dédiée à cette catégorie d'usagers.
Partenaires	• Conseil Région de Bourgogne-Franche-Comté • Département de la Haute-Saône • Communauté d'Agglomération de Vesoul
Coût prévisionnel	Coût total H.T. : 750 K€
Plan de financement	• CD 70 PACT (25%) : 187 K€

	• Région (16%) : 120 K€ • Autofinancement (59%) : 443 K€
Calendrier	• 2021-2025
Indicateurs d'évaluation proposés	• Confort d'utilisation des usagers • Niveau de satisfaction des usagers • Fréquentation du camping



FICHE ACTION : MICRO-FOLIE VESOUL

CRTE AGGLOMERATION DE VESOUL

Orientation stratégique n°	C2
Action n°	C.2.2
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : CAV
Description de l'action	Dans le cadre de l'aménagement de la Maison des Services dans les locaux de l'ex DMD, il est prévu la création d'un tiers-lieu numérique qui comprendra notamment une micro-folie. Cet équipement est un musée numérique qui regroupe les œuvres en haute définition de 12 des plus grands musées ou scènes nationaux (Orsay, Louvre, Festival d'Avignon, Opéra de Paris...) qui sont visibles sur un écran géant et des tablettes, voire en réalité augmentée. L'objectif est de permettre au plus grand nombre (scolaires, adultes, seniors...) de disposer d'un outil d'éducation artistique et culturelle avec un accompagnement à la découverte par la présence de médiateurs numériques. Intégrée dans la Maison des Services, la micro-folie, est un élément majeur d'attractivité du territoire et participera à animer ce bâtiment.
Partenaires	• Musée de la Villette • DRAC
Coût prévisionnel	Investissement : Equipement micro-folie 50 K€
Plan de financement	• Conseil Départemental : 15 K€ • Région Bourgogne-Franche-Comté : 8 K€ • Etat (DSIL) : 15 K€ • Autofinancement CAV : 12 K€
Calendrier	• Livraison : Septembre 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	• Nombre de visiteurs mensuels



FICHE ACTION : MISE AUX NORMES PISTE STADE RENE HOLOGNE

CRTE AGGLOMERATION DE VESOUL

Orientation stratégique n°	C3
Action n°	C.3.1
Maître d'ouvrage	Ville de Vesoul
Description de l'action	<u>Objectif(s)</u> : Mise aux normes nationales de la piste d'athlétisme <u>Descriptif</u> : - Réfection des différentes fissures / découpe et reprise du support béton ainsi que de la résine type « resinthan bpu » - Nettoyage en profondeur de revêtement de l'anneau ainsi que des aires de lancer - Retraçage complet de la piste et des aires avec une peinture polyuréthane.
Partenaires	• Etat • Département de la Haute-Saône
Coût prévisionnel	Coût total H.T. : 70 K€
Plan de financement	CD 70 : • Sectoriel 17,5 K€ 25% • PACT 7 K€ 10% • Etat : 21 K€ 30% • Autofinancement : 24,5 K€ 35%
Calendrier	• 2021
Indicateurs d'évaluation proposés	• Confort d'utilisation des usagers • Nombre de compétitions officielles programmées



FICHE ACTION : RENOVATION STADE RENE HOLOGNE

CRTE AGGLOMERATION DE VESOUL

Orientation stratégique n°	C3															
Action n°	C.3.2															
Maître d’ouvrage	Ville de Vesoul															
Description de l’action	<u>Objectif(s) :</u> Equipement extrêmement fréquenté de l’agglomération, le stade René Hologne nécessite d’importants travaux de mise aux normes de l’éclairage public pour des raisons de sécurité ainsi que la création de nouveaux vestiaires sous tribunes pour le confort des utilisateurs. <u>Descriptif :</u> Mise aux normes des réseaux électriques, séparation des réseaux stade et piscine, aménagement des vestiaires.															
Partenaires	• Etat • Conseil Région de Bourgogne-Franche-Comté • Département de la Haute-Saône															
Coût prévisionnel	Coût total H.T. : 435 000 €															
Plan de financement	CD 70 : <table><tr><td>• Sectoriel</td><td>100 K€</td><td>23%</td></tr><tr><td>• PACT</td><td>55,5 K€</td><td>12%</td></tr><tr><td>• Région (53.51)</td><td>86 K€</td><td>20%</td></tr><tr><td>• Etat :</td><td>107,5 K€</td><td>25%</td></tr><tr><td>• Autofinancement :</td><td>86 K€</td><td>20%</td></tr></table>	• Sectoriel	100 K€	23%	• PACT	55,5 K€	12%	• Région (53.51)	86 K€	20%	• Etat :	107,5 K€	25%	• Autofinancement :	86 K€	20%
• Sectoriel	100 K€	23%														
• PACT	55,5 K€	12%														
• Région (53.51)	86 K€	20%														
• Etat :	107,5 K€	25%														
• Autofinancement :	86 K€	20%														
Calendrier	• 2021-2022															
Indicateurs d’évaluation proposés	• Confort d’utilisation des usagers • Economies de fonctionnement															



FICHE ACTION : RENOVATION DES PISCINES

CRTE AGGLOMERATION DE VESOUL

Orientation stratégique n°	C3
Action n°	C.3.3
Maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération de Vesoul
Description de l'action	L'objectif porte sur la rénovation des piscines de Vesoul, Noidans-lès-Vesoul et Ludolac. Ces bâtiments, qu'ils soient anciens comme la piscine de Vesoul et de Pontarcher, rénovés en partie comme la piscine de Noidans ou plus récents comme le Ludolac présentent tous des besoins importants en termes d'équipements. Les principaux axes d'amélioration portent sur : • L'amélioration de la ventilation et du traitement d'air, • L'amélioration du traitement de l'eau, • L'amélioration de la gestion de l'énergie, • La consolidation des structures. <u>Descriptif :</u> <u>Piscine de Vesoul :</u> - Remplacement de la Pompe à Chaleur - Remplacement de la panoplie hydraulique chaufferie extérieure - Remplacement du système de détection gaz (chaufferie) - Flochage Coupe-Feu chaufferie - Remplacement de la chaudière vétuste - Mise en place d'une Centrale Traitement de l'Air double flux pour accueil, vestiaires, bassins - Remplacement du système GTC - Réhabilitation du réseau de refoulement bassin - Mise en place de variateurs + compteurs fluides sur les pompes de recirculation - Remplacement du matériel de chloration et mise en sécurité - Remplacement des régulations - Reprise de l'alimentation des douches extérieures

	<u>Piscine de Noidans-lès-Vesoul :</u> - Rénovation du réseau Eau Chaude Sanitaire, - Rénovation totale du système de supervision, - Mise en place d'un plan de comptage, - Remplacement de la Centrale de Traitement de l'Air + groupe froid, - Flocage Coupe-Feu chaufferie, - Mise en place de variateurs et compteurs sur les pompes de recirculation, - Création de nouvelles buses de refoulement pour une meilleure hydraulicité, - Mise en œuvre de matériel de chloration gazeux, - Création d'un local spécifique pour les produits chimiques, <u>Piscine Pontarcher :</u> - Remplacement de l'échangeur thermique eau du bassin, - Amélioration de la ventilation de la zone bassin, - Mise en place d'une CTA double flux, - Mise en place d'une PAC eau/eau, - Mise en place d'une GTC et d'un plan de comptage, - Mise en place d'un système d'un système de gestion des apports journaliers en eau hygiénique, - Mise en place de débitmètres sur les pompes de recirculation, - Réfection des systèmes de traitement de l'eau, chlore gazeux, dosage acide, points d'injections, bacs de rétentions, ... - Mise en place d'une alimentation en eau bassin du pédiluve, - Reprise du bouclage d'Eau Chaude Sanitaire des douches, <u>Ludolac :</u> - Mise en conformité de la chaufferie : flocage, porte coupe-feu, - Amélioration du brassage hydraulique bassin ludique afin de limiter les zones mortes, - Reprise de la goulotte NORD bassin 50 mètres qui est régulièrement en débordement, engendrant ainsi une surconsommation d'eau traitée, - Reprise des fondations suite à affaissement d'un mur du hall d'accueil,
Partenaires	• Etat • Conseil Région de Bourgogne-Franche-Comté • Département de la Haute-Saône
Coût prévisionnel	Coût total H.T. : 1 000 K€
Plan de financement	CD 70 : • Sectoriel 300 K€ 30% • PACT 50 K€ 5% • Région : 300 K€ 30% • Etat : 150 K€ 15% • Autofinancement : 200 K€ 20%

Calendrier	• 2021 - 2022 - 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	• Baisse des coûts de fonctionnement • Amélioration de la qualité des eaux • Hausse de la fréquentation



FICHE ACTION : RENOVATION DU DOJO DEPARTEMENTAL

CRTE AGGLOMERATION DE VESOUL

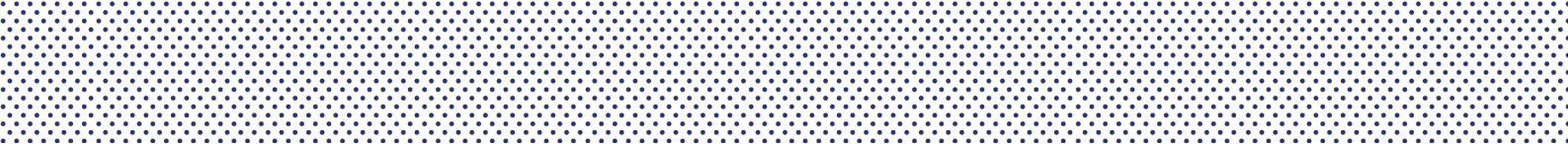
Orientation stratégique n°	C3
Action n°	C.3.5
Maître d'ouvrage	Ville de Vesoul
Description de l'action	Ce projet a pour objectif de faire du dojo de Vesoul un équipement moderne et de référence au niveau départemental. • Remplacement du plancher : Pose d'un plancher souple en fosse + tatamis • Mise aux normes du dispositif de désenfumage : Remplacement des dômes • Modification de l'installation de chauffage : Pose de radiateurs rayonnants au plafond • Dépose de la moquette murale, pose de toile et remise en peinture.
Partenaires	• Etat, • Conseil Région de Bourgogne-Franche-Comté, • Département de la Haute-Saône,
Coût prévisionnel	Coût total H.T. : 180 K€
Plan de financement	CD 70 : • Sectoriel 45 K€ 25% • PACT 18 K€ 10% • Région (RI 53.51) : 36 K€ 20% • Etat : 45 K€ 25% • Autofinancement : 36 K€ 20%
Calendrier	• 2023 - 2024
Indicateurs d'évaluation proposés	• Confort d'utilisation de l'équipement • Nombre de compétitions accueillies



FICHE-ACTION : SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE- ZAC ECHENOZ SUD

CRTE AGGLOMERATION DE VESOUL

Orientation stratégique n°	C4
Action n°	C.4.1
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : CAV (concession SEDIA) Type : EPCI
Description de l'action	Dès 2010 la CAV a approuvé le dossier de création de ZAC à vocation économique sur du foncier partiellement maîtrisé au sud de la commune d'Echenoz la Méline, conformément au document de planification. L'aménagement des 39 ha de la ZAC a été confié à SEDIA, qui assure les acquisitions foncières, les travaux d'équipement et la commercialisation des lots. La valorisation de cette zone est assurée par la gestion intégrée des eaux pluviales, le maintien et la création de haies bocagères, l'approbation d'un cahier de clauses architecturales et paysagères applicables aux constructions des porteurs de projets. Ce secteur sera urbanisé en 4 phases, par la priorisation de l'installation d'activités innovantes, et non la délocalisation d'entreprises existantes sur le territoire, La CAV apportera un regard attentif à tous les projets et pourra orienter certaines activités vers les espaces libres ou à réhabiliter des zones d'activités existantes sur la CAV.
Partenaires	• SEDIA - Etat - CRBFC - SIED - CCI - CD70
Coût prévisionnel	<u>Investissement</u> • Acquisition foncière 90 k€ • Etudes 2021-2027 683 k€ • Equipements publics externes 790 K€ • Equipements publics internes 6 950 k€ • Commercialisation 90 k€ <u>Fonctionnement</u> • Charges gestion 553 k€
Plan de financement	Agence Eau • CRBFC - CD70 Etat 4 662 k€ • CAV 790 k€ • Autofinancement SEDIA
Calendrier	• Début du programme : 2021 • Fin du programme : 2032
Indicateurs d'évaluation proposés	





FICHE ACTION : CREATION D'UNE MAISON MEDICALE A NOIDANS LES VESOUL

CRTE AGGLOMERATION DE VESOUL

Orientation stratégique n°	C4
Action n°	C.4.2
Maître d'ouvrage	Commune de Noidans les Vesoul
Description de l'action	L'objectif est d'offrir des avantages à la fois aux patients et au personnel médical. La maison médicale pluridisciplinaire est une structure de proximité installée là où vit la population, c'est-à-dire au cœur du village. Elle permet une coordination des acteurs de santé en interne mais aussi en externe puisqu'elle est ouverte sur l'extérieur et développe un partenariat avec les autres acteurs de santé sur son territoire quel que soit leur statut. Ce sera un point d'accueil unique des professionnels de santé, qui sera facilement identifiable pour les noidanais et les habitants des communes voisines <u>Descriptif :</u> Réhabilitation et extension de l'ancien presbytère de Noidans-Lès-Vesoul composée de 4 cabinets de médecins, 1 cabinet d'infirmiers et 5 cabinets de professions paramédicales (psychologue, nutritionnistes, sage-femme, etc.). Le bâtiment existant sera étanché et isolé par l'extérieur, les menuiseries seront remplacées. L'ensemble de l'équipement, réhabilitation et extension, formera un bâtiment à énergie positive, grâce à des panneaux photovoltaïques. Un parking est déjà existant avec une trentaine de places. Des adaptations seront à réaliser pour un accès aux personnes à mobilité réduite.
Partenaires	• Commune • CAV • Département de Haute Saône

	• Etat • Région • ARS • Union Européenne • Professionnels de santé
Coût prévisionnel	• 1 200 K€
Plan de financement	• PACT2/Département : 500 k€ • CAV/Etat : 100 K€ • Commune : 600 K€
Calendrier	• juillet 2021 : étude de faisabilité • décembre 2021 : désignation du maître d'oeuvre • juin 2022 : consultation des entreprises • septembre 2022 : commencement des travaux • juillet 2023 : réception des travaux • septembre 2023 : ouverture de la Maison médicale
Indicateurs d'évaluation proposés	• Nombre de praticiens installés à la maison médicale



FICHE ACTION : LES AIDES A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE POUR L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

CRTE AGGLOMERATION DE VESOUL

Orientation stratégique n°	C4
Action n°	C.4.6
Maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération de Vesoul
Description de l'action	Par délibération du Conseil communautaire en date du 20 juillet 2021, la CAV a ouvert son système d'aide à l'immobilier d'entreprise à l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) afin de pouvoir faire bénéficier aux entreprises de ce secteur des aides de la Région conditionnées à la participation préalable des EPCI. La CAV a donc modifié son règlement d'aide à l'immobilier selon les principes suivants relatifs à l'ESS : - Plancher de dépenses : 40 K€ HT - Surface minimum du projet soumise à travaux : 250 m² - Taux d'intervention CAV : 5% - Plafond d'aide : 20 K€
Partenaires	• Région Bourgogne Franche Comté / Entreprises de l'ESS
Coût prévisionnel	• En fonction des projets
Plan de financement	• Région 50% (50 K€ et jusqu'à 100 K€ si projets respectent les critères d'éco-conditionnalité), • Porteurs privés 45% • CAV : 5% avec plafond de 20 K€
Calendrier	• Budget annuel
Indicateurs d'évaluation proposés	• Nombre de projets soutenus



FICHE PROJET : CREATION D'UN ESPACE DE CENTRALITE A FROTEY-LES-VESOUL

CRTE AGGLOMERATION DE VESOUL

Orientation stratégique n°	C4
Action n°	
Maître d'ouvrage	Commune de Frotey les Vesoul
Description de l'action	<u>Contexte & objectif :</u> Frotey les Vesoul est une commune d'environ 1400 habitants, intégrée au sein de la Communauté d'Agglomération de Vesoul. Traversée par les 2 routes nationales RN57 et RN19 et disposant d'espaces naturels remarquables, notre commune dispose aussi de services aux habitants bien développés : une micro-crèche, une école, des commerces et une vie associative et sportive. La commune accueille également le siège de l'Association Haut Saônoise pour la Sauvegarde de l'Enfance et celui de l'ADMR départementale. Avec de tels atouts, la volonté pour notre village est de trouver et d'affirmer son identité. Le besoin perçu est également de permettre à nos habitants de s'approprier ces éléments fondamentaux, les particularités locales et surtout de « vivre le village ». Fort de ces constats et empreint d'une volonté d'influer sur le destin de notre village, il est vite apparu nécessaire de repenser l'organisation de celui-ci et en particulier de tisser les connexions avec les différents lotissements qui le composent. La question majeure posée est celle du centre du village et de la nécessité de redonner une place aux piétons, aux vélos par des mobilités douces permettant de relier les secteurs de notre village mais aussi de le connecter à Vesoul et aux équipements structurants. Mais avant tout, il est apparu nécessaire de créer ce lieu de rencontre, une place où l'on peut s'arrêter, se rencontrer et échanger. Tout cela pour que le futur s'inscrive avant tout comme une aventure humaine ! Cette place sera le lien indispensable qui réunira les habitants de nos différents quartiers.

	<u>Descriptif du projet :</u> Toujours empreint de cette volonté d'améliorer le mode de vie de nos habitants et de faciliter les échanges, le projet concerne l'aménagement d'un espace central permettant de relier et de mettre en communication les différents services présents au village. Le projet principal impliquera également un travail sur les modes de déplacement, le lien à créer avec nos espaces naturels (particulièrement la Réserve Naturelle Nationale du Sabot de Froty) et la place de l'eau avec les 2 rivières (Colombine et Durgeon) qui bordent la commune. • Aménagement d'un espace de centralité comportant la création d'une halle couverte. Cette halle accueillera les commerçants du marché de producteurs locaux mais aussi, toutes les manifestations pouvant se dérouler en extérieur. Cet espace aura vocation à devenir l'endroit de rencontre et d'échange à destination des associations locales et des habitants. D'une dimension d'environ 500 m2 maximum, la halle sera construite en veillant à son intégration dans son environnement direct et en utilisant des matériaux permettant de confirmer sa qualité environnementale (matériaux locaux et issus du réemploi si possible). Cet espace participera également à la démarche de transition écologique sous l'angle de la production d'énergie (le toit de la halle sera équipé de panneaux photovoltaïques). • Aménagement d'un cheminement mode doux (piétons et cycles) sur un espace dédié et protégé. Il permettra de relier le village, les quartiers à l'ensemble des services de la commune (crèche, école, mairie, équipements sportifs) et la future halle centrale. Il s'agira d'aménager un chemin de défrètement existant et de procéder à une acquisition foncière déjà prévue dans le PLUI au travers d'un emplacement réservé. L'objectif sera aussi de mettre en avant les circulations douces en travaillant les connexions aux pistes et chemins cyclables et piétons existants. La préservation de la biodiversité dans l'aménagement de cet espace situé à proximité immédiate d'une zone Natura 2000 sera une priorité. Des supports pédagogiques viendront animer le parcours piéton et cyclable faisant écho et créant le lien indispensable avec la Réserve Naturelle Nationale du Sabot existant sur la commune. Le verger pédagogique existant à proximité sera mis en valeur.
--	--

	• Sur ce même lieu, création d'une zone de loisirs et de jeux permettant de compléter le plateau sportif existant (stades de football, terrain de basket ...) par la réalisation d'une piste de Pump Track, l'acquisition de jeux pour les plus jeunes enfants et des jeux de plein air.
Partenaires	• Etat • CAV
Coût prévisionnel	• 800 K€
Plan de financement	• Non connu
Calendrier	• A préciser
Indicateurs d'évaluation proposés	• A préciser



FICHE-PROJET : EXPERIMENTATION ESPACES TESTS AGRICOLES

CRTE AGGLOMERATION DE VESOUL

Orientation stratégique n°	C4
Action n°	
Maître d'ouvrage	Communauté d'agglomération de Vesoul EPCI
Maître d'œuvre	Chambre d'agriculture de la Haute-Saône Chambre consulaire
Description de l'action	Expérimentation de la mise en place d'Espaces Tests Agricoles (ETA) : l'accompagnement des porteurs de projets d'installation en agriculture peut s'appuyer sur une phase de test préalable. Cette voie est particulièrement intéressante, et complémentaire du dispositif à l'installation classique en agriculture car elle permet de prendre en compte plusieurs aspects stratégiques de l'agriculture de demain : - Le fort besoin d'installation et de reprise d'exploitations agricoles dans les années qui viennent, - Une attractivité du métier qui peut être soutenue par le biais d'une « installation à l'essai », - Le profil nouveau d'une partie des candidats à l'installation, sur des productions parfois particulières, - Le besoin de relocalisation de l'alimentation et le nécessaire développement des productions maraichères et/ou en circuits courts, cible notable des ETA. Le projet consiste à étudier la faisabilité de mise en place d'espaces tests agricoles (faisabilité technique, juridique et financière) : - Analyse des besoins du marché et des filières (pour quelles productions et débouchés cibler les ETA ?) lien avec les travaux des PAT en projet - Identification de porteurs de projets potentiels sur des ETA (liens avec les centres de formation, et autres structures concernées....) - Identification des opportunités foncières existantes ou à créer (avec les collectivités du PVVS) - Mise en place d'une structure de gouvernance, notamment

	orientée sur la recherche de financements des différentes phases de l'accompagnement des porteurs de projets en ETA
Partenaires	CA 39 (appui à la mise en place des ETA – financement par Région BFC), COOPILOTE (fonction couveuse des porteurs de projets)
Coût prévisionnel	L'action est centrée dans un premier temps sur l'étude de la faisabilité d'ETA dans le territoire de la CAV. Temps d'animation CA : 15 jours / an pendant 2 ans soit 30 x 0,5 K€ = 15 K€
Plan de financement	- Autofinancement Chambre d'Agriculture à 50 % - CA 70 : 7,5 K€ - A compléter : 7,5 K€
Calendrier	A compter de fin 2022 jusqu'à fin 2024
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre et typologie des contacts des porteurs de projets d'exploitations impliquées



FICHE-ACTION : CREATION D'UNE VOIRIE PARTAGEE RUE SALENGRO A VESOUL

CRTE AGGLOMERATION DE VESOUL

Orientation stratégique n°	C5
Action n°	C.5.1
Maître d'ouvrage	Ville de Vesoul Collectivité
Description de l'action	<u>Objectif :</u> La rue Roger Salengro se situe au cœur de ville entre la place de l'église et la Préfecture et fait partie du schéma global des aménagements cyclables de la CAV. Cette rue est en très mauvais état, dangereuse du fait de la vitesse des véhicules et les trottoirs ne sont pas aux normes pour accueillir les piétons descendant au centre-ville. Afin de la sécuriser, la vitesse sera limitée à 20 km/h en tant que « zone de rencontre », ce qui assurera également l'accès aisé des piétons et cycles à la Maison du Tourisme située en bas de cette rue. <u>Descriptif :</u> La ville de Vesoul souhaite aménager cette rue en espace partagé pour réaliser une continuité avec la rue de l'Aigle Noire. Un parvis sera réalisé devant l'hôtel de 1760 avec une chicane et une rue étroite afin de limiter la vitesse des usagers. Des trottoirs conformes aux prescriptions PMR seront réalisés des deux côtés. L'opération consiste à réaliser un aménagement en bordures qualitatives et les trottoirs en béton désactivé de couleur claire. Un aménagement en boutisses calcaires sera également réalisé pour mettre en valeur l'entrée de l'Hôtel de 1760. Des bacs avec végétaux seront positionnés le long de la rue pour donner un effet de rétrécissement.
Partenaires	• Région Bourgogne-France-Comté • Etat

Coût prévisionnel	191 K€ HT
Plan de financement	• Région (PAIR 50%) : 95 K€ • Etat (DETR 30%) : 58 K€ • Ville : 38 K€
Calendrier	• Travaux : 4ème trimestre 2021
Indicateurs d'évaluation proposés	• Fréquentation de la rue par les vélos et piétons



FICHE-ACTION : AGGLOMERATION CYCLABLE

CRTE AGGLOMERATION DE VESOUL

Orientation stratégique n°	C5
Action n°	C.5.2
Maître d'ouvrage	Ville de Vesoul & CAV Collectivité
Description de l'action	<u>Objectif :</u> La CAV s'est inscrite dans un ambitieux schéma de développement des voies cyclables (en site propre ou par le biais de voiries partagées) qui permettront d'ici 2023 de traverser l'agglomération d'ouest en est mais aussi de circuler de manière plus sécurisée en centre-ville et dans les communes périphériques. Pour ce faire des équipements ont été réalisés sur plusieurs sites de l'agglomération en 2021 alors que d'autres tronçons ou voies sont prévus en 2022 et 2023. Cela concourt, à moyen terme, à faire de Vesoul et de son agglomération des collectivités exemplaires en matière d'accueil des cyclistes locaux et de passage puisque la liaison complète entre la piste du Courlis et la voie verte sera assurée. <u>Descriptif :</u> Les équipements mentionnés dans la présente fiche sont complémentaires de ceux, plus conséquents, déjà répertoriés dans des fiches-actions spécifiques (Rue Salengro, Quais du Durgeon, Place Rénét...). Il s'agit par année des segments suivants : <u>2021 :</u> • Création de voies cyclable Rue Grosjean à Vesoul, • Sécurisation dans le quartier des Haberges, • Piste cyclable de Colombier, • Piste cyclable rue de la Prairie à Vaivre et Montoille, • Piste cyclable Quai Barbier à Vesoul <u>2022 :</u> • Passerelles cyclables Théâtre et Maison des Associations à Vesoul, • Piste cyclable Jardins familiaux à Vesoul, D'autres tronçons sont susceptibles d'être réalisés ou sécurisés sur les communes de Vaivre et Noidans, de Charmoille, de Comberjon...

Partenaires	• Région Bourgogne-France-Comté • Etat • Conseil Départemental 70 (PACT 2)
Coût prévisionnel	• <u>2021</u> : 364 K€ • <u>2022</u> : 505 K€
Plan de financement	• <u>2021</u> : 364 K€ ○ Etat DETR (30%) : 108 K€ ○ Région BFC (41%) : 150 K€ ○ CD 70 (9%) : 31 K€ ○ Ville & CAV (20%) : 75 K€ • <u>2022</u> : 505 K€ ○ Etat DETR (30%) : 152 K€ ○ Région BFC (45%) : 228 K€ ○ CD 70 (5%) : 24 K€ ○ Ville & CAV : 101 K€
Calendrier	• Travaux : Réalisation tout au long de l'année 2021 et 2022 pour ceux programmés ci-dessus, • A préciser pour les autres tronçons,
Indicateurs d'évaluation proposés	• Fréquentation des pistes cyclables (comptage), • Nombre de cyclotouristes de passage, •



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

FICHE PROJET : LIAISON DOUCE CHARMOILLE - PUSEY

CRTE AGGLOMERATION DE VESOUL

Orientation stratégique n°	C5
Action n°	
Maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération de Vesoul EPCI
Description de l'action	L'axe 4 du projet d'aménagement et de développement durable du PLUI, présente l'armature principale des liaisons douces qui irriguera, à terme, tout le territoire de la CAV et assurera les connections avec les territoires limitrophes. Une opération d'envergure a été créée entre Colombier, Coulevon et Vesoul. A l'est du territoire, un réseau est à réaliser entre Charmoille et Pusey, au droit de la RD 322.
Partenaires	Etat, CD 70.
Coût prévisionnel	132 k€
Plan de financement	Etat : 50 % à définir CAV: 50%
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre d'utilisateurs



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

FICHE PROJET : RATIONALISATION DES AIRES DE STATIONNEMENTS

CRTE AGGLOMERATION DE VESOUL

Orientation stratégique n°	C5
Action n°	
Maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération de Vesoul EPCI
Description de l'action	Dans le cadre de la révision du PLUI, la CAV portera ses réflexions sur les besoins en aires de stationnement aux entrées de l'agglomération ou sur certains secteurs stratégiques. Le tissu économique du bassin vésulien dépend principalement des transports routiers. L'organisation et la gestion des flux , en constante croissance, sont à prendre en compte afin d'éviter les dysfonctionnements constatés (conflits d'usage, stationnement sauvage...). De même les salariés et agents du pôle d'emploi de Vesoul, domiciliés à l'extérieur de l'agglomération, pourront être encouragés à utiliser les transports urbains et les modes doux, si des équipements dédiés au stationnement sont organisés sur le territoire. Ces nouvelles pratiques seront à intégrer dans la réflexion avec l'objectif de rationalisation des aires de stationnements existantes.
Partenaires	CCI, Etat, communes
Coût prévisionnel	Etudes : cahier des charges à définir Planning : 2022-2023
Plan de financement	A définir
Indicateurs d'évaluation proposés	



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

FICHE PROJET : CRÉATION DE CHEMINS DE RANDONNÉE

CRTE AGGLOMERATION DE VESOUL

Orientation stratégique n°	C5
Action n°	
Maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération de Vesoul EPCI
Description de l'action	L'axe 4 du projet d'aménagement et de développement durable du PLUI, présente l'armature principale des liaisons douces qui irriguera, à terme, tout le territoire de la CAV et assurera les connections avec les territoires limitrophes. Des sentiers de randonnées sont initiés par les communes, notamment à Echenoz la Méline, Montcey, Andelarrot. Les tracés sont à l'étude. Des actions de signalisation, balisage seront menées en cohérence avec les structures d'aménagement des chemins de randonnées.
Partenaires	Etat, CD 70, associations.
Coût prévisionnel	A définir
Plan de financement	A définir
Calendrier	2022- 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	A définir